no.5

LETTRES DES PROTESTANS DE FRANCE,

Qui ont tout abandonné pour la cauſe de l'Evangile,

à tous les autres

Proteſtans, Evangéliques & fréres en Jéſus-Chriſt.

avec une Lettre particuliére

Aux

ROIS, ELECTEURS, PRINCES ET MAGISTRATS PROTESTANS.

Il nous a été donné gratuitement par Chriſt, non ſeulement de croire en luy, mais auſſi de ſoufrir pour luy.

Philip. 1. 29.

M DC LXXXVI.

TABLE.

1. Lettre *contenant une ſommaire rélation de la perſécution qu'on a fait ſoufrir aux Proteſtans de France depuis l'année 1660. & qu'on leur fait ſoufrir encore contre la foy des Edits & des Traitez de Pacification.*

3. Lettre *contenant une naïve expoſition de la Religion Réformée, pour laquelle les Proteſtans de France ſoufrent tant de maux.*

3. Lettre, *où l'on fait voir que la difêrence de ſentimens, qui ſe trouve entre les Proteſtans de l'une & de l'autre Confeſſion, ne doit pas empécher qu'ils ne ſe reconnoiſſent pour fréres, & qu'ils ne ſe tolérent mutuellement.*

4. Lettre Aux Rois, Electeurs, Princes & Magiſtrats Proteſtans, *pour les exhorter à faire ceſſer le Schiſme des Egliſes Proteſtantes, & les violentes diſputes de quelques-uns de leurs Docteurs.*

Fin de la Table.

Prémiére Lettre
Des Protestans de France,

Qui ont tout abandonné pour la cause de l'Evangile,

à tous les autres

Protestans, Evangéliques & Fréres en Jesus-Christ.

Contenant une Sommaire rélation de la persécution qu'on a fait souffrir aux Protestans de France depuis l'année 1660. & qu'on leur fait souffrir encore contre la Foy des Edits & des Traitez de Pacification.

Trés-Chers & trés-honorez Fréres au Seigneur.

SI nous regardions des yeux de la chair, les maux qu'on nous fait soûfrir, nous pourions dire que dans le monde il n'y a point de créature, dont la condition soit plus mal-heureuse

que la nôtre. Mais lors que des yeux de la Foy nous conſidérons la grande épreuve, par laquelle il plaît à Dieu de nous faire paſſer, nous nous glorifions dans les afflictions que nous ſoûfrons pour le Nom de Jeſus. Nous ſçavons que le Serviteur n'eſt pas plus grand que ſon Maître; que puiſqu'on a persécuté nôtre Seigneur, nous ne devons pas attendre d'autre traitement; Et qu'en effet c'eſt par pluſieurs tribulations, que nous devons entrer dans ſon Royaume céleſte. Si nous étions du monde, le monde nous aimeroit; Mais parce que nous ne ſomes point du monde, & que nous rendons témoignage que ſes œuvres ſont mauvaiſes, il a de la haine pour nous, & il ne penſe qu'à nous opprimer. Cette crüelle Babylone, *qui eſt enyvrée du ſang des Saints & du ſang des Martyrs de Jeſus*, fit le Siécle paſſé ſoûfrir à nos Péres dans toute l'Europe, des inhumanitez horribles: Mais comme le temps de ſa deſtruction approche, elle s'arme d'une nouvelle fureur, pour perſécuter l'Egliſe de Dieu. De combien de maux n'accable-t'elle pas maintenant les fidéles en divers endroits de la Chrêtienté? Il ſemble qu'elle ſe flate de l'eſpérance de recouvrer dans ce ſiécle,

ce

ce que la Réformation lui fit perdre dans le précédent. C'eſt-là le grand deſſein du Clergé Romain & des Jeſuïtes, qui travaillent par tout à la rüine des Proteſtans; qui font continuellement des complots ſecréts; & qui mettent en uſage toutes ſortes de ſtratagémes & de violences, pour venir au but qu'ils ſe propoſent.

Mais c'eſt principalement en France, Nos TRES-CHERS FRERES, qu'ils ẽploient ces mauvaiſes voyes, pour détruire tant d'Egliſes Proteſtantes qui y fleuriſſoient. Nous y vivions ſous la foy d'un grand nombre d'Edits & de Traitez de Paciſication, qui nous avoient été ſolennellement accordez par Charles IX aux années 1576. 1577. 1579. & 1580. & par Henry IV en l'année 1598. qui eſt la datte de l'Edit de Nantes. Ces Edits & ces Traitez de Pacification étoient des monumens perpétüels de la foy publique & de la parole Royale, ceux des année 1570. 1573. 1576. 1577. 1579. 1580. & 1598. étant expreſſément déclarez *perpétuels & irrévocables.* D'ailleurs ils avoyent été rendus ſacrez par un grand nõbre de ſermens ſolennels. Ils avoyent même été confirmez par Loüis XIII aux années 1610. 1615. 1622. 1626. & 1629. & par Loüis XIV. qui rê-

gne à préſent, une infinité de fois & principalement aux années 1643. & 1652. Il eſt encore trés-remarquable que la confirmation, que ſa Majeſté en fit l'année 1652. fut faite en récompenſe des grands ſervices, que nous luy avions rendus, lors qu'on étoit ſur le point de luy ôter la Couronne. En effet dans la Déclaration qu'elle eut la bonté de nous accorder cette année-là, Elle dit que *ſes Sujets de la Religion Prétenduë Réformée, luy avoyent donné des preuves certaines de leur affection & fidélité, notamment dans les occaſions préſentes, dont Elle demeuroit trés-ſatisfaite*: Aprés quoy Elle ajoûte, *Pour ces cauſes & ſur la trés-humble ſupplicatiõ qui nous a été faite de la part de noſd. Sujets de la R. P. R. Voulons & nous plaît que noſdits Sujets de la R. P. R. ſoient maintenus & gardez, comme de fait nous les maintenons & gardons, en la pleine & entiére joüiſſance de l'Edit de Nantes, autres Edits, Déclarations, Arreſts, Réglemens, Articles & Brévets expédiez en leur faveur.... Notamment en l'exercice libre & public de la Religion, en tous les lieux où il a été accordé par iceux.* Sa Majeſté dit à peu-prés la même choſe dans la Lettre qu'Elle écrivit ſur nôtre ſujet à SA SERENITE' ELECTORALE DE BRANDEBOURG le 10. de Septemb. 1666. dont le ſens

&

& la substance a été sommairement rapportée dans divers Ecrits, & dont voicy les propres termes.

MON FRERE, J'ay receu la Lettre que vous m'avez écritte le 13. de l'autre mois en recommandation de mes sujets de la Religion Prétenduë Réformée, qu'on vous a présupposé souffrir de grandes oppositions contre la foy des Edits, & vous me marquez entr'autres choses, que vous croyez que la multitude de mes grandes affaires ne me permet pas de prendre connoissance de leurs intérêts. Je vous avoüe que vôtre Lettre m'a extraordinairement surpris, la matiére étant d'une nature que je ne permettrois pas que tout autre Prince, pour qui j'aurois moins de considération & d'estime que pour vous, y entrât avec moy, ou du moins je n'y entrerois pas avec luy; Mais à vôtre égard, je n'en veux regarder le motif que du côté de vôtre affection. Aprés quoy je vous diray en prémier lieu, qu'il ne se fait aucune affaire petite ni grande dans mon Royaume, de la qualité de celle dont est question, non seulement qui ne soit de mon entiére connoissance, mais qui ne se fasse par mes ordres. En second lieu que je n'ay pas peine à croire que vôtre intercession n'a point été mandiée, & qu'elle n'est

partie que d'un pur mouvement de compaſſion, que vous avez eüe des prétendus maux de mes ſujets de lad. Religion, ayant ajoûté plus de foy à quelque Libelle, que des gens mal-intentionnez pour mon ſervice débitent dans le monde, qu'à la vérité des choſes, dont vous ne pouvez pas être informé. En troiſiéme lieu qu'on n'a abbattu aucuns de leurs Temples, que ceux qui ont été bâtis depuis l'Edit de Nantes par pure entrepriſe ſur l'autorité Royale, ſe prévalant des temps des minoritez ou des guerres civiles; & par conſéquent qu'ils n'ont jamais eu droit de faire conſtruire. Et en quatriéme & dernier lieu que l'une de mes principales aplications eſt de faire religieuſement garder à mes ſujets de ladite Religion, en toutes affaires & en toutes rencontres, tout ce qui leur appartient par les conceſſions des Rois mes Prédéceſſeurs & les miennes, en vertu de nos Edits, ſans ſouffrir qu'il y ſoit en rien contrevenu; & que c'eſt-là la régle que je me preſcris à moy même, tant pour obſerver la juſtice, que pour leur témoigner la ſatisfaction que j'ay de leur obeïſſance & de leur

zéle

zéle pour mõ service depuis la derniére Pacification de l'année 1629. *Tout ce qu'on vous dira de contraire à ce que je vous mande, vous devez croire qu'il est sans aucun fondement. Cependant vous prendrez le peu que je vous en dis, pour une des plus grandes marques d'estime & de considération que je pouvois vous donner. Car comme je l'ay déja déclaré, je ne serois entré dans cette matiére avec aucun autre Prince qu'avec vous. Sur ce je prie Dieu, qu'il vous ait, MON FRERE, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Vincennes le 10. de Septembre 1666.*

Vôtre bon Frére

LOUIS.

Delierme,

Et au dessus, *A Mon Frére le Marquis de Brandebourg, Prince, & Electeur du Saint Empire.*

Il n'est pas maintenant question, Nos Tres-Chers Freres, d'examiner si au temps de cette Lettre nous avions sujet de nous plaindre du soin que le Clergé & les Jesuites prénoyent de surprendre l'équitté du Roy; & des maux qu'on nous faisoit déja souffrir contre la foy des Edits & des Traitez de Pacification. La chose

a été assez expliquée depuis peu dans un livre intitulé, *Etat des Reformez en France*; & nous en parlerons encore sommairement dans la suitte. Il suffit de remarquer icy, que dans cette Lettre Sa Majesté rend un authentique témoignage à nôtre fidelité, ce qui se rapporte principalement aux grands services que nous luy avions rendus, lors qu'un Party considérable avoit pris les armes pour luy ôter la Couronne: Et que d'ailleurs Elle avoüe qu'elle avoit eu la bonté de nous engager Elle-même sa parole Royale, par ses Edits ou par ses Déclarations, aussi-bien que ses Prédécesseurs; & qu'ainsi c'étoit une action de justice, de nous faire joüir des droits qui nous appartenoient en vertu de leurs Concessions & des siennes.

Si aprés toutes ces choses, on ne peut se repoſer sur la foy publique, sur la parole Royale & sur la religion du Serment, qu'y aura-t'il dorénavant de ferme entre les hommes? Cependant comme si le grand Dieu, qui punit autrefois si sévérement le violement du Traité fait avec les Gabaonites, n'étoit plus le Dieu de vengeance, & qu'il ne prît plus garde à ce qui se passe dans le monde, le Clergé de

France

France & les Jesuïtes, contre la foy de tous les Edits, Traitez & Déclarations irrévocables, qui avoient pourvû a la sureté de nos personnes, de nos enfans & de nos biens, & à la liberté de nos consciences & de l'éxercice public de nôtre Religion, font éxercer contre nous une persécution qui n'a jamais eu d'éxemple. On peut, Nos Tres-Chers Freres, donner deux périodes à cette persécution inouïe. Le prémier a proprement commencé aprés la Paix des Pyrénées, & a duré jusqu'à la derniére Aſséblée du Clergé de France, convoquée à Paris au mois de May 1685. & tenuë aux mois de juin & de juillet de la même année. Le second a commencé au temps que cette aſſemblée fut convoquée, & il continuë encore.

Dans le prémier Période de cette horrible persécution, le Clergé & les Jesuïtes s'étoient * servis d'une infinité d'illusiõs, de fausſetez & de fourberies, pour enfraindre les Edits & les Traitez de Pacification. Ils nous avoiẽt presque tous fait dépoüiller de nos Dignitez, de nos Charges & de nos Offices. Ils nous avoient fait ôter les Emplois que nous avions dans la juſtice, dans

* *Etat des Réformez de France. Lettres au Clergé de France.*

dans la Police & dans les finances, & où nous pouvions acquerir de quoy subsister & de quoy contribuer aux charges de l'Etat. Nos artisans étoient même exclus des Arts & des Mêtiers, où ils gagnoient leur pain à la sueur de leur visage.

Pour pouvoir nous accabler avec plus de facilité, on avoit fait donner aux Ecclesiastiques Romains toute l'Authorité Politique. On nous avoit fait livrer à l'animosité des Parlemens, des Intendans, des Présidiaux & des Prévôts, qui fouloient aux piez les Edits & les Traitez de Pacification, & qui ne pensoient qu'à nos tourmenter, pour nous obliger d'abjurer nôtre Créance. Les Prélats oublioient même à un tel point l'équité naturelle, que bien qu'ils fussent nos Parties, & des Parties fort animées, ils ne faisoient pas scrupule d'être nos juges dans les Parlemens, & de nous y faire ressentir tous les maux, dont peuvent être capables des personnes passionnées, qui sont Juges dans leur propre cause. Ils nous décrétoient où ils nous faisoient décréter sous d'injustes ou de faux prétextes; c'est-a-dire, ils ordonnoient ou faisoient ordonner sous ces prétextes iniques, que nous serions mis en prison; Car leurs Syndics

Syndics n'étoient jamais en peine de trouver de faux témoins, quand ils s'agiſſoit de nous opprimer. Ils nous faiſoient enſuite trainer dans de baſſes-foſſes, ils nous y faiſoient détenir des années entiéres, ils nous y tentoient par des promeſſes, ils nous y troubloient par des menaces, & ils nous y faiſoient ſouffrir mille maux & mille indignitez. D'un autre côté ils nous faiſoient accabler par des ſurcharges, tout miſérables que la plûpart de nous étoient : Ou ils nous faiſoient fouler par des gens de guerre, qui ne ſe contentoient pas de nous piller, mais qui éxerçoient encore contre nous en divers lieux, toutes les cruautez & toutes les brutalitez, dont des infidéles & des bêtes féroces ſeroient capables. On ne ſçauroit dire combien de milliers d'ames pleuroient & gémiſſoient inceſſamment ſous ces diverſes oppreſſions.

Pendant même que nous ſouffrions tous ces maux, & qu'un grand nombre d'entre nous périſſoient, ou étoient ſur le point de périr de faim & de nudité ; on nous raviſſoit les biens que nous avions deſtinez pour nos pauvres, & qui dans cette triſte conjoncture auroient pû ſervir pour la ſubſiſtance de tant de perſonnes

nes qu'on ruïnoit. On faiſoit appliquer tous ces biens aux Hôpitaux, où nos pauvres ne pouvoient entrer ſans renoncer à leur Religion, ou ſans ſouffrir une perſécution continüelle. Cependant on ne permettoit pas que ceux qui avoient encore du pain parmi nous, en fiſſent part à leurs fréres néceſſiteux; car on nous empéchoit de faire entre nous des Collectes pour les ſoulager. Mais ce qui étoit encore plus criant, c'eſt qu'on nous avoit fait défendre de recevoir dans nos maiſons, nos pauvres fréres lors qu'ils étoient malades; à peine de 500. livres d'amende & de confiſcation des meubles & des autres choſes que nous pouvions employer pour leur uſage: Et l'on avoit auſſi fait défendre à nos Conſiſtoires d'avoir des lieux pour leur ſervir de retraite, à peine d'interdition de l'éxercice de nôtre Religion. De ſorte qu'on nous avoit réduits dans la néceſſité, ou de perdre la liberté de ſervir Dieu, d'ouïr ſa Parole, de chanter ſes loüanges & de participer aux Sacremens de ſon Alliance; ou de voir périr nos fréres, ſans pouvoir les aſſiſter.

Cependant on ne ſçauroit exprimer la violence que l'on faiſoit par d'autres moyens à nos conſciences dans tout le

Royaume.

Royaume. On nous ôtoit la liberté de recevoir parmi nous, non seulement ceux qui reconnoissans la vérité, cherchoient leur salut dans nôtre Communion; Mais encore ceux qui ayans succombé sous la tentation où il étoient continuellement exposez, se repentoient de leur faute, & nous demandoient avec larmes de les recevoir à la paix de l'Eglise; ou même leurs Enfans, qui n'étoient pas coupables de la faute de leurs Péres. On ne soufroit pas seulement que nous satisfisions à nôtte devoir, à l'égard des personnes qui vivoient dans nôtre Communion; car on ne permettoit pas que nous éxerçassions nôtre Discipline envers ceux qui avoient besoin d'être corrigez, ni que nous instruisissions, que nous exhortassions, que nous consolassions & que nous fortifiassions les idiots, les personnes foibles, les malades, les prisonniers, & les autres qui avoient besoin du secours de leurs Pasteurs & de leurs Anciens. Lors même que l'on jugeoit à propos de laisser en quelques Eglises interdites, un Ministre pour baptiser nos Enfans, on luy faisoit défendre de nous consoler à l'heure de nôtre mort, & de nous mettre dans les saintes dispositions

où

où nous devions étre pour aller nous préſenter devant le Trône de Dieu.

Quant à nos Enfans on uſoit de mille artifices & de mille ſtratagémes pour nous les ravir. On violoit pour cét effet les Loix les plus Saintes & les plus Sacrées, pour leſquelles les Nations les plus barbares ont du reſpect. On ne vouloit pas permettre que nous leur fiſſions donner l'inſtruction & l'éducation, que la Nature & la Loy de Dieu nous obligeoient de leur procurer. On nous avoit fait ôter nos Coléges, nos Académies & preſque toutes nos Ecoles; & dans le même temps on nous avoit fait défendre, ſous de grandes peines, d'envoyer nos Enfans dans les Païs Etrangers, pour leur faire donner l'inſtruction & l'éducation dont ils avoient beſoin. Pendant qu'on nous forçoit de les retenir dans le Royaume, on nous les faiſoit enlever dés l'âge de ſept ans; car à cét âge-là on les avoit fait déclarer capables de faire choix de Religion; On ſe contentoit de leur faire dire là-deſſus quelques paroles que ces innocens ne pouvoient entendre: Aprés quoy ils ne pouvoient revenir dans nôtre Religion, qu'ils ne fuſſent ſujets à toutes les peines, qu'on avoit établies

établies contre les prétendus Rélaps, sçavoir à l'amende honorable, au banniſſement perpétuel, & à la confiſcation de tous les biens. Dés cét âge-là on leur apprenoit à violer le reſpect qu'ils devoient à leur Peres & à leur Meres, à ſe ſouſtraire à leur puiſſance, & à ſortir de leur maiſon. Tout le monde ſçait que les Enfans ont beſoin d'être élevez ſous une Diſcipline ſevere: Cependant pour gagner plus facilement les eſprits de nos Enfans, on nous contraignoit de leur donner des penſions, qui favoriſoient le panchant qu'ils pouvoient avoir au libertinage & à la fainéantiſe; & avec ces penſions on leur permettoit d'aller vivre où bon leur ſembloit. On nous avoit même fait ôter nos Sages-Femmes, afin que nos Enfans étant abandonnez dés leur naiſſance à des Sages-Femes Papiſtes, puſſent ſur le moindre prétexte, être ondoyez par ces Sages-Femmes; & que l'on dît enſuite qu'ayant receu cette ſorte de Baptême dans l'Egliſe Romaine, ils devoient y être élevez. Et comme les Prélats & les Jeſuïtes ne donnoient aucunes bornes à leurs mauvais deſſeins; Dans le même temps qu'ils faiſoient interdire tous nos Paſteurs, & qu'ils les faiſoint chaſ-

ſer du Royaume, ils nous avoient fait ordonner de faire Baptiſer nos Enfans dans vingt-quatre-heures, à peine de 400. livres d'amende, ce qui étoit le moyen d'accabler tant de miéſrables, qui n'avoient pas du pain a manger, & qui n'étoient pas en état de payer une ſi grande ſomme.

D'un autre côté, on nous ôtoit la liberté de nous aſſembler pour adorer Dieu en eſprit & en vérité, pour oüir ſa Parole, pour célébrer ſa gloire & pour participer aux Sacremens de nôtre Salut. On vouloit même que dans les lieux, où nous joüiſſions encore de cette précieuſe liberté, nous interrompiſſions le Culte que nous rendions à ce grand Dieu, pour faire honneur, ou au pain de l'Euchariſtie, que l'on portoit en pompe par les ruës; ou aux Prelats eux-mêmes pendant leurs viſites Epiſcopales, ce qui nous paroiſſoit en excés d'orguiel & d'impiété, qui nous donnoit de l'horreur, & qui en effet attaquoit directement la Majeſté de Dieu. En feignant de vouloir faire éxécuter de nouveau les Edits de Pacification, on avoit contre la foy des mêmes Edits, fait démolir un trés-grand nombre de nos Temples. Lors que dans quelque

quelque lieu la Perſécution avoit diminué le nombre des Proteſtans, & qu'il n'y reſtoit que dix Familles, les autres Proteſtans ayant ſuccombé ſous la tentation, on été contrains de chercher ailleurs un azile, on faiſoit ſans autre raiſon interdire l'Exercice à ceux qui reſtoient, comme ſi le droit que la Loy Divine, & les Edits & Traitez de Paciſication nous donnoient de ſervir Dieu, étoit attaché à certain nombre de perſonnes. A l'égard des Temples de la plûpart des autres lieux, on diſoit qu'ils étoiẽt trop prés des Egliſes des Catholiques Romains, on les faiſoit abattre ſous ce prétexte, & ſi nous voulions en bâtir d'autres on nous faiſoit marquer des places dans des déſerts, dans des précipices, ou dans d'autres lieux inacceſſibles. Ce n'étoit pourtant pas pour les y laiſſer ſubſiſter long-temps; car ſi un Miniſtre vouloit s'acquitter des devoirs de ſa charge & de ſa conſcience, envers ceux qui déſiroient d'embraſſer nôtre Religion, ou qui ſe repentoient de l'avoir abandonnée; Si même un Catholique Romain, ou un prétendu Relaps, un de ſes Enfans, un Mahométan, ou un Juif entroit ſeulement dans un Temple, & qu'il s'y cachât parmi la foule, cela ſuf-

fisoit pour faire démolir le Temple, interdire l'Exercice, condamner le Ministre, non seulement à l'amende honorable, qui se fait par les ruës, en chemise, nud-pié, les mains liées, une torche ardente au poing, la corde au cou, le Bourreau derriére; mais encore au banniſſement perpétuel hors du Royaume, & à la confiſcation de tous les biens.

On faiſoit bien davantage, car lors qu'on avoit n'aucun de tous ces prétextes frivoles, les Syndics du Clergé employoient des Actes faux, ou ſe ſervoyent de faux témoins, pour perdre les Miniſtres & pour faire démolir les Temples; comme ils l'on pratiqué pour faire condamner les Miniſtres & ſuprimer les Exercices de Bergerac, de Nérac, de Montpélier, de Montauban, du Montélimar & d'un trés-grand nombre d'autres lieux.

De cette maniére il n'étoit pas poſſible que nous garantiſſions aucun de nos Temples. Nous ne pouvions plus faire le compte des Exercices, qu'on nous avoit fait interdire & qu'on faiſoit ſupprimer tous les jours dans toutes les Provinces du Royaume. C'étoit un torrent qui entrainoit nos pauvres Egliſes avec une

une extréme rapidité. De ſorte qu'il étoit mal-aiſé d'exprimer le prodigieux nombre de perſonnes, qui gémiſſoient ſans ceſſe parmi nous, étant preſſées de la faim de la Parole de Dieu. Cependant dés qu'une Egliſe étoit interdite, on en éloignoit de ſix lieuës, les Paſteurs & les Propoſans, qui n'étoient pas encore bannis.

Par ce moyen les Troupeaux étoient privez d'inſtruction & de conſolation, & néanmoins on les empéchoit en divers lieux, d'aller prier Dieu dans les Egliſes, qui n'étoient pas encore ſupprimées. On traitoit même avec tant de dureté les Proteſtans du Païs de Gex, qu'à-prés avoir fait démolir leurs Temples ſans aucun prétexte légitime, en telle ſorte que dans le Royaume ils ne pouvoient aller prier Dieu, qu'à vingt lieües de leur maiſons, on leur avoit fait défendre d'aller à deux pas des lieux où ils habitoient, prier Dieu dans les Egliſes qui dépendent du Canton de Berne, ou de la Seigneurie de Geneve. Ils leur étoit encore défendu d'y aller faire bénir leurs mariages; de ſorte que ſi ces pauvres gens vouloient ſe marier, il faloit qu'ils allaſſent à vingt lieües de leur Païs.

Mais que ne faiſoit-on pas à l'égard des Egliſes, qui n'étoient pas encore interdites ? On les ruïnoit en mille maniéres, & lors qu'elles n'étoient plus en état d'entretenir chacune un Miniſtre, on ne ſoûfroit pas qu'elles s'annéxaſſent, pour pouvoir pluſieurs enſemble fournir à l'entretien d'un Paſteur, qui les inſtruiſît & les conſolât alternativement. Ce n'eſt pas tout, dans le même temps qu'on employoit toutes ſortes de mauvais moyens pour ravir les Paſteurs aux Egliſes qui en avoient; qu'on les faiſoit decréter, trainer en priſon, interdire & chaſſer du Royaume, on faiſoit défendre aux Egliſes de s'aſſembler en leur abſence, à peine de démolition de leurs Temples; ni d'appeller les Paſteurs des autres Egliſes, ni de convoquer nos Synodes ou nos Colloques, pour ſe faire donner d'autres Paſteurs en la place de ceux dont on les privoit. En-un-mot pour diſperſer, & pour faire périr les Troupeaux, on ne ſongeoit qu'à faire bannir de Royaume tous les Paſteurs. Ainſi on vouloit abſolument que malgré nous, nous embraſſaſſions la Religion Romaine, ou que nous vécuſſions comme des impies & des Athées, ſans rendre à Dieu le Culte

qui

luy eſt deu, ſans eſtre inſtruis de ſa volonté, ſans chanter ſes loüanges, & ſans participer à ſes Sacremens.

Lors que dans cette extrémité nous osâmes dire, qu'il étoit juſte d'obeïr plûtôt à Dieu qu'aux hom̃es; & que nôtre zéle nous força de nous aſſembler, pour invoquer ſon Saint Nom; on ſoufrit que les Catholiques Romains ſe ſoulevaſſent contre nous. Alors quelques particuliers ayant voulu prendre des précautions pour éviter d'étre égorgez; quoy qu'ils ne demandaſſent que la paix & la liberté de ſervir Dieu ſelon les Edits & Traitez de Pacification, ſi ſouvent & ſi ſolennellement jurez, on leur fit envoyer des Troupes, comme l'on en fit envoyer contre les Maccabées, quand ils voulurent ſervir Dieu nonobſtant les défenſes qui leur en étoient faites: Et ces Troupes pillérent, ſacagérent, démolirent les Temples & les maiſons, violérent, maſſacrérent hommes, femmes, filles, vieillards & enfans, & commirent toutes les autres hoſtilitez, dont les Nations les plus barbares pourroient être capables. On pendit, on brûla, on rompit tout vifs, ceux qui n'avoient pas voulu ſe laiſer tüer. On confondit même les innocens avec

prétendus coupables. Il suffisoit qu'au préjudice des défences ils eussent préché, ou prié Dieu, ou chanté ses loüanges, ou qu'il eussent seulement délibéré avec leurs fréres, de s'acquitter de ces devoirs religieux. Lors qu'on n'osoit pas fonder une coudamnation sur un prétexte si injuste, on s'informoit si ceux qu'on vouloit perdre, ne s'étoient pas trémoussez, & si la douleur ne leur avoit pas arraché quelque parole, pendant que contre la foy des Edits & des Traitez de Pacification, on éxerçoit contre leurs fréres des inhumanitez & des barbaries inconcevables. On employoit même pour témoins, des mal-heureux, qui n'ayant pas fait difficulté de sacrifier leur conscience & leur salut à des considérations mondaines, étoient pour les mêmes considérations, capables des méchancetez & des calomnies les plus atroces. Ceux qui échappoient à la cruauté des Boureaux, étoient contrains de tout abandonner, & d'aller gémir & mandier leur pain dans les Païs Ertangers; & ceux qui restoient dans le Royaume, souffroient contre la foy des Amnisties, toutes les oppressions, ausquelles un Païs ennemi seroit exposé durant la fureur de la guerre.

On

On ne se contentoit pas de cela, on faisoit reléguer ceux que les Amnisties n'exceptoient point, & dont le zéle pouvoit affermir le peuple. Ils avoient beau dire qu'on les avoit ruïnez, & qu'ils n'étoient pas en état de fournir à leur entretien dans les lieux, où l'on les reléguoit; il faloit qu'ils marchassent incessamment, deussent-ils périr de misére. Et quoy que nonobstant ces Amnisties, il n'y eût point de sureté pour un grand nombre de personnes non exceptées, on les menaçoit de leur faire confisquer leurs biens, si elles n'alloient s'exposer à la merci de Juges qui étoient tout disposez à les perdre.

Cependant si au lieu des Hymnes que les Catholiques Romains chantoient en l'honneur des créatures, ou des chansons prophanes & impudiques, qui étoient tous les jours en leur bouche, nous voulions à l'imitation du Psalmiste, & selon l'exhortation des Apôtres, chanter dans nos maisons des Cantiques Spirituels en l'honneur de Dieu; non seulement on nous imposoit silence, mais on nous faisoit punir comme des criminels.

D'ailleurs pour nous forcer d'embrasser la Religion Romaine, on nous en-

voyoit des Dragons, qui non contens de nous réduire à la mendicité, nous tourmentoient encore inceſſamment. Ces Apôtres du Dragon roux, dont nous parle l'Ecriture, étoient les principaux Miſſionnaires, dont on ſe ſervoit pour l'avancement de la Religion Romaine. On ne ſçauroit exprimer tous les maux que ces ſcélérats nous faiſoient ſoûfrir en divers endroits du Royaume. Il n'y a que Dieu qui en connoiſſe le nombre & la grandeur, comme il n'appartient qu'à luy d'en faire une juſte vengeance. Cependant lorſque ces Troupes impitoyables nous avoient ruïnez, & que nous étions prêts de mourir de faim, on nous envoyoit des Dames de miſéricorde, qui nous offroient de l'argent pour nous tenter.

Mais on n'en demeuroit pas-là: On faiſoit déja la recherche des livres de piété qui pouvoient ſervir à l'inſtruction & à la conſolation du pauvre Peuple, à qui on avoit ravi les Paſteurs, & qui par ce moyen étoit privé de l'ouïe de la Parole de Dieu, & des autres éxercices de piété qui étoiẽt établis parmi nous. Même dans les Provinces, où ces Saints Exercices étoient ſupprimez, on faiſoit fermer les Boutiques des Marchands Libraires Proteſtans, afin

afin que ce Peuple infortuné ne pouvant plus achetter des livres, qui peuſſent l'inſtruire, & entretenir ſon zéle, on vît bientôt éteindre ſes lumiéres & ſa piété.

Deplus, lorſque nous étions dans le lict de mort, on nous privoit de toute conſolation, & on nous faiſoit encore tourmenter au milieu de l'agonie. On nous faiſoit inquiéter par mille queſtions importunes & captieuſes; on nous faiſoit mourir dans une émotion & dans un trouble inconcevable. Et quoy qu'on ne peût rien gagner ſur nos eſprits, ſouvent on ne laiſſoit pas de dire, que par quelque inclination de tête, ou par quelque mouvement des lévres ou des yeux, nous avions témoigné que nous voulions abjurer nôtre Religion; & d'abord les veuves toutes déſolées qu'elles étoient par la perte de leurs Maris, recevoient ce ſurcroi d'affliction, que de ſe voir ravir leurs enfans pour étre élevez dans la Religion Romaine. Ce n'eſt pas tout, nos ennemis faiſoient éclater leur haine aprés nôtre mort, & nous perſécutoient juſqu'au tõbeau. Ils ne permettoient pas que nous fuſſions enterrez dãs les Cimétiéres de nos Péres; ils ne ſoûfroient pas même que nos Parens & nos amis nous rendiſſent leurs derniers

derniers devoirs, en accompagnant nos corps juſqu'au Sépulchre; ils ne vouloient pas ſeulement qu'on nous enterrât en plein jour & aux heures qui pouvoient être commodes. Et le peuple Catholique Romain, à qui cette inhumaine conduite du Clergé & des Jeſuïtes, inſpiroit de la fureur contre nous, ſe portoit quelque fois à cét excés de barbarie, que d'arracher de leur tombeau ou de leur cercueil, les corps de ceux de nos fréres qui étoient morts, & de les trainer par les ruës, coñe il étoit arrivé dans la Ville de Pezenas en Languedoc, dans pluſieurs lieux de Poitou & ailleurs. Ainſi contre toute juſtice & contre toute humanité, contre le foy des Edits & Traitez Pacification ſi ſouvent réïtérez, ſi ſolennellement jurez, & tant de fois confirmez par nôtre Roy, & nonobſtant la fidélité que nous avions fait paroitre pour ſon ſervice, nous ne pouvions ni naître, ni vivre, ni mourir, ni être enterrez en liberté. On nous faiſoit paſſer nos jours dans la miſére, dans les alarmes, dans les tourmens, & dans une mortelle affliction de ne pouvoir nous inſtruire de nôtre ſalut, ni donner à nos enfans l'éducation dont ils avoient beſoin, ni rendre à Dieu le culte que nous luy devions,

devions, ni nous acquitter des autrres devoirs qu'il imposoit à nos consciences; & la mort même ne pouvoit pas nous mettre entiérement à couvert de l'animosité des Persécuteurs.

Voilà, Nos Tres-Chers Freres, quels étoient en partie les maux, qu'on nous faisoit soufrir avant la derniére assemblée du Clergé de france, convoquée à Paris au mois de May de l'anne 1685. & tenuë aux mois de juin & de juillet suivans. Comme un grand nombre de Prélats étoient convaincus que la Religion Romaine avoit besoin d'être réformée, il y avoit de l'apparence que l'Assemblée travailleroit à quelque réformation, & que cela nous procureroit quelque repos. Mais la chose a bien tourné d'une autre maniére; car nous pouvons dire que depuis la création du Monde, l'Eglise de Dieu n'a pas souffert de plus horrible persécution, que celle qu'on luy fait soufrir en France, depuis la convocation de cette derniére Assemblée. Nous ne nous proposons pas, Nos Tres Cher Freres, de vous en faire une rélation éxacte & entiére, & d'entrer pour cét effet dans le détail des maux que nous ou nos fréres avons souferts, ou qu'ils soufrent encore. Helas! Nous ne connoissons

2. Période de la Persécution.

iſſons pas la milliéme partie de leur ſoufrance; & cela fera dans la ſuite le ſujet de pluſieurs gros volumes. C'eſt pourquoy nous ne vous en préſenterons icy qu'un échatillon; mais ce que nous allons en dire, eſt fondé ſur le témoignage de ceux qui ont quitté leurs biens, leur Patrie, & les perſonnes qui leur étoient les plus chéres, pour éviter cette persécution barbare.

Jusqu'à préſent ou avoit regardé avec horreur les cruels traitemens qu'on fit ſoufrir à nos Péres dans le Siécle paſſé. On croyoit que les maſſacres de la Saint Brthelemy, où une infinité de perſonnes de tout age, de tout séxe & de toute condition, furent égorgées endivers endroits du Royaume, fuſſent les derniers excés, où la fureur la plus infernale fût capable de porter les hommes: Et l'on ne ſe fût jamais perſuadé que le terrible choix de la mort ou de la Meſſe, que nos ennemis donnoient ſouvent à nos Péres, deût quelque jour être conſidéré & ſouhaitté comme une faveur. Mais le temps eſt venu que nos pauvres fréres, qui ſont encore en France, regarderoient comme une grace, que leurs impitoyables Perſécuteurs les fiſſent mourir. Helas! bien

des

des perſonnes nous ſcandaliſent par leur chûte, qui prendroient plaiſir à glorifier nôtre Seigneur par leur martyre!

On ne ſauroit parler de leur faute avec trop d'horreur, mais on peut dire que leur tentation eſt plus qu'humaine. Ouï, la maniére dont on les traite, eſt mille fois plus cruelle & plus dangereuſe, que tous les maſſacres & que tous les ſupplices, qu'on employoit dans le Siécle paſſé. Ils ſont maintenant abandonnez à la mercy des Soldats, qui ſont devenus des Bourreaux d'Inquiſition, & qui courent toutes les Provinces avec une fureur, qu'on ne ſçauroit imaginer. Ces inſtrumens du Démon, qui leur inſpire ſes artifices & ſa cruauté, entrent dans chaque maiſon au nombre de dix, de vingt, de trente, de quarante & quelque-fois de cent & au-de-là. D'abord ils demandent au Chef de famille, s'il veut embraſſer la Religiõ Romaine. Dés qu'il le refuſe, ils les ruïnent entiéremẽt: Pour cét effet ils diſſipent toutes les proviſions qu'il pouvoit avoir pour ſon entretien & pour celuy de ſa famille; ils briſent ou brûlent les meubles; ils pillent l'or, l'argent, les licts, le linge & les autres choſes de cette nature; & ils vendent à trés-vil prix les maiſons & les

autres

autres biens immeubles, aux Jesuïtes ou à des personnes que les Jesuïtes interposent.

Mais on ne se contente pas de les dépoüiler de tous leurs biens, comme le Démon en dépoüilla Job; & de les réduire à mourir de faim avec leurs femmes & leurs enfans, sans excepter les personnes de la prémiére qualité; les Troupes font encore soûfrir aux hommes & aux femmes, tous les maux que l'Enfer est capable d'inventer. Les uns sont assommez à coups de bâton. Les autres sont trainez par les cheveux jusques dans les Eglises Romaines. Les autres sont pendus par les cheveux ou par les pieds. On déscend les autres avec des cordes dans des Puits, dont l'eau est extrémement froide, & les y enfonçant jusques aux lévres, on les laisse-là; ou bien on les plonge de temps en temps, jusques à ce qu'ils soient sur le point de rendre l'esprit: Si on ne les laisse par mourir quand ils sont prêts d'éxpirer, c'est afin de faire durer plus long-temps leur soûfrance, & de les faire mourir une infinité de fois. Il y en a d'autres que l'on enferme dans des Sacs, & que l'on roule ensuite par les dégrez. Quelque fois on attache le Mary, la Femme & leurs Enfans sur

des

des chéses, & on les laisse-là trois, quatre, cinq, six jours sans leur donner à manger, en telle sorte qu'ils se voyent défaillir les uns les autres, sans pouvoir se donner aucun secours. D'autres sont enfermez dans de basses-fosses pleines d'ordure. D'autres sont contrains d'avaller une si grande quantité d'eau, qu'il y en a qui en sont morts. On attache les autres à la crémaliére de la Cheminée, aprés quoy on allume de la paille au dessous, afin que la flamme leur brûle les pieds, & que la fumée les étouffe. Les autres sont forcez de tourner la broche devant un feu extrémenent ardent, où l'on jette incessamment du bois, jusques à ce qu'ils soient aussi à demi brûlez, y en ayant qui ont été brûlez jusqu'à la ceinture, & qui sont morts de ce supplice. Il y a des personnes, qui durant quarante jours ont été exposées au feu, & qui enfin ont rendu l'ame dans ce long et cruel martyre. Il y en a un grand nombre d'autres, & principalement à Diépe, dont les plantes des piez ont été brulées, & qui ne sauroient marcher de leur vie. Les Dragons étant entrez dans Orange pour y éxercer les mêmes violences que l'on met en usage dans nos Provinces, un Ministre nommé Petit,

pour avoir exhorté la peupla à la persévérence, a été pendu ; aprés quoy on a dit qu'il avoit mal parlé du Roy. A Cros & a Colognac Villages voisins de S. Hypolite en Languedoc, deux hommes ont été tuez par les Dragons, pour n'avoir pas voulu embrasser la Religion Romaine. Il y a d'autres Protestans, dont on enfonce les doigts à coups de marteau dans de petits trous, que l'on fait exprés dans du bois. D'autres, sur le corps desquels on applique des fers ardents. D'autres, à qui l'on fourre des aguilles entre la chair & les ongles. D'autres, à qui l'on arrache entiérement les ongles, les dents, la barbe, & le poil de tout le corps, sans aucune pudeur. Au Vigan Ville des Cévénes, on les enforme tout nuds dans une prison, où ils sont continuellement tourmentez & agitez, jusques à ce qu'ils soient couverts de sueur, aprés quoy nonobstant le froid de l'hyver, on leur verse sur le corps une grande quantité d'eau froide, ce qui a déja causé la mort à un grand nombre. Il y a eu des femmes, à qui l'on a coupé les mammelles. Il y en a eu d'autres, à qui on a coupé le nés, & qui sont sorties du Royaume portant sur leur corps cette honorable

rable fletrissure du Seigneur Jesus. Il n'est pas possible de rapporter toutes les sortes de barbaries que l'on éxerce contre ce pauvre Peuple.

Il n'y a même rien de plus infame, que la maniére dont on traite quelquefois les femmes & les filles, qui ont de la fermeté. Il y en a qui étant penduës par les piez, sont exposées à la honte la plus sensible, qu'une femme d'honneur puisse recevoir. Il y en a d'autres, qui ayant été misses toutes nuës, ont été chassées en plein jour de leurs maisons, pendant qu'il étoit défendu à toutes sortes de personnes de leur donner retraite. Il y en a d'autes, méme des femmes de qualité, qui ont été liées, aprés quoy les Soldats, à qui l'on a entiérement laché la bride, se sont portez à cét excés de brutalité, que de leur pisser sur le visage. D'autres, devant lesquelles ces scélérats se sont mis tout nuds. Enfin plusieurs filles ont été violées dans la Province de Dauphiné. Et parce que nonobstant tous les outrages & tous les maux qu'on fait soufrir à ces pauvres créatures, il s'en trouve un grand nombre, qui font paroitre une constance admirable, on publie qu'il y a des ordres, pour les raser & les enfermer

dans des Convens, où elles ſeront foüettées trois fois le jour, & où l'on les empechera de prendre aucun repos pendant la nuit; ou pour les reléguer à Perpignan ou à Mont-Louis dans les Pirenées, parmi des Soldats, dont l'inſolence & la brutalité ſont connuës de tout le monde.

Mais la plus inſupportable & la plus générale de toutes les cruautez que l'on éxerce contre les perſonnes pieuſes & conſtantes de tout sêxe, de tout âge & de toute condition; & que le Démon n'a inventée qu'en ces derniers temps, c'eſt que pluſieurs Dragons ou Soldats des plus vigoureux, prénent une perſonne, la proménẽt jour & nuit dans une chambre, la balottant & ſe la jettant les uns aux autres, ſans luy donner aucun relache ni pour manger, ni pour boire, ni pour dormir. Lors qu'elle vient enfin â tomber de foibleſſe ou de ſommeil, on la chatoüille, on la frape avec des verges, & on luy enfonce des épingles & des éguilles dans le corps pour la réveillier, ou pour luy faire revenir les eſprits, afin de la tourmenter & de l'agiter de nouveau. Quand ceux qui luy font ſoûfrir ce martyre ſe ſont laſſez, ils ſont relevez par d'autres, qui recommencent avec plus

plus de violence. De ſorte qu'aprés que ces pauvres gens ont paſſé pluſieus jours & pluſieurs nuits dans ce tourment continuel, ils en deviénent tout hébétez, ne ſachant preſque ce qu'ils font, & ne voyant point de fin à cette perſécution infernalle. Il y en a beaucoup qui en ſont morts; d'autres, même des perſonnes de qualité, qui en ont entiérement perdu le ſens. Pluſieurs qui au commancement avoient demandé la mort comme une grace, & qui avoient ſoûfert avec joye le raviſſement de leurs biens, ont enfin été contrains de ſuccomber. Vn trés grand nombre d'autres, pour éviter des traitemens ſi inhumains, ont auſſi été forcez de démentir de bouche leur propre cœur.

Il a néanmoins falu que pour les obliger à cela, on ait joint les artifices à la longueur & à la cruauté des tourmens. Car quoy que les Jeſuïtes faſſent publier un certain formulaire d'abjuration, que l'on dit avoir été ſigné par ceux qui ont ſuccombé ſous cette perſécution Diabolique, & ſelon laquelle on prétend qu'ils ont embraſſé toutes les erreurs, toutes les ſuperſtitions & toutes les idolatries de l'Egliſe Romaine; on s'eſt poutant

contenté de leur dire qu'ils avoient tort de s'obſtiner ; qu'on ne demandoit autre choſe ſi ce n'eſt qu'ils entraſſent dans la Communion Romaine ; & qu'on leur permettoit de croire toutes les véritez contenuës dans l'Evangile, & de cõtinuer de ſervir Dieu, comme ils faiſoient auparavant. Mais aujourd'huy qu'ils ſe trouvent engagez, on leur dit que le Roy ne prétend pas qu'ils ſoient Catholiques Romains à demi ; on veut les forcer de pratiquer le culte de l'Egliſe Romaine, & de ſigner même d'autres abjurations : Et c'eſt maintenant qu'ils reconnoiſſent leur faute, qu'ils pleurent, qu'ils gémiſſent pour leur péché, ſans que perſonne les conſole, & qu'ils s'expoſent à de nouveaux tourmens.

Leurs Perſécuteurs ſont néanmoins ſouvent contrains de les ménager. En de certains lieux on ne les oblige pas d'aſſiſter à la célébration de la Meſſe ; en d'autres on a couvert les images, qui étoient dans les Egliſes ; en d'autres on leur fait lire dans les Egliſes l'Ecriture ſainte, comme il ſe pratique parmi nous ; en d'autres on ſoufre quelquefois, que dans les Egliſes ils chantent les Pſeaumes ; en d'autres on ne leur préche que la Morale chre-

Chrétienne. Mais comme on n'use de ces ménagemens que dans quelques Lieux où ces pauvres gens sont en grand nombre; & que l'on a dessein de les accoûtumer peu-à-peu à vivre dans l'Eglise Romaine, ce Peuple infortuné ne cesse de verser des larmes dans la cruelle captivité, où il est détenu. On ne peut rien voir de plus touchant que les Lettres qu'ils écrivent à ceux que Dieu a garantis. Ils leur demandent le secours de leurs prières, ils reclament les compassions & la Miséricorde de Dieu, & ils le supplient trés-ardemẽt de les délivrer bientôt de ce funeste esclavage. Il y en a un fort grand nombre, qui sont déja morts d'affliction, & qui en mourant ont protesté hautement qu'ils se repentoient de leur faute, en ont demandé pardon à Dieu, & ont refusé de recevoir les prétendus Sacremens de l'Eglise Romaine. Cela a donné lieu à des ordonnances des Intendans & des Gouverneurs des Provinces, portant que ceux qui mourront de la sorte, serõt privez de la Sépulture, trainez & jettez à la voirie; & que ceux qui releveront de leur maladie aprés avoir déclaré qu'ils se repentent d'avoir abjuré leur Religion, seront condamnez aux galeres perpé-

tuelles. On eſt même allé plus loin à l'égard d'un Miniſtre nommé Roſemon, qui avoit auſſi Succombé & qui avoit méme ſervi d'inſtrument pour en faire ſuccomber d'autres; car étant tombé malade, il a eu de grands remords de conſcience pour l'horrible péché qu'il avoit commis, & il a donné des témoignages extraordinaires de ſa repentance: Aprés quoy ayant recouvré ſa ſanté, & persévérant dans ſon repentir, il a été condamné à être pendu; mais lors qu'il a appris ſa Condamnation, il a proteſté que cette peine luy paroiſſoit trop douce, & que le péché où il étoit tombé, & pour lequel il avoit tant d'horreur, méritoit un Supplice infiniment plus rigoureux: Deſorte qu'on peut dire que ſa repentance & ſon martyre ſont plus en édification, que ſon apoſtaſie n'avoit été en ſcandale.

Cependant on prend un ſoin extraordinaire d'empécher que ni les uns ni les autres ne ſortent du Royaume: & dans le même temps qu'on leur ôté la liberté d'aller chercher dans les Païs étrangers quelque azile contre la perſécution, & quelque repos pour leur conſcience, on a publié un nouvel Edit du mois d'Octobre 1685. qui ſupprime

l'Edit

l'Edit de Nantes & tous les autres Edits de Pacification, & qui acheve de nous plonger dans un abyme de maux. Il est dit d'entrée dans cét Edit, que le Roy ne fait qu'éxécuter le dessein qu'il avoit toûjours eu depuis son évenement à la Couronne, à l'imitation de Loüis XIII son Pére, & de Henry IIII son Ayeul. Mais hélas! comment accorder cette intention, & les violens moyens dont on se fert pour nous perdre, avec les termes de tous les anciens Edits que Sa Majesté révoque; qui avoient pourvû à la sureté de nos biens, de nos personnes, de nos enfans & de nôtre Religion; & qui portent expressément qu'ils sont *perpétuels & irrevocables*? Comment concilier cette intention & ces violences avec la nature de ces mêmes Edits, & des Traitez sur lesquels ils sont fondez? Ne sont-ce pas des Edits & des Traitez de Pacification, c'est-à-dire des monumens perpétuels de la parole Royale & de la Foy publique? Ces Traitez, qui sont trés-justes en eux-mémes, ne sont ils pas des Contracts inviolables? N'ont-ils pas été en effet stipulez & signez de part & d'autre, comme on l'a fait voir dans *l'Etat des Réformez de France*, dont il a

été parlé ci-dessus ? N'a-t'on pas fait voir encore dans le même lieu, que ces Traitez de Pacification ont été rendus sacrez par un grand nombre de sermens solennels ? Qu'ils ont d'ailleurs été confirmez une infinité de fois par Loüis XIII & par Sa Majesté Elle-même ? Et que sur tout dans sa Déclaration de l'année 1652. Elle les a confirmez en recompence des plus grands services qu'on puisse rendre à un Prince ; puisque c'a été pour luy conserver la Couronne ? Enfin comment accorder cette intention & ces violences inouïes avec la Lettre de Sa Majesté à SA SERENITE' ELECTORALE DE BRANDEBOURG, que nous avons rapportée cy-dessus, & où Sa Majesté dit que *l'une de ses principales aplications est de faire religieusement garder à Ses Sujets de ladite Religion, en toutes affaires & en toutes rencontres, tout ce qui leur appartient par les Concessions des Rois ses Prédecesseurs & par les siennes, en vertu de leurs Edits & des siens, sans soûfrir qu'il y soit en rien contrevenu ; & que c'est-là la régle que Sa Majesté se prescrit à Soy-même, tant pour observer la justice, que pour leur témoigner la satisfaction qu'Elle a de leur fidélité, de leur obéissance & de leur zéle pour son service depuis la dernière Pacification de l'année 1629.*

Aprés toutes ces choses, ne faut-il pas avoüer que ceux qui ont surpris l'équité naturelle de nôtre Prince, qui l'on porté à renverser des Edits & des Traitez si sacrez, & à nous faire soûfrir plus de maux qu'aucun peuple n'en n'a jamais soûferts depuis la création du monde, ne sont pas moins les ennemis de sa gloire, qu'ils le sont de son Royaume, que cette horrible persécution ruïne manifestemẽt?

Il est dit encore dans ce nouvel Edit, que la meilleure & la plus grande partie des Réformez de France, ayant embrassé la Religion Romaine, l'éxécution de l'Edit de Nantes & de tout ce qui a été ordonné en leur faveur, demeure inutile; & qu'ainsi c'est fort justement que le Roy révoque tous les anciens Edits. Mais ne sçait-on pas que dans l'ordre de la justice, les choses qui se font par force, par violence ou par crainte, ne sont d'aucune considération? D'ailleurs les Edits & les Traitez de Pacification n'ayant pas seulement pourvû à la sûreté de tous les Réformez en corps, mais de chacun d'eux en particulier; & l'intérêt de la Religion étant en effet un intérêt personnel, qui regarde plûtôt les particuliers que le général; peut-on dire raisonnablement que

le

le changement des uns puiſſe faire du préjudice au droit des autres ? En un mot peut-on prétendre avec juſtice, que le violement qu'on a fait des Edits & des Traitez de Pacification, en faiſant ſoûfrir des inhumanitez & des barbaries à ceux que l'on a forcez de renoncer de bouche à leur Religion ; ſoit un prétexte légitime pour enfraindre les mêmes Edits & les mémes Traitez, à l'égard de ceux qui n'ont pas ſuccombé ſous une perſécution ſi horrible ?

C'eſt pourtant ce nouvel Edit, Nos Tres-Chers Freres, qui en revoquant les Edits & les Traitez de Pacification, tout irrévocables & tout inviolables qu'ils ſont, frape le dernier coup ſur toutes les Egliſes Proteſtantes de France. Car il ordonne la démolition de tous les Temples qui nous reſtoient dãs le Royaume ; nous défend de nous aſſembler déſormais en aucun lieu, même dans les maiſons particuliéres, ſous prétexte de Priéres ou de Culte de nôtre Religion, de quelque nature qu'il ſoit, à peine de confiſcation de corps & de biens, qui eſt la peine capitale ; enjoint à tous les Miniſtres, qui ne voudront pas renoncer à la Religion Réformée, de ſortir du Royaume dans quinze

jours

jours, à peiue des galéres; ſuprime toutes les Ecoles, qui pouvoient nous reſter pour l'éducation d'une partie de nos enfans, & généralement toutes les conceſſions dont nous jouïſſions encore; veut que nos enfans ſoient baptiſez & élevez dans l'Egliſe Romaine; ordonne aux Proteſtans francois, qui ſont ſortis du Royaume, d'y retourner dans quatre mois, à peine de confiſcation de leurs biens; & défend à ceux qui ſont encore en France, d'en ſortir, à peine des galéres pour les hommes, de confiſcation de corps & biens pour les femmes. Il eſt ſeulement ajoûté que nous pourrons demeurer dans le Royaume, ſans y être inquiétez, en attendant qu'ils plaiſe a Dieu de nous éclairer comme les autres. Mais outre que ceux que l'on dit avoir été éclairez, ne l'ont pas été par la lumiére de la vérité, mais par le feu d'une perſecution qui n'a point d'éxemple, éxercée par des Dragons qui, comme nous l'avons dit, ſont les dignes Apôtres du Dragon roux: Quelle apparence que puiſque tous les anciens Edits & Traitez de Pacification ſi ſolennellement jurez, ont été foulez aux piez, nous puiſſions être en ſureté à l'ombre de ce dernier

Edit ? Auſſi eſt-il certain que depuis qu'il a eſté donné, nos fréres qui reſtent en France, ſoûfrent toûjours les mêmes inhumanitez, qu'ils ſoûfroient auparavant.

Il y a même une nouvelle Déclaration du mois de Janvier 1686. qui ordonne que ceux qui juſqu'à-préſent n'ont pas ſuccombé ſous cette cruelle perſécution, ſeront obligez d'abjurer leur Religion dans ſix ſemaines, à peine d'être punis comme coupables du crime de rebellion & de deſobéïſſance : Ce qui eſt le comble de l'oppreſſion.

On ne ſe contente pas de cela, on brûle les Saintes Bibles & les autres Livres de dévotion, qui pourroient entretenir la piété de nos pauvres fréres ; ce qui eſt la plus horrible impiété, que puiſſent commettre le Démon & l'Ante-Chriſt, qui ſont les ennemis du Régne de nôtre Seigneur & de ſon pur Evangile.

Aprés cela qui pourroit ſe réſoudre à demeurer dans un Royaume, où les fidéles ſoûfrent tant de tourmens, où leurs enfans ſont enlevez pour être conſacrez aux idoles, & où la Majeſté de Dieu eſt outragée avec tant d'inſolence & tant de fierté ? Auſſi voit-on tous les jours que

nonobſtant

nonobſtant les défences d'en ſortir, & les peines auxquelles ſont condamnez ceux qui oſent l'entreprendre; il y en a un trés-grand nombre qui abandonnent tout, & qui s'éxpoſent encore à de grands dangers, pour aller chercher un azile dans les Etats Proteſtans. Toutes les priſons ſont pleines de ceux qui ſont arrêtez ſur les Frontiéres. On s'oppoſe à leur ſortie à main armée, on en tuë ſur le champ, on en fait périr dans de baſſes-foſſes, on en condamne aux galéres, on en fait mourir par la main du Bourreau; mais tout celà n'empéche pas que les autres ne tâchent inceſſamment de ſortir de cette nouvelle Egypte. Cependant il y en reſte plus de quinze cens mille, qui gémiſſent jour & nuit dans la plus cruelle captivité, où les perſonnes & les conſciences puiſſent être retenuës.

* *Réveille-toy, réveille-toy; leve-toy, Jéruſalem, qui as bû de la main de l'Eternel la coupe de ſa fureur. Tu as bû, tu as ſuccé la lie de la coupe d'étourdiſſement. Il n'y a pas un de tous les enfans qu'elle a enfantez, qui la conſole: Et de tous les enfans qu'elle a nourris, il n'y en a pas un qui la préne par la main. Ces deux choſes te ſont arrivées. Qui eſt-ce qui te plaint? Le dégât & la froiſſure, la famine*

* *Eſai. 51. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23.*

famine & l'épée. Par qui te consoleray-je? Tes enfans se sont pâmez; ils ont été gisans dans les quarrefours des ruës, comme le Bœuf sauvage enlacé, pleins de la fureur de l'Eternel, & de ce que ton Dieu les a tancez. C'est pourquoy écoute maitenant cecy, ô affligée & yvre, mais non pas de vin: Ainsi a dit ton Seigneur l'Eternel ton Dieu, qui débat la cause de son Peuple; Voicy j'ay pris de ta main la coupe d'étourdissement, la lie de la coupe de ma fureur; tu n'en boiras plus dorénavant: Car je la mettray en la main de ceux qui t'ont renduë dolente; qui ont dit à ton ame, Courbe-toy, & nous passerons; à cause dequoy tu as mis ton corps comme la terre, comme une ruë aux passans.... * L'Eternel t'à appellée comme une femme délaissée & travaillée d'esprit, & comme une femme qu'on auroit épousée en sa jeunesse, & qui auroit été répudiée, a dit ton Dieu. Je t'ay délaissée pour un petit moment, mais je te r'assembleray par de grandes compassions. J'ay caché ma face arriére de toy pour un peu de temps au moment de l'indignation: Mais j'ay eu compassion de toy par une gratuïté éternelle, a dit l'Eternel ton Rédempteur. Car cecy me sera comme les eaux de Noé; c'est que j'ay juré que eaux de Noé ne passeront plus sur la terre: Ainsi j'ay aussi juré que je ne seray plus indigné

* Esai. 54. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 13, 14, 15.

contre toy, & que je ne te tanceray plus. *Car quand les montagnes se remuéroient, & que les côteaux croleroient, ma gratuité ne se départira point de toy, & l'Alliance de ma paix ne sera point ébranlée, a dit l'Eternel qui a compassion de toy. Affligée, tempêtée, destituée de consolation, voicy je m'en vais poser des escarboucles pour tes pierres, & je te fonderay sur des saphirs, & je feray tes fenêtrages d'agathes, & tes portes de pierres de rubis, & tout ton pourpris de pierres précieuses. Aussi tous tes enfans* seront *enseignez de l'Eternel, & la paix de tes fils sera abondante. Tu seras affermie sur la justice: Tu seras loin de l'oppression, même tu ne craindras rien; & tu* seras *éloignée du trouble, car il n'approchera point de toy. Voicy on ne manquera point de comploter,* mais ce *ne* sera *point de ma part. Quiconque complotera contre toy, tombera pour l'amour de toy.*

Nous nous confiérons donc encore en la Miséricorde de nôtre Dieu. Nous éleverons nôtre voix des lieux profonds. Nous dirons avec le Prophéte Jonas, Eternel, b *tu nous as jettez au profond, au cœur de la mer, & le courant nous a environnez: Tous tes flots & tes vagues ont passé sur nous; & nous avons dit, Nous sommes rebuttez arriére de tes yeux. Nous verrons pourtant encore*

b *Jon. 2. 4, 5, 6, 7, 8, 10.*

core le Temple de ta Sainteté. Les eaux nous ont environnez jusques à l'ame: L'abyme nous a enclos tout à l'entour.... Nous sommes descendus jusqu'aux racines des montagne; la terre avec ses barres semble être *à l'entour de nous pour jamais. Mais tu feras remonter nôtre vie hors de la fosse, Eternel nôtre Dieu. Quand nôtre ame se pâme en nous, nous nous souvenons de l'Eternel, & nôtre supplication parviendra iusqu' à luy au Palais de Sa Sainteté.* C'est pourquoy *nous luy sacrifiérons* encore *avec voix de loüange; nous rendrons ce que nous avons voüé, car le salut* est *de l'Eternel.*

Nôtre pauvre Egliſe eſt maintenant dans le Sépulchre, elle eſt giſante parmi les morts; ſes amis, ſes intimes amis ſe tiennent arriére de ſa playe, & ſes proches s'arrêtent loin. Elle dira pourtant avec confiance, *c Je ſeray au guet attendant l'Eternel; j'attendray le Dieu de mon ſalut, mon Dieu m'éxaucera. Toy qui eſt mon ennemie, ne te réjoüi point ſur moy. Si ie ſuis tombée, je me releveray; ſi je ſuis giſante dans les ténébres, l'Eternel m'éclairera. Je porteray l'indignation de l'Eternel, parce que j'ay péché contre luy, juſques à ce qu'il ait débatu ma cauſe, & qu'il m'ait fait juſtice. Il me conduira à la lumiére, & je verray avec plaiſir ſa juſtice: Et mon ennemie*

nemie le *verra, & elle sera couverte de honte, celle qui me disoit, Où est l'Eternel ton Dieu? Mes yeux la verront avec plaisir, elle sera bien-tôt pour être foulée comme la boüe des ruës.*

Cependant, NOS TRES-CHERS FRERES, Nous vous conjurons au Nom du Seigneur, de nous recueillir dans nôtre éxil, & de nous ouvrir les entrailles de vôtre charité. Si nous sommes maintenant dans la misére & dans l'affliction, nous avons cette consolation que nous somes les enfans de Dieu, & que nous soûfrons pour sa cause. Si nous voulions fléchir les génoux devant les idoles; si nous voulions rejetter la Parole de nôtre Dieu, pour embrasser les vaines doctrines des hommes; Si nous voulions renoncer nôtre Sauveur, pour nous soûmettre à l'empire de l'Ante-Christ, nous n'aurions rien à soûfrir de la part du monde: Au contraire ceux qui nous persécutent, nous combleroient de biens & d'honneurs. Mais à Dieu ne plaise que nous nous oubliyons de la sorte: Nous préférons l'opprobre de Christ à tous les trésors de l'Egypte, & nous aimons mieux être afligez avec le Peuple de Dieu, que de joüir pour un peu de temps des délices du péché. Considérez donc, Nos TRES-CHERS FRERES, que

que Jesus-Christ se présente maintenant à vous en nos personnes ; & qu'il vous prie, étant étranger, de vouloir le recueillir ; étant nud, de vouloir le vêtir ; ayant faim, de vouloir luy donner à manger ; & en un mot de luy rendre tous les offices d'une charité sincére & ardente. Mais sur toutes choses, nous vous supplions de crier à Dieu jour & nuit, pour obtenir de sa Miséricorde le repos & le rétablissement de nôtre pauvre Sion, qui est couverte de poussiére, qui se baigne dans ses larmes & dans son sang, & qui pousse incessamment des cris & des gémissemens, dans la plus funeste de toutes les captivitez. Pour nous, Nos Tres-Chers Freres, nous priérons toûjours le Seigneur, qu'il vous conserve la paix & la précieuse liberté, dont vous jouïssez ; qu'il vous comble de ses graces & de ses bénédictions spirituelles & temporelles ; & qu'enfin il nous rende tous participans un jour, de sa gloire & de sa félicité. La grace de nôtre Seigneur Jesus Christ soit avec vous tous, Amen.

Ce 27 de Janvier 1686.

Fin de la 1. Lettre.

Seconde Lettre

Des Protestans de France,

Qui ont tout abandonné pour la cause de l'Evangile.

à tous les autres

Protestans, Evangéliques & Fréres en Jesus-Christ.

Contenant une naïve exposition de la Religion Réformée, pour laquelle les Protestans de France soufrent tant de maux.

Trés-chers & tres-honorez fréres.

VOUS avez vû dans nôtre précédente Lettre, que les maux que nous soûfrons pour l'Evangile, sont si extraordinaires, qu'on n'en sçauroit trouver d'éxemple dans aucun siécle. Nous accomplissons en nos personnes le reste des soûfrances de Christ,

pour l'édification de ſon Corps myſtique, qui eſt ſon Egliſe. Mais ſi les ſoûfrances de Chriſt abondent en nous, nôtre conſolation abonde auſſi par Chriſt: Car outre la paix de l'ame, dont nous joüiſſons au milieu de nos calamitez, & qui ſurpaſſe tout entendement; le ſoin que la Providence Divine prend de nous dans nôtre éxil, fait aſſez connoître combien nous ſommes chers à Dieu, & combien luy eſt agréable le ſacrifice que nous luy faiſons de tout ce que nous avons au monde. En effet, Nos TRES-CHERS FRERES, nous ſommes merveilleuſement conſolez, quand nous conſidérons la bonté & la charité vraiment Chrétienne, qu'il plaît aux Princes & aux principales Républiques Proteſtantes de l'Europe, de nous témoigner dans le déplorable état où nous nous trouvons. C'eſt maintenant que nous voyons d'une façon particuliére, l'accompliſſement de la promeſſe que Dieu fit autre-fois à ſon Egliſe, que * *Les Rois ſeroient ſes Nourriſſiers, & les Princeſſes eurs Epouſes ſes Nourriſſes.*

Nous vous avoüons pourtant, Nos TRES-CHERS FRERES, que nous recevrions une grande confuſion, ſi parmi les

* *Eſai. 49. 23.*

les perſonnes, qui font profeſſion de la Religion Evangélique, il y en avoit encore, qui nonobſtant ces beaux éxemples de charité envers nous, ne peuſſent ſe réſoudre à nous recevoir comme leurs fréres & comme des Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt. Il ſemble qu'on peut facilement nous reconnoitre à la livrée de nôtre Seigneur, que nous avons l'honneur de porter, c'eſt-a-dire, à cette longue persécution que nous ſoufrons pour l'Evangile, & que nos Péres ont auſſi ſouferte pendant long temps.

Certes toutes les bonnes ames doivent déplorer le malheur des Egliſes que Dieu a retirées de la Babylone myſtique, & qui ont proteſté contre les erreurs capitales de ſes Dogmes, contre les Superſtitions & les idolatries de ſon Culte, & contre la tyrannie de ſon gouvernement. Elles ne devroient être qu'un cœur & qu'une ame. Cependant parce que les unes croyẽt avoir receu plus de lumiére que les autres, elles vivent entr'elles dans une eſpéce de Schisme, comme ſi les unes & les autres n'étoient pas Chrétiennes & Evangéliques; qu'elles ne retinſſent pas toutes les fondemens du ſalut; qu'elles n'adoraſſent pas toutes le même Dieu en

eſprit & en vérité; & qu'elles n'embraſſaſſent pas toutes par la foy le même Chriſt, comme leur Sauveur, & comme l'unique appuy de leur eſpérance. Nous comprenons bien maintenant ce que S. Paul veut nous apprendre, lors que repréſentant tous les fidéles comme compoſans un ſeul Corps en Jeſus Chriſt, & comme étant tous animez de ſon Eſprit, il ajoûte ; * *Si le pié dit, Parce que ie ne ſuis pas la main, ie ne ſuis point du corps, n'eſt-il pas néanmoins du corps? Et ſi l'oreille dit, Parce que ie ne ſuis pas l'œil, ie ne ſuis point du corps, n'eſt-elle pourtant pas du corps?* Les membres du corps naturel n'ont jamais eu entr'eux de pareilles conteſtations; mais l'Apôtre a voulu nous faire connoitre par là, qu'il arriveroit de la diviſion entre les membres du Corps myſtique de nôtre Seigneur ; & que les uns diroient qu'ils ne ſeroient pas du même Corps que les autres, quoy qu'ils ſoient tous unis à leur Chef, qui eſt Jeſus Chriſt ; & que par ce moyen ils ſoient un même Corps en leur Sauveur.

Il eſt bien étrange que ſur la matiére du Salut, on s'abandonne à la chaleur de la diſpute, qui eſt ſi contraire à la charité Chré-

* *1. Cor. 12. 15, 18.*

Chrétienne & à l'édification publique, & qui ne sert qu'à embarrasser les esprits de ceux qu'on devroit instruire, qu'à scandaliser les personnes pieuses, & qu'à tellement animer les Docteurs les uns contre les autres, que souvent les uns imputent aux autres des absurditez & des erreurs, aux quelles ils n'ont jamais pensé : Ce qui est cause que ceux qui sont dans une Communion, ignorent les véritables sentimens de ceux qui vivent dans l'autre ; & qu'ils regardent même souvent dans de vuës odieuses, des personnes qui sont leurs véritables fréres.

Pour nous, Nos Tres-Chers Freres, rejettant les questions curieuses & inutiles, & * *les vaines & prophanes criéries*, que S. Paul condamne, *& qui passent* quelquefois *jusques à l'impiété*, nous allons vous préſenter une naïve Confession de nôtre foy, comme nous l'avons depuis peu ** adressée au Clergé de France. Nous vous supplions au Nom du Seigneur, de vouloir l'éxaminer avec la même charité, dont vous voulez que Jesus Christ use envers vous : Et nous espérons que nonobstant le dissentiment qui est entre vous

* *2. Tim. 2. 16.* ** *Voyez les lettres au Clergé de France assemblé à Paris en l'année 1685.*

& nous ſur quelques queſtions, qui ne touchent pas les fondemens du ſalut, & dont nous parlerons dans une autre Lettre, ſi Dieu le permet; toutes les perſonnes pieuſes & raiſonnables, qui profeſſent la Confeſſion Luthérienne, reconnoitront que nous ſommes de véritables fidéles; nous embraſſeront comme leurs fréres, & jugeront même que nous leur ſommes d'autant plus recommandables, que nous ſoufrons de grands maux pour le Nom de nôtre commun Seigneur.

Confeſſion de foy des Proteſtans de France, qui ont tout quitté pour l'Evangile.

Doctrine.

Ecriture S. régle de la Foy.

NOus croyons que l'Ecriture Sainte eſt l'unique régle de la Foy Chrétienne; & comme parle Saint Paul, [a] le modéle de la connoiſſance & de la vérité; Qu'ayant été [b] divinement inſpirée, on ne peut l'accuſer d'imperfection, ſans outrager l'Eſprit de Dieu qui en eſt l'Auteur; Qu'elle eſt en effet [c] propre pour inſtruire, pour convaincre, pour corriger & pour former à la juſtice, afin que l'homme de Dieu ſoit accomply & parfaitement inſtruit à toute bonne œuvre;

a *Rom. 2. 20.* b *2. Tim. 3. 16.* c *v. 17. ibid.*

vre ; Que *d* ni les hommes ni les Anges ne doivent point évangéliser au de-là de ce qu'elle contient ; Que l'on ne doit jamais entreprendre *e* d'y rien ajoûter ni dans rien retrancher ; Que c'est selon cette Parole, & *f* non selon les Traditions des hommes, que Dieu veut être servi ; Que ce sera sur elle seule *g* que nous serons jugez ; Et qu'ainsi nous devons rejetter toutes les Traditions qui ne s'y trouvent pas conformes. Nous coyons qu'elle nous a été donnée pour être *h* un flambeau à nos piez, & une lumiére à nôtre voye. Qu'elle contient à la vérité des mystéres, que Dieu ne révéle à ses fidéles qu'à mesure qu'ils s'appliquent à la méditation de cette Sainte Parole, mais que les choses qui sont néceſſaires pour la salut, & pour la conversion du pécheur, y sont clairement enseignées. Que c'est pour cette raison qu'il est dit, que *i* la Loy de l'Eternel est entiére, restaurant l'ame, que le Témoignage de l'Eternel est sûr, donnant de la sagesse au simple, que les Ordonnances de l'Eternel sont droites, réjouïssant le cœur,

d *Gal. 1. 8, 9.* e *Deut. 4. 2. & 12. 32. Prov. 30. 6. Eccl. 12. 14. Apoc. 22. 18.* f *Matth. 15. 9. Esai. 29. 13.* g *Joan. 12. 48.* h *Ps. 119. 105.* i *Ps. 19. 8, 9.*

cœur, & que le Commandement de l'Eternel eſt pur, faiſant que les yeux voyent; ou comme dit le Sage, que *k le Commandement eſt une lampe, la Loy une lumiére, & les corrections de la Diſcipline* Céleſte *le chemin de la vie.* Que *l* ſi l'Evangile eſt encore couvert, ce n'eſt que pour les méchans & les faux Chrétiens, & comme parle Saint Paul, pour ceux qui périſſent, & à qui le Dieu de ce Siécle a aveuglé les entendemens, afin que la lumiére de l'Evangile de la gloire de Chriſt ne leur reſplendît point. Que c'eſt pour eux ſeulement que la Parole de Dieu *m* eſt un odeur de mort à mort, ſelon le langage du Saint Eſprit; car n'étant point éclairez & affermis par ce Divin Eſprit, & étant abandonnez à leurs ténébres naturelles, ils bronchent dans les chemins les plus unis, & *n* tournent à leur propre ruïne, ce que l'Ecriture contient de plus beau & de plus ſalutaire: Mais qu'à l'égard des fidéles, qui demandent à Dieu le ſecours de ſon Eſprit, cette méme Parole eſt une odeur de vie à vie, produiſant en eux la vie de la grace, qui ſera ſuivie de la vie de la gloire.

Nous

k *Prov. 6. 23.* l. *2. Cor. 4. 3, 4.* m *2. Cor. 2. 16.*
n *2. Pier. 3. 16. Luc. 7. 30.*

Nous croyons donc que nous devons tous la lire & la méditer, pour bien connoître la Grandeur & la Majesté, la Puissance, la Sagesse, la Bonté, la Justice & la Miséricorde de Dieu; l'ignorance, la folie, la misére & le néant de l'homme; pour admirer les merveilles de ce grand Dieu dans la Nature, dans la Grace, & dans la conduite de son Eglise & de chaque fidéle en particulier; pour bien apprendre nôtre devoir envers lui & envers nôtre prochain; pour nous corriger de nos défauts; pour enflamer nôtre zéle; pour fortifier nôtre foy & nôtre espérance; & pour puiser dans cette Divine source les consolations dont nous avons besoin. Ainsi nous regardons avec horreur la conduite de l'Eglise Romaine, qui pour retenir le Peuple dans une crasse ignorance, & dans une aveugle soûmission d'esprit pour toutes les choses qu'elle luy enseigne, le prive de la lumiére de cette sainte Parole, disant qu'elle est imparfaite, qu'elle est obscure, & dangereuse pour les simples; ce qui est injurieux à l'Esprit de Dieu qui l'a dictée, & directement opposé au témoignage que cette sainte Parole se rend à elle-même. Lecture de l'Ecriture Ste.

Chûte de l'homme : mort de Jesus Christ.

Selon cette Divine Parole, nous croyons que Dieu a créé le Monde pour sa gloire, & qu'en reconnoissance de l'Empire souverain qu'il a sur ses Créatures, & de tous les biens que les hommes en particulier ont receu de sa Bonté, tous les hommes sont obligez de le glorifier & d'obéïr à ses Loix. Que le prémier homme, qui représentoit toute sa postérité, ayant été rebelle à son Dieu, s'est précipité par son péché avec tous ses Descendans, dans la mort & la malédiction éternelle. Que tous ses descendans sont même corrompus dés leur naissance, étans naturellement aveugles, insensez & morts dans leur corruption. Que se trouvant tous dans l'impuissance de satisfaire la Justice Divine, ce bon Dieu par un admirable effet de sa Miséricorde & de sa Sagesse, leur a donné son propre Fils, Dieu bénit éternellement avec luy, lequel par une charité inconcevable, s'est abaissé soy-même, a pris nôtre nature dans le sein de la bien-heureuse Vierge, où il a été conceu du saint Esprit, a rendu pour nous une parfaite obéïssance à Dieu son Pére, & enfin s'est offert soy-méme par l'Esprit éternel, en sacrifice sur la croix pour l'expia-

piation de nos péchez. Que son Sacrifice est d'un mérite infini, & d'une efficace parfaite & éternelle. Et qu'aprés s'être résuscité par sa propre Puissance, il est monté au Ciel, où il intercéde pour nous, & d'où il ne doit venir que pour juger les vivans & les morts, pour élever les Fidéles dans son Royaume Céleste, & pour condamner aux Flammes éternelles les incrédules & les impénitens.

Repentance & foy en Jesus Christ.

Nous croyons que pour avoir part au Salut que Jesus Christ nous a acquis par sa Passion, & pour être faits participans de sa gloire & de sa félicité, nous devons reconnoître sérieusement nôtre indignité & nôtre mal-heur, nous repentir sincérement de nos péchez, en concevoir de l'horreur, & ressentir une douleur amére d'avoir offensé la Majesté de nôtre Dieu. Que dans ce sentiment de nôtre misére, nous devons nous humilier profondément en sa présence, luy confesser nos péchez & nos rebellions, implorer sa Misericorde, & embrasser par une vive & ferme foy son cher Fils, nôtre Sauveur, comme l'Auteur de la vie & le seul appuy de nôtre espérance. Qu'étans ainsi unis par la foy avec Jesus Christ, nous

nous devenons tous avec luy un même corps mystique, dont il est le Chef. Qu'alors nous sommes considérez comme si nous étions morts avec luy, comme si nous avions été ensevelis avec luy, comme si nous étions ressuscitez avec luy, & comme si nous étions déja montez au Ciel avec luy; & qu'en un mot par cette Sainte union que nous avons par la foy avec nôtre Sauveur, sa justice trés-parfaite & le mérite infini de son Sacrifice nous sont imputez, & nous justifient devant Dieu.

Graces du S. Esprit.

Nous croyons que pour avoir cette repentance, & cette foy qui nous doit unir à Jesus Christ, il faut que Jesus Christ nous donne son Saint Esprit, qui par sa lumiére dissipe les ténébres, dont nos entendemens sont naturellement remplis, qui renouvelle & purifie nos cœurs, & qui nous fasse embrasser nôtre Seigneur, comme le Sauveur du monde: Et nous croyons qu'en même temps ce Divin Esprit est le Sacré lien par lequel nôtre Seigneur s'unit luy-même à nous; Que par ce moyen nous devenons ses Fréres, & les Enfans adoptifs du Pére Eternel, dont il est le seul Fils par nature; & que nous sommes marquez & scel-

scellez par ce même Esprit, pour jouïr un jour avec Jesus Christ de l'héritage Celeste.

Nous estimons que la repentance & la foy ne sont pas sincéres, & que l'on n'est pas véritablement animé de l'Eprit de Dieu, si on ne mene une vie nouvelle, sainte & édifiante. Nous croyons bien que dans ce monde l'esprit a toûjours à combattre contre la chair; qu'il y a toûjours quelque reste de corruption, qui est attaché à nôtre nature, & que nous n'en serons entiérement délivrez que par la mort. Mais nous croyons que la marque de la vraye Foy, c'est d'avoir de l'amour pour la Sainteté & pour les bonnes œuvres, de s'affliger sérieusement de ce que l'on est encore dans un corps de péché, de se relever promptement quand on est tombé par foiblesse, & de faire tous les jours des progrez dans la sanctification. Nous estimons donc que puisque les bonnes œuvres sont les fruits & les preuves de la véritable foy, ceux qui nonobstant la profession qu'ils font de l'Evangile, vivent dans les déréglemens du Siécle, sont des hypocrites & de faux Chrêtiens. Il est vray que nous croyons que ceux que Dieu Bonnes œuvres.

Dieu a aimez dés le commencement, il les aime juſques à la fin ; mais nous eſtimons que le véritable moyen d'être aſſurez de l'amonr de Dieu, c'eſt d'obſerver ſes Commandemens, & de porter ſon Image, qui conſiſte dans la Sainteté. C'eſt pourquoy nous implorons inceſſamment le ſecours du Saint Eſprit, afin que nous régénérant & nous ſanctifiant de plus en plus, Dieu ſoit de plus en plus glorifié par nos bonnes œuvres, & que par ce moyen nous ſoyons fortifiez dans l'eſpérance de la vie éternelle. Au reſte nous croyons que les bonnes œuvres ne conſiſtent pas dans l'obſervation des doctrines & des inventions des hommes, mais comme nous venons de le dire, dans l'obéïſſance aux Commandemens de Dieu, qui ſont la véritable régle de nôtre devoir.

Mérite des œuvres. juſtification.

Cependant nous croyons que la Doctrine du mérite des œuvres fait tort à gloire de Dieu, & détruit la ſincére humilité qui eſt inſéparable de la véritable Foy. Il eſt vray que tous les Fidéles doivent continuellement s'appliquer à faire de bonnes œuvres, mais par ce qu'en ce monde les plus juſtes péchent ſept fois le jour ; & qu'en effet Jeſus Chriſt

Christ nous enseigne de demander tous les jours à Dieu le pardon de nos péchez; nous estimons que nous devons nous humilier incessamment devant le Trône de Dieu ; reconnoître ingénument que s'il vouloit entrer en compte & en jugement avec nous, de mille articles nous ne sçaurions répondre sur un seul; avoir faim & soif de la Justice de nôtre Sauveur, laquelle seule est capable de nous faire subsister devant Dieu; nous appuyer uniquemẽt sur la Miséricorde de ce grand Dieu, sur la parfaite obéïssance que son Fils luy a renduë pour nous, & sur le mérite infiny du Sacrifice qu'il luy a offert sur la Croix, pour l'expiation de nos péchez, & que nous embrassons par la Foy. C'est sur ce solide fondement que nous croyons que les Fidéles doivent se confier aux promesses que Dieu leur fait dans sa Parole. Nous croyons que plus nous avons receu de graces, plus sera grand le compte que nous en devons rendre ; que tous les Saints, bien loin d'avoir eu des mérites surabondans, ont eu besoin comme nous, de s'humilier, de reconnoître leurs péchez, & de recourir à la Miséricorde Divine, à la Justice & au Sacrifice de Jesus Christ ; & que

que c'eſt-là l'unique moyen par lequel nous pouvons auſſi être juſtifiez & obtenir le Salut.

Interceſſion.

Nous croyons que Jeſus Chriſt doit avoir toute la gloire de nôtre redemption à l'excluſion des créatures ; & que puiſque l'Ecriture nous advertit qu'aprés s'être offert ſur la Croix en Sacrifice pour nos péchez, il eſt entré dans le Ciel, le véritable Lieu Trés-Saint, où il comparoit maintenant en la préſence de Dieu, & intercéde pour nous comme nôtre Souverain Sacrificateur, nôtre Médiateur & Avocat ; c'eſt à luy ſeul que nous devons nous attacher ; & que c'eſt ſur ſa ſeule interceſſion que nous devons mettre nôtre confiance.

Confeſſion auriculaire.

Nous croyons que la confeſſion qu'on eſt obligé de faire dans l'Egliſe Romaine, à l'oreille d'un Prêtre, de tous les péchez que l'on a commis, juſques aux moindres circonſtances, & de laquelle on fait dépendre la ſentence d'abſolution qui eſt prononcée au pécheur ; eſt un joug que l'on a impoſé aux conſciences pour les tenir captives & pour dominer ſur elles. Nous croyons même que cette maniére de ſe faire abſoudre de ſes péchez, ne ſert qu'à endormir les

ames,

ames, sur tout à l'égard du peuple, qui n'a pas de grandes lumiéres, & qui croit de bonne foy que cette cérémonie avec l'absolution qui la suit, suffit pour le sauver. Nous estimons que les Ministres de Jesus Christ doivent dire en général, *a Repentez-vous & croyez à l'Evangile*: Qu'à la vérité ils doivent prêcher contre tous les vices, & censurer en particulier ceux qui donnent du scandale; qu'il est même bon de disposer chaque personne par des instructions & par des exhortations, à s'approcher dignement de la Table du Seigneur; mais qu'on ne doit pas obliger ceux qui composent le Troupeau, à faire le détail de toutes les ordures dont ils soüillez. Nous croyons qu'on doit les charger de faire cét éxamen en eux-mêmes & dans leur conscience: Que dans la Prédication de l'Evangile & dans l'administration du Sacrement de la Sainte Cene, on doit annoncer le salut sous la condition d'une sincére repentance & d'une vive foy en nôtre Seigneur: Et que pour cét effet on doit dire avec Saint Paul, *b Examinez-vous vous-mêmes, pour sçavoir si vous avez cette foy* salutaire, & cette véritable repentance qui doit l'accompagner; *c Que chacun s'éprou-*

F ve

a Marc I. 15. b 2. Cor. 13. 5. c Cor. II. 28.

ve soy-même, & qu'ainsi il mange de ce Pain & boive de ce Calice. Nous croyons bien que lors qu'un Fidéle se trouve travaillé de quelque péché qui le jette dans de grandes inquiétudes, il peut s'adresser à son Pasteur, pour recevoir aussi ses instructions & ses consolations ; mais, comme nous l'avons dit, nous estimons que la nécessité de déclarer à un Pasteur tous les péchez, dont une ame se trouve soüillée, est un joug qu'on ne doit pas imposer aux consciences. Nous croyons même que cela blesse la pudeur de part & d'autre, & qu'il produit souvent de mauvais effets. Nous estimons donc que la véritable Confession se doit faire à Dieu, qui pénétre nos cœurs, qui en connoît toutes les foiblesses, & qui seul peut y remédier par sa grace ; & qu'ainsi nous devons imiter les belles [a] Confessions de David, de Jérémie, d'Esdras, de Néhémie & de Daniel, qui sont toutes adressées directement à Dieu, & que l'Ecriture nous met devant les yeux pour nous servir de modéle.

Satisfactiõs. Nous croyons que les prétenduës satisfactions que les Prêtres éxigent dans l'Egliſe

[a] *Psf. 5. 3, 4, 5, 6, 9. Psf. 32. 5, 6, Jérém. 14. 7, 8. Esd. 9. & 10. Néhém. 1. 6, 7. Dan. 9. 4, 5. & suiv.*

l'Eglise Romaine, sont encore des inventions de l'esprit humain. Nous estimons que nous devõs vivre sobremẽt, mortifier nôtre chair & renoncer à toutes nos passions déréglées. Mais nous croyons que les peines que les Prêtres imposent à leurs pénitens, comme des conditions du salut, & des moyens pour appaiser la Justice Divine, sont des attentats contre l'Autorité de Dieu, qui seul à le droit d'imposer des peines aux pécheurs; & des outrages faits au Sacrifice de Jesus Christ, qui seul a porté la peine que la Justice de son Pére éxigeoit pour l'expiation de nos péchez. Et que tout ce que l'Ecriture nous ordonne, c'est que nous nous repentions sincérement, que nous ayons de l'horreur pour nos péchez, que nous renoncions de bonne foy à nos mauvaises habitudes, que nous recourions à la Miséricorde de Dieu, à la Justice & au mérite infini de nôtre Sauveur; & que nous implorions incessamment le secours du Saint Esprit, afin qu'il renouvelle nos cœurs, qu'il nous régénére & nous sanctifie.

Purgatoire

Nous croyons que la doctrine du Purgatoire n'est point enseignée non plus dans l'Ecriture. Qu'elle a esté aussi in-

ventée pour intimider les ames, pour les tenir captives, & pour les porter à donner leurs biens aux Eccléſiaſtiques. Qu'elle eſt d'ailleurs injurieuſe à la Miſéricorde de Dieu, au mérite infini du Sacrifice de Jeſus Chriſt, & à la parfaite Juſtice dont il couvre ceux qui croyent en luy: Et qu'enfin elle ravit la conſolatiõ que la Parole de Dieu dõne à tous ceux qui meurent en la Foy de ce bon Sauveur. Nous croyons donc que le Sang de Jeſus Chriſt nous lave de tous nos péchez; que maintenant il n'y a aucune condamnation pour ceux qui ſont en luy; qu'ils ſont paſſez de la mort à la vie; qu'en effet la mort n'eſt pour les Fidéles qu'un ſommeil, ou qu'un paſſage à la vie bien-heureuſe; que les ames mêmes des Brigands repentans ſont d'abord receües dans le Paradis; que dés que les ames des Fidéles ſont ſéparées de leurs corps, elles ſont portées par les Anges dans le Sein d'Abraham; & qu'en-un-mot ceux qui meurent en Jeſus Chriſt, ſont bien-heureux, car ils ſe repoſent de leurs travaux & leurs œuvres les ſuivent.

Sacremens en général.

Nous croyons que les Sacremens ſont des choſes viſibles & matérielles, qui par l'inſtitution Divine ne ſont pas ſeulement

les

les signes des mystéres du Salut, & principalement de la mort Sanglante de Jesus Christ, par laquelle il a fait l'éxpiation de nos péchez, & de la mort Spirituelle de tous ceux qui veulent avoir communion avec luy & être faits participans du fruit de son Sacrifice; mais sont encore les Sceaux de l'Alliance de Dieu avec nous pour nôtre rédemption; les gages de la Misericorde de Dieu le Pére & de l'infinie Charité de son Fils nôtre Sauveur; les Symboles des Graces du Saint Esprit, qui les accompagne de son éficace, pour produire en nous les vertus & les saintes dispositions, qui sont nécessaires aux Enfans de Dieu.

Sacremens de l'Ancien. Alliance.

Nous considérons que l'Ancienne Alliance, qui contenoit au fond les mêmes mystéres que la nouvelle, avoit deux Sacremens, la Circoncision & la Pâque.

Circoncisiõ.

La Circoncision, dans laquelle la chair du Prépuce étoit retranchée, sembloit d'abord ne représenter que le retranchement que nous devons faire de nôtre corruption naturelle; mais parce que tous les Sacremens sont, comme nous l'avons dit, les Signes des principaux mystéres du Salut, & les Sceaux de l'Alliance de Dieu avec son Peuple, laquelle est fondée sur la mort de Jesus Christ; &

qu'ainſi on ne peut pas douter qu'ils n'ayent leur principal rapport à ſon Sacrifice, & qu'ils n'en contiénent le myſtére, on peut dire que la Circonciſion *repréſentoit* principalement la mort Sanglante, que devoit ſoûfrir le Meſſie, qui s'étoit chargé de nos péchez, & qui en effet a été [a] *retranché de la terre des vivans ayant receu cette playe pour le péché du Peuple de Dieu* : Qu'elle repréſentoit auſſi, que ceux qui veulent avoir Communion avec luy, doivent retrancher & crucifier le vieil-homme avec ſes convoitiſes; & que pour cét effet il faut que nôtre Seigneur qui s'eſt luy-même ſanctifié pour nous, afin que nous fuſſions Sanctifiez en vérité, nous régénére & nous faſſe de nouvelles créatures: Que d'ailleurs ce Signe ſacré étoit pour les Fidéles, un *Sceau* du Salut qu'il leur repréſentoit, ou comme dit Saint Paul, [b] *un Sceau de la juſtice qui eſt par la Foy* : Et qu'enfin ce Signe & ce Sceau étoit *accompagné* de l'éficace du Saint Eſprit; car quoy que dans l'Ancienne Alliance ce Divin Eſprit ne fût pas diſtribué avec abondance aux Fidéles, il ne laiſſoit pas de produire en eux la meſure de grace, dont ils avoient alors beſoin. Nou

a *Eſai. 53. 8.* b *Jean 17. 19.* c *Rom. 4. 11*

Nous estimons que la Pâque *représentoit* d'une maniére plus claire, le Sacrifice qui devoit être offert à Dieu par Jesus Christ, le véritable Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde, & dont la mort nous garantit de l'épée de l'Ange destructeur, & nous délivre de la tyrannie du Pharaon mystique: Que la manducation que l'on devoit faire de l'Agneau Pascal, *représentoit* que les Fidéles doivent s'appliquer le fruit de la mort de leur Sauveur, qui est la nourriture spirituelle de leur ame; qu'ils doivent être unis à luy par la Foy; mais que pour avoir Communion avec luy ils doivent eux-mémes mourir au péché & vivre à la justice: Que d'ailleurs ce Signe Sacré étoit aussi un *Sceau* du salut qu'il représentoit: Et qu'enfin il étoit *accompagné* d'une nouvelle éficace du Saint Esprit, pour l'accroissement des graces que les fidéles avoient déja reçuës. Pâque.

Nous croyons de même que le Baptéme & la Sainte Céne, qui répondent à la Circoncision & à la Pâque, sont les deux seuls & véritables Sacremens de la Nouvelle Alliance, appellée l'Alliance de la Grace, à cause que la Grace y est plus clairement manifestée. Sacremens de la Nouvel. Allian.

Baptéme. Nous eſtimons que le Baptéme eſt le Sacrement de nôtre naiſſance ſpirituelle: Que l'eau dont nous ſommes lavez dans ce Sacrement, nous *repréſente* que nous ſommes lavez Spirituellement dans le Sang que Jeſus Chriſt à répandu ſur la Croix pour l'expiation de nos péchez; que nos cœurs doivent encore être lavez de leur inpureté par le Saint Eſprit, dont l'eau eſt auſſi le Symbole: Qu'ainſi comme nôtre Seigneur eſt mort pour abolir le péché, & qu'il eſt enſuite reſſuſcité en une vie Céleſtte & immortelle; ſi nous voulons avoir Communion avec luy, nous devons auſſi mourir au péché, & reſſuſciter en une nouvelle vie, pour être agréables à Dieu. Que ce Sacrement n'eſt pas un Signe vain & ſans vertu, mais un *Sceau* du ſalut qu'il nous repréſente, ou de l'Alliance de la Grace, qui eſt fondée ſur le Sang de Jeſus Chriſt, & dont nous ſommes faits participans par la foy que nous avons en luy: Et qu'enfin ce Signe & ce Sceau Sacré eſt *accompagné* de l'éficace du Saint Eſprit, qui nous régénére & nous ſanctifie.

Nous avoüons que ce qu'il y a d'eſſentiel dans ce Sacrement, reſte encore dans l'Egliſe Romaine, en ce qu'il y eſt adminiſtré

nistré au Nom du Pére, du Fils & du Saint Esprit ; mais nous croyons pourtant que la pureté y est extrémement altérée par le grand nombre de cérémonies, dont on l'a chargé, & qui ne conviennent ni à la simplicité de son institution, ni à la pratique des Saints Apôtres.

Nous croyons que la Miséricorde de Dieu n'a pas besoin de ce Sacrement extérieur, pour sauver les hommes : Que la foy, par le moyen de laquelle nous sommes sauvez, est produite par l'ouïe de la Parole de Dieu, & par la vertu du S. Esprit qui l'accompagne, & sans laquelle la lettre de cette Divine Parole est morte & sans efficace ; Que les enfans des fidéles, qui ne sont pas dans un âge de connoissance, & qui meurent sans Baptéme, sont sauvez en vertu de l'Alliance de la grace, où leurs Péres & leurs Méres se trouvent, & où ces enfans sont nez : Et que c'est pour cette raison que S. Paul considérant les enfans dans l'état de leur conception & de leur naissance, dit que *a* ceux des fidéles sont saints, pour les distinguer des enfans des infidéles. Nous croyons que cét article de nôtre Doctrine est convenable à la Miséricorde de Dieu, con-

a *1. Cor. 7. 14.*

forme aux promeſſes qu'il fait à nous & à nos enfans, & plein de conſolation pour les fidéles, lors que par la malice de leurs ennemis, ou par quelque accident imprévû & inévitable, leurs enfans viénent à mourir ſans avoir receu le Baptéme: Mais que néanmoins tous ceux qui dans un age de connoiſſance negligent ce ſaint Sacrement, & ceux qui ne prénent pas le ſoin de le faire adminiſtrer à leurs enfans par ceux qui en ont la charge dans l'Egliſe, ou qui empéchent qu'il ne leur ſoit adminiſtré, commettent un péché & une impiété horrible.

S. Céne. Nous eſtimons que la S. Céne eſt le Sacrement de nôtre nourriture ſpirituelle. Que le pain qui eſt *b rompu* dans ce Sacrement, & le vin qui y eſt verſé, nous *répreſentent* d'une maniére plus vive & plus claire que ne fait le Baptéme, que le Corps de nôtre Seigneur a été rompu & crucifié, & que ſon Sang a été répandu pour expier nos péchez: Que le commandement que nôtre Seigneur nous fait de *c prendre* ce pain rompu & de le *d manger*, & de prendre auſſi ce vin verſé dans

b *Matth. 26. 26. Marc. 14. 22. 1. Cor. 11. 24.*
c *Matth. 26. 26. Marc, 14. 22. 1. Cor. 11. 24.*
d *Matth. 26. 26. Marc. 14. 22. 1. Cor. 11. 24.*

dans la coupe & d'en boire, en commémoration de sa mort, nous représente la méditation & l'application que nous devons nous faire du fruit de son Sacrifice; & qu'ainsi comme ce pain est la viande & ce vin le brûvage de nos corps, nôtre Seigneur étant embrassé & receu dans nos cœurs par la foy, comme celuy qui nous a rachettez par sa mort, est aussi la nourriture spirituelle de nos ames: Qu'en effet comme le pain & le vin ne serviroient de rien à nos corps, si nous ne les mangions & bûvions, & si par ce moyen ils ne s'unissoient à nos corps, la mort de nôtre Seigneur seroit aussi inutile à nos ames, si par la foy, qui est leur bouche spirituelle, elles ne recevoient cét adorable Sauveur & ne s'unissoient étroitement à luy: Que comme nous avons besoin d'user de temps en temps du pain & du vin pour l'entretien de la vie corporelle, il nous est ordonné aussi de réïtérer le Sacrement de la S. Cene, pour nous représenter que la fréquente méditation & application que nos ames se font par la foy, de la mort de leur Sauveur, & du devoir qu'elle leur impose, & qui consiste à mourir au péché, si nous voulons vivre & régner

avec

avec Jesus Christ, sert à entretenir en nous la vie spirituelle : Qu'enfin le commandement qui est fait à tous, *e de participer* au même pain rompu & au même vin versé dans le calice, lesquels pour cét effet doivent être distribuez entre les fidéles, nous met devant les yeux la communoin spirituelle qu'ils doivent entretenir entr'eux, comme étans tous unis par la foy & par le S. Esprit à un même Seigneur, & étans tous les membres d'un même corps mstyque. Que cependant ce saint Sacrement n'est pas un Signe vain & superflu, mais que dans le même temps qu'il nous fait méditer tous ces grands mystéres, il nous est un nouveau *Sceau* du salut qu'il nous représente, un nouveau témoignage de l'amour de nôtre Dieu & de la grace de nôtre Sauveur. Et qu'il est *accompagné* d'une nouvelle efficace du S. Esprit ; en telle sorte que dans le même temps que nous recevons de la main & de la bouche du corps ce S. Sacrement, & que nous embrassons & recevons par la foy Jesus Christ, comme celuy qui par sa mort a fait l'expiation de nos péchez, & qui vit & régne maintenant dans

e *1. Cor. 10. 16, 17. Matth. 26. 27. Marc. 14. 23. Luc. 22. 20. 1. Cor. 11. 27, 28.*

dans le Ciel où il intercéde pour nous, il l'unit luy-même à nous par son saint Esprit, qui nous applique le fruit & la vertu du Sacrifice de son corps, & qui nous augmente les graces dont nous avons besoin, pour l'avancement de nôtre sanctification, & pour l'accroissement de nôtre foy, de nôtre espérance & de nôtre charité.

C'est ainsi que *f nous soupons avec Jesus Christ*, en le recevant par la foy, & *qu'il soupe avec nous*, en s'unissant à nous par son Esprit : C'est ainsi que *g nous demeurons en luy & que luy demeure en nous* ; C'est ainsi *qu'il h habite dans nos cœurs par la foy* : En un-mot c'est ainsi que *i nous sommes un avec luy*, & qu'étans considérez comme une même personne avec luy, tout ce qu'il a fait & soufert pour nous, nous est imputé comme si nous l'avions fait & soufert nous-mêmes.

Ce saint Sacrement étant donc un mémorial sacré du grand Sacrifice, que Jesus Christ a offert à Dieu sur la croix, un Sceau du salut qu'il nous a acquis, un symbole des graces du saint Esprit, qui l'accompagne de son efficace, & en même temps

f *Apoc. 3. 20.* g *1. Jean. 14. 13. Jean 15. 45.* h *Eph. 3. 17.* i *Jean. 17. 21, 22.*

temps un moyen pour fortifier l'union que nous avons avec nôtre Seigneur; nous croyons que nous devons en approcher avec un profond reſpect, avec une ſincére repentance, & avec une ſainte confiance en la Miſéricorde de Dieu & en la Charité de Jeſus Chriſt; & qu'alors nous devons élever nos cœurs en haut, & adorer nôtre Sauveur dans le Ciel, où il eſt maintenant rayonnant de gloire.

Nous ne rapporterons pas icy les raiſons qui nous perſuadent que la Communion que nous avons dans ce Sacrement avec Jeſus Chriſt, eſt purement Spirituelle, comme celle que nous avons avec luy dans le Baptéme; & que le véritable ſens de ces Paroles, *Cecy eſt mon Corps*, eſt un ſens figuré, ſpirituel & myſtique: Nous pourrons les toucher dans une autre Lettre. Cependant ſi nous diſons que nous ne ſçaurions croire une préſence réelle de Jeſus Chriſt dans le Sacrement de le Sainte Céne, nous entendons une préſence charnelle & matérielle; mais ce que nous venons de dire, fait aſſez cõnoître que nous croyõs pourtant que lors que nous participons à ce Sacrement avec de Stes. diſpoſitions, Jeſus Chriſt eſt réellement & véritа-

ritablement présent à nos ames, qui l'embrassent, le reçoivent & le possédent tout entier par la Foy, avec tous les bénéfices de sa mort, comme la Sainte Victime qui par son Sacrifice à fait l'expiation de nos péchez.

Au reste nous croyons que ce Divin Sacrement est entiérement défiguré dans la Communion Romaine, soit par ce qu'on l'a chargé d'un grand nombre de Services & de Cérémonies, dont il ne paroit aucune trace dans l'Evangile, soit par ce que l'on a aboly la Sacrée Forme, en laquelle il a été institué, & que Jesus Christ & ses Apôtres nous marquent comme essentielle, & comme contenant en effet les principaux mystéres & devoirs du Christianisme, ainsi que nous l'avons touché cy-dessus. Mais nous regardons principalement le retranchement de la Coupe, comme un attentat & un sacrilége horrible. Nous rejettons aussi le prétendu sacrifice de la Messe, comme une fiction de l'esprit humain, injurieuse au Sacrifice de la Croix, qui a fait l'entiére expiation de nos péchez, & dont nous devons nous appliquer le fruit par la foy. Enfin nous considérons le Dogme de la prétenduë Transubstantiation,

comme

comme un erreur étrange, qui choque également l'autorité de l'Ecriture, les lumiéres de la raiſon, & le témoignage des ſens; & qui procéde du grand panchant de l'Egliſe Romaine pour l'idolatrie.

Culte. Son objet. A l'égard de nôtre Culte, nous croyons que Dieu en doit être le ſeul objet. Nous eſtimons que l'adoration, la génufléxion, ou l'humiliation religieuſe, l'invocation & les autres actes de dévotion, doivent regarder uniquement & directement la Divinité. Que ce ſont des hommages, qui ne peuvent être déferez aux créatures, ſans faire tort à la Gloire du Créateur, qui nous déclare a *qu'il ne la donnera point à un autre.* Que ce ſont les ambraſſemens de l'Epouſe myſtique, qui ne ſçauroit en faire part à la créature, ſans commettre un adultére ſpirituel, & ſans irriter ſon Epoux, qui proteſte qu'il eſt un Dieu fort & b jaloux. Que puiſque la jalouſie de ce grand Dieu nous eſt connuë, nous devons éviter tout ce qui pourroit luy déplaire, comme une femme vertueuſe s'éloigne avec ſoin de tout ce qui pourroit bleſſer ſa pudeur, & faire de la peine à ſon mary: Et qu'en effet tous les préceptes & tous les éxemples

que

que la Parole de Dieu nous met sur ce sujet devant les yeux, & qui sont sans nombre, nous obligent à luy adresser uniquement & directement tout nôtre Culte. C'est pourquoy nous regardons l'adoration, les génufléxions ou humiliations religieuses, l'invocation, les services, les autres actes de dévotion & toutes les autres marques d'adoration intérieure ou extérieure, que l'on rend dans l'Eglise Romaine au Sacrement de l'Eucharistie, aux Saints trépassez, aux Anges, aux Croix, aux Images, aux Reliques & aux autres créatures; comme des idolatries abominables, qui ne sçauroient être excusées devant Dieu par aucune direction d'intention, qui blessent sa Gloire, qui émeuvent sa jalousie, qui exposent le Christianisme à l'opprobre, qui scandalisent tous les bons Chrêtiens, & qui retardent la conversion des Juifs & des Mahométans.

Voilà ce qui regarde l'objet du Culte. A l'égard du Culte en soy-même, nous fréquentons nos mutuelles Assemblées, pour rendre à Dieu en esprit & en vérité, l'adoration & les hommages solennels qui luy sont deus; pour luy confesser nos péchez d'un même cœur, & avec Service Divin.

toute l'humilité dont nous ſommes capables; pour l'invoquer en la même forme que Jeſus Chriſt nous preſcrit dans la Priére Dominicale; pour implorer unanimement la Miſéricorde du Pére, la Grace du Fils & le ſalutaire ſecours du Saint Eſprit; pour puiſer dans la Parole de ce grand Dieu, Pére, Fils & Saint Eſprit, bénit éternellement, les inſtructions & les conſolations dont nous avons beſoin; pour méditer ſes merveilles, ſes myſtéres & ſes préceptes; pour célébrer ſa gloire par des Cantiques Spirituels; pour participer aux Sacremens de ſon Alliance; en-un-mot pour luy offrir le parfum de nos Oraiſons, le Sacrifice d'une ame contrite & pénitente, celuy de nos loüanges & de nos actions de graces, & l'oblation d'un cœur enflammé du zéle de ſa gloire & du feu de ſon amour. Nous croyons que c'eſt-là le Service ſpirituel & raiſonnable que Dieu nous demande dans ſa Parole, & qui eſt digne de ſon Eſſence Spirituelle & de ſa Souveraine Majeſté; & qu'ainſi nous devons rejetter toutes les pratiques vaines, ridicules & ſuperſtitieuſes, qui ont lieu dans l'Egliſe Romaine, qui ſont ſi indignes de la Majeſté de ce grand Dieu, qui corrompent le véritable

table Culte que sa Parole nous prescrit, & qui détournent l'esprit de la solide piété.

Nous estimons que le Service Divin doit être fait en une langue entenduë de tous ceux qui y assistent : Qu'en effet puisque Dieu veut que tous les Fidéles, qui dans la Nouvelle Alliance sont appellez des Prophétes & des Sacrificateurs, luy rendent les hommages & luy offrent les Sacrifices Spirituels qui luy sont deus ; qu'ils invoquent tous son Saint Nom ; qu'ils chantent tous ses loüanges ; & qu'ils méditent tous les merveilles & les préceptes de sa Loy ; il est nécessaire que le Peuple Chrêtien entende tout ce qui se lit, & tout ce qui se dit dans l'Eglise, afin qu'il puisse s'acquitter de ces saints devoirs. C'est pourquoy nous ne sçaurions approuver la pratique de l'Eglise Romaine, qui fait son Culte en une langue inconnuë, & qui par ce moyen ravit au peuple, *l'instruction, l'édification & la consolation* dont il a besoin ; ce que Saint Paul condamne expressément dans le 14. Chapitre de sa seconde Epitre aux Corinthiens.

Discipline. Charges & fonctions Ecclésiastiques.

Quant à nôtre Discipline, elle ne contient rien de tyrannique, & qui ne tende au contraire à l'édification de l'Eglise. Nous

avons des *Paſteurs*, qui ſont les Miniſtres de l'Evangile, les Prêtres & les Evêques, dont il eſt parlé dans l'Ecriture, ayant le ſoin d'inſtruire & de conduire le Troupeau. Nous avons d'autres Prêtres ou *Anciens*, qui ne préchent pas l'Evangile, mais qui ont part à l'inſpection & à la conduite du Troupeau, & dont la charge eſt moins conſidérable que celle de Paſteur, ſelon ce que dit Saint Paul, *Que les Prêtres* ou *Anciens qui préſident dignement, ſoient eſtimez dignes d'un double honneur, principalement ceux qui s'appliquent à la* prédication de la *Parole de Dieu & à l'inſtruction*; ce qui fait voir qu'il y a des Prêtres ou des Anciens qui, comme nous l'avons dit, ne préchent pas l'Evangile, mais qui néanmoins ont part à l'inſpection & à la conduite extérieure du Troupeau. Nous avons auſſi des *Diacres*, dont le ſoin eſt principalement de recueillir les charitez, & de les diſtribuer aux pauvres & aux priſonniers. Toutes ces perſonnes, qui dans chaque Egliſe particuliére compoſent *le Conſiſtoire*, s'appliquent à corriger par des cenſures purement Eccléſiaſtiques & ſpirituelles, les perſonnes vicieuſes & ſcandaleuſes, à reconcilier les familles diviſées, à conſo-

ler

ler les affligez, à visiter les malades & les prisonniers, & à secourir les misérables. Enfin nous avons d'autres Assemblées Ecclésiastiques, qui sont audessus des Consistoires, & qui sont aussi subordonnées entr'elles; sçavoir des *Colloques*, des *Synodes Provinciaux* & des *Synodes Nationnaux*, qui ont le soin de régler les affaires les plus importantes, concernant le gouvernement des Eglises, le maintien de la pure Doctrine, la vocation des Pasteurs, la suspension ou l'entiére déposition de ceux qui ménent une vie scandaleuse, ou qui s'éloignent de la Foy orthodoxe.

Vocation des Pasteurs.

Or nous estimons que la vocation ordinaire des Pasteurs ne doit pas seulement être faite [b] *par la Compagnie des Prêtres*, mais [c] aussi *par l'avis de l'Assemblée*, c'est-à-dire du consentement du Corps de chaque Eglise particuliére que ces Pasteurs doivent servir, n'étant pas possible en effet qu'une Eglise soit édifiée par des Pasteurs qu'elle n'approuve point.

Qualitez des Pasteurs.

A l'égard des qualitez qu'ils doivent avoir, nous croyons qu'ils doivent prémiérement être chastes. Mais comme le don de la continence n'est pas accordé

a *1. Tim. 5. 17.* b *1. Tim. 4. 14.* c *Act. 14. 22.*

à tous, nous estimons que pour éviter des scandales, ceux qui n'ont pas receu cette grace, doivent se marier, & conduire honnêtement leur propre maison. Nous croyons encore qu'ils doivent être animez d'un esprit *d d'équité, de douceur, de charité & de paix* : Qu'ils doivent être exemts d'avarice, & se contenter d'une pension mediocre, s'employans à l'œuvre du Ministére, *e non par un honteux desir du gain, mais par une charité ardente* & desintéressée : Qu'ils doivent être sobres, modestes; éviter le luxe, le faste & les vanitez du Siécle: Qu'ils doivent se débarrasser des occupations du monde, pour s'appliquer avec soin aux fonctions de leurs saintes Charges : Qu'ils ne doivent point dominer sur les héritages du Seigneur, mais les régir par la charité, par la Parole de Dieu, & par des exemples de pureté, d'équité & d'humilité, qu'ils doivent eux-mémes donner à tout le Peuple : Qu'enfin parmi eux l'un ne doit pas s'élever au dessus des autres ; qu'il y doit seulement avoir entr'eux une primauté d'ordre & d'ancienneté, comme entre des personnes égales; qu'ils doivent en effet se considérer tous comme fréres, n'avoir d'autre frére ainé, d'autre maître, dautre

d 1. Tim. 3. 3. & 6. 11. & 2. Tim. 2. 22. Tim. 1. 8.
e 1. Pierre 5. 2.

d'autre Docteur, & d'autre Souverain Pasteur, que Jesus Christ ; que chacun d'eux doit profiter des charitables & fraternelles remontrances de ses Collégues ; & que tant eux que tous les autres fidéles, doivent être soûmis au jugement de l'Assemblée des Pasteurs & des Anciens, lesquels pour cét effet ne doivent jamais s'éloigner de la régle que Dieu leur prescrit dans sa Parole.

Ainsi nous ne saurions approuver ces grandes Dignitez, que l'Eglise Romaine a inventées pour satisfaire son ambition & sa vanité, & par le moyen desquelles elle a changé le Royaume des Cieux en un Royaume du monde ; ni la maniére en laquelle elle procéde à la vocation ordinaire des Pasteurs, & qui n'a aucun rapport avec la pratique des Apôtres ; ni le vœu de célibat dont elle lie les consciences, & qui est un piége pour tous ceux à qui le don de continence n'a pas été accordé ; ni l'esprit de persécution qui pousse communément le Clergé Romain ; ni cette extréme avarice qui paroit dans toute sa conduite ; ni ces immenses revenus & toutes ces délices, dont les Ecclésiastiques Rom. jouïssent ; ni le luxe ou ils se plongent ; ni cette pompe mondaine

dont ils veulent être environnez; ni ces occupations séculiéres où ils s'engagent pour acquerir plus de vaine gloire & plus d'autorité ; ni cét esprit de fierté d'orgueil & de domination, qui les anime; beaucoup moins la tyrannie du Pape, a *qui s'oppose & s'éléve contre tout ce qu'on nomme Dieu, ou qu'on adore, jusqu'à être assis comme Dieu dans le Temple de Dieu, se portant comme s'il étoit Dieu* ; ce qui nous fait juger que c'est l'Ante-Christ, qui nous est si clairement désigné dans les Ecritures.

Morale. Pour ce qui cõcerne nôtre Morale, nous estimons qu'à l'égard de nous-mémes, nous devons nous étudier à être sobres, chastes, humbles, modestes; que nos pensées doivent être pures, nos discours édifians, & nos actions de bon exemple; que nous devons nous détacher du monde, & tourner nos désirs du côté du Ciel. Qu'à l'égard des autres hommes, nous devons avoir de la sincérité, de la bonne foy, de l'équité, de l'honnêteté, de la douceur & de la charité. Qu'à l'égard des Puissances Séculiéres, nous devons les considérer comme les Serviteurs & les Lieutenans de Dieu, établis pour administrer la justice à son Peuple, & pour en être

a *2. Thess. 2. 3, 4.*

être les Péres, les Conducteurs & les Protecteurs; qu'ainsi nous devons les honorer, leur payer les Tributs, leur être fidéles, & leur obéïr en tout ce qui n'est pas contraire aux Commandemens de Dieu, qui est le Roy des Rois & le Seigneur des Seigneurs. Qu'à l'égard de ce grand Dieu, nous devons nous instruire de sa Volonté, le craindre, l'aimer par dessus toutes choses, le servir avec pureté, avec zéle, avec assiduïté; luy obeïr plutôt qu'aux hommes, & préférer sa gloire à nos biens, à nôtre repos & à nôtre propre vie. Qu'en-un-mot nous devons l'aimer de tout nôtre cœur, de toute nôtre ame, de tout nôtre entendement, & aimer aussi nôtre prochain comme nous-mémes.

Mais nous avons de l'horreur pour cette étrange Morale, qui a lieu dans l'Eglise Romaine, & principalement parmi ceux qui ont la direction des consciences: Pour cette damnable Doctrine de la probabilité, selon laquelle on peut suivre en sureté de conscience les opinions les plus monstrüeuses, & s'abandonner aux péchez les plus énormes: Pour ces pernicieuses maximes, qu'on peut violer ce qu'il y a de plus saint & de

plus ſacré, pourvû qu'on dirige bien ſon intention; & qu'on n'eſt pas obligé de garder la foy à ceux qu'on regarde comme hérétiqués, ni d'obſerver les Traitez & les ſermens les plus ſolennels, par lesquels on s'eſt lié envers eux: Pour cette autre maxime infernale des Jeſuïtes, qu'on peut ſans ſcrupule de conſcience, ôter la vie aux perſonnes qui font obſtacle à nos deſſeins; maxime que ces Peſtes publiques, qui troublent depuis long temps le repos de toute la Terre, oſent bien mettre en uſage contre les plus grands Princes, comme nous en avons vû de funeſtes éxemples depuis moins d'un an; & par le moyen de laquelle ils retiennent dans une eſpéce d'eſclavage les Têtes Couronnées; Ces malheureux ne ſe ſervant plus du poignard comme autrefois, pour éviter l'éclat, mais employant aujourd huy le poiſon, & ayant ſuccedé aux crimes de la Brinvillers, ſans reſſentir la Vengeance publique qui a fait périr cette fameuſe Empoiſonneuſe: En un-mot pour cét eſprit d'intempérance, d'avarice, d'orgueil, d'impudicité, de menſonge, de fourberie, d'injuſtice, de cruauté, d'infidélité, de perfidie & d'impiété, qui régne communément dans l'Egliſe Ro-

Romaine, & qui nous fait connoitre que c'est la Babylone mystique, [b] *la grande Prostituée, la Mére des paillardises & des abominations de la Terre*, qui nous est aussi clairement & parfaitement dépeinte dans l'Ecriture.

Voilà, Nos Tres-Chers Freres, quelle est la Religion que nous professons; contre laquelle cette impure Babylone est tant animée; pour laquelle nous abandonnons nos dignitez, nos emplois, nos maisons, nos biens, nôtre Patrie, les personnes qui nous sont les plus chers; & nous exposons à l'opprobre du monde, à la mendicité, l'éxil & à toutes sortes de calamitez; & pour laquelle enfin nos pauvres Fréres soûfrent en France une persécution si cruelle & si barbare.

Eternel * *regarde des Cieux & voi de la demeure de ta Sainteté & de ta Gloire. Où est ta jalousie & ta force, & l'émotion bruyante de tes entrailles & de tes compassions*, qui *se sont rétenuës en mon endroit? Certes tu* és *nôtre Pére, encore qu'Abraham ne nous reconnût point, & qu'Israël ne nous avoüât point. Eternel, c'est toy* qui és *nôtre Pére, & ton Nom* est *nôtre Rédempteur de tout temps.*

Pour-

[b] *Apoc.11.17.* * *Esai.63.15,16,17,18,19.& 64.1, 2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12.*

Pourquoy, Eternel, nous as-tu fait égarer de tes voyes ? Pourquoy *as-tu éloigné nôtre cœur de ta crainte ? Retourne-toy à cause de tes serviteurs, & des Tribus de ton héritage. Le Peuple de ta Sainteté a été bien peu de temps en possession ; nos adversaires ont foulé ton Sanctuaire. A la mienne volonté que tu fendisses les Cieux, & que tu descendisses, & que les montagnes s'écoulassent de devant toy, comme est ardent un feu de fonte,* & comme *le feu fait boüillir l'eau ; afin que ton Nom fût manifesté à tes ennemis, & que les Nations tremblassent en ta présence. Quand tu fis les choses terribles que nous n'attendions point, tu descendis, & les montagnes s'écoulérent de devant toy. Car on n'a jamais oüi, ni entendu des oreilles, & l'œil n'a point vû de Dieu comme toy,* qui *fit* de pareilles choses *pour ceux qui s'attendent à luy.... Tu as caché ta Face arriére de nous, & tu nous as fait fondre par la force de nos iniquitez. Mais maintenant, Eternel, tu és nôtre Pére : Nous* sommes *l'argille, & tu és celuy qui nous as formez, & nous* sommes *l'ouvrage de ta main. Eternel, ne sois point émeu à indignation tout outre, & ne te souviens point à toûjours de nôtre iniquité. Voicy, regarde, nous te prions, nous* sommes *ton Peuple. Les Villes de ta Sainteté sont devenuës un déſert : Sion eſt devenuë un*

déſert

désert, & Jérusalem une désolation: La Maison de nôtre sanctification & de nôtre magnificence, où nos Péres t'ont loüé, a été brûlée par feu; & il n'y a rien eu de toutes nos choses précieuses qui n'ait été détruit. Erernel, ne te retiendras-tu point aprés ces choses? Et ne cesseras-tu point? Car tu nous as extrémement affligez.

Espérons, Nos Tres-Chers Freres, que Dieu aura pitié de son Peuple, & qu'il entẽdra les cris de ce grand nombre de fidéles, qui n'ont point fléchi les génoux devant Bahal, qui sont errãs dans les bois ou dans les Païs Etrangers, ou qui gémissent dans les prisons, ou qui étant tombez par infirmité, se relevent de leur chûte, en témoignent une douleur amére, commencent méme déja à s'assembler comme auparavant pour servir Dieu en esprit & en vérité, & implorent incessamment la Misericorde & le secours de ce grand Dieu. Il est vrai qu'il y a quelques malheureux, qui se sont abandonnez aux superstitions & aux idolatries de Babylone, qui ont méme servi d'instrument pour faire tomber les foibles, & que Dieu confondra dans ses jugemens avec les autres mauvais Chrétiens qui depuis long temps ont délaissé son pur Service: Mais il aura pitié de ceux qui le craignent, qui crient

crient à luy jour & nuit, & qui veulent le servir selon sa Parole.

* *Ainsi a dit l'Eternel, comme quand on trouve à épreindre du vin dans la grappe, on dit alors, ne le gâte point, car il y a de la bénédiction; je feray de même à cause de mes Serviteurs, afin que le tout ne soit point détruit. Et je feray sortir une postérité de Jacob, & de Juda celuy qui héritera mes montagnes: Et mes Elus hériteront le Païs, mes Serviteurs y habiteront.... Mais vous, déserteurs de l'Eternel, & qui oubliez la Montagne de ma Sainteté, qui dressez la table à l'armée* des Cieux, *& qui fournissez l'asperſion à autant qu'on en peut conter: Je vous conteray aussi avec l'épée, & vous serez tous courbez, pour être égorgez; par ce que j'ay appellé, & que vous n'avez point répondu: J'ay parlé, & vous n'avez point écouté; mais vous avez fait ce qui me déplaît, & vous avez choisi les choses à quoy je ne prend point plaisir. C'est pourquoy ainsi a dit le Seigneur l'Eternel, voicy, mes Serviteurs mangeront, & vous aurez faim: Voicy, mes Serviteurs boiront, & vous aurez soif. Voicy, mes Serviteurs se réjouïront avec chant de triomphe de la joye qu'ils auront au cœur: Mais vous crierez de la douleur que vous aurez au cœur, & vous hurlerez à cause de la froissure de vôtre esprit. Et je laisseray vôtre nom*

* *Esai. 65. 8. & Suivans.*

nom à mes Elus pour s'en servir dans les exé-
rations, & le Seigneur l'Eternel te fera mou-
ir : Mais il appellera ses Serviteurs d'un autre
Nom. Celuy qui se bénira sur la Terre, se bénira
u Dieu de vérité; & celuy qui jurera sur la Ter-
e, jurera par le Dieu de vérité: Car les calami-
ez du passé seront oubliées, & méme elles
eront cachées arriére de mes yeux. Car voi-
y je m'en vais créer de nouveaux Cieux &
ne nouvelle Terre, & on ne se souviendra plus
les choses précédentes, & elles ne reviendront
lus au cœur. Mais plûtôt vous vous réjoüi-
ez, & vous vous égayerez à toûjours, mais en
e que je m'en vais créer; Car voici je m'en vais
réer Jérusalem pour n'être que *joye, & son*
Peuple pour n'être que *liesse. Je m'égayeray*
lonc sur Jérusalem, & je me réjoüiray sur mon
Peuple : Et en elle ne sera plus ouïe la voix
le pleur, ni la voix de criérie. Il n'y aura plus
lorénavant aucun enfant né depuis peu de jours
ni aucun *ancien qui n'accomplisse ses jours :*
Car celuy qui *mourra âgé de cent ans,*
èra encore *jeune, mais le pécheur âgé de*
ent ans sera maudit. Méme ils bâtiront des
naisons, & ils y habiteront : Ils planteront des
vignes, & ils en mangeront le fruit. Il n'arrive-
a point qu'ils bâtissent des maisons, *& qu'un*
utre y habite ; qu'ils plantent des vignes,
& qu'un autre en mange le fruit: *Car les*
jours

jours de mon Peuple ſeront *comme les jours des arbres, & mes Elus feront vieillir l'œuvre de leurs mains. Ils ne travailleront* plus *inutilement, & ils n'engendront plus* des enfans pour être expoſez *à la frayeur ; car ils* ſeront *la Poſtérité des bénits de l'Eternel, & ceux qui ſortiront d'eux ſeront avec-eux*, & ne leur ſeront plus ravis ; *& il arrivera qu'avant qu'ils crient, je* les *éxauceray ; & comme ils parleront encore, je* les *auray* déja *ouïs.*

Cependant ſeroit-il poſſible, Nos Tres-Chers Freres, que parmi les ames pieuſes & véritablement Chrétieñes, il y en eût qui ne nous recoñuſſent point pour leurs fréres en Jeſus Chriſt, & pour des Confeſſeurs de ſon Evangile ? Nous nous perſuadons que ceux qui jusqu'à préſent nous ont fermé leurs entrailles, auront de la douleur de ne nous avoir pas conſidérez comme des enfans de Dieu, qui ont du zéle pour ſa gloire, & qui ſoufrent perſécution pour ſon Nom. Le Dieu de paix & de miſéricorde vous conſerve, vous béniſſe, vous fortifie, & vous rempliſſe de ſes graces, Amen.

Le 6. de Février 1686.

Fin de la 2. Lettre.

Troisiéme Lettre

Des Protestans de France,

Qui ont tout abandonné pour la cause de l'Evangile,

à tous les autres

Protestans, Evangéliques & Fréres en Jesus-Christ.

Où l'on fait voir que la différence de sentimens, qui se trouve entre les Protestans de l'une & de l'autre Confession, ne doit pas empécher qu'ils ne se reconnoissent pour fréres, & qu'ils ne se tolérent mutuellement.

Trés-chers & tres-honorez fréres.

NOus ne saurions nous persuader que les personnes raisonnables, qui font profession de la véritable Religion Evangélique, & qui feront quelque réfléxion

ſur ce que nous vous avons repréſenté dans nôtre ſeconde Lettre, ne reconnoiſſent que les choſes que nous croyons & que nous pratiquons, ſuffiſent pour être ſauvé. Nous voulons donc ſuppoſer que nous ayons quelques erreurs, c'eſt-à-dire, qu'il y ait quelques myſtéres, dont nous n'avons pas une aſſez grande connoiſſance; il ſuffit que Dieu nous ait fait la grace de nous révéler les choſes, qui ſont comme les fondemens de la Religion Chrétienne, & dont la connoiſſance eſt néceſſaire pour le ſalut.

Permettez-nous, Nos TRES-CHERS FRERES de la Confeſſion Luthérienne, de vous adreſſer maintenant nôtre diſcours en particulier. Nous vous ſupplions de conſidérer que jusques à la fin des Siécles, les hommes auront de différentes penſées & de différens ſentimens ſur divers myſtéres du Chriſtianiſme. S. Paul nous dit en effet que dans ce monde a *nous voyons par un miroir obſcurement*; b *que nous connoiſſons en partie, & que nous prophétiſons en partie.*

D'ailleurs les graces que Dieu communique à ſes enfans, ne ſont pas égales; & puiſque nous ſavons qu'il donne plus de lu-

a *1. Cor. 13. 12.* b. *v. 9. ibid.*

lumiére aux uns qu'aux autres, on ne doit pas s'imaginer qu'ils puissent tous également pénétrer les mémes mystéres. c'est pourquoy si ceux qui croyent avoir receu le plus de lumiére, vouloient dresser des régles & des formulaires de foy, selon toute l'étenduë de leur prétenduë connoissance; & qu'ils refusassent de reconnoitre pour leurs fréres, ceux à qui, selon leur jugement, Dieu n'a pas donné une si grande mésure de grace; on feroit autant de Schismes qu'il y auroit, non seulement de Nations, mais d'Eglises particuliéres, & méme de personnes différentes: Et il sembleroit par-là que l'on voudroit condamner la conduite de Dieu, qui ne juge pas à propos de départir à tous ses fidéles les mémes graces, & le méme dégré de foy & de connoissance.

Nous vous supplions encore, Nos Tres-Chers Freres, de considérer la douceur avec laquelle Jesus Christ a supporté les foiblesses & les erreurs de ses Disciples. Aucun d'eux ne pouvoit comprendre la nature de son Régne, qui est spirituel & Céleste: Ils regardoient souvent nôtre Seigneur comme un simple homme: Ils ne pouvoient concevoir que le Messie deût mourir, ce qui néan

moins étoit le fondement de leur ſalut; & par conſéquent ils ne pouvoient guére connoitre le myſtére de la S. Céne, ni les autres ſublimes myſtéres de l'Evangile: Enfin il y en avoit un qui devoit avoir une étrange idée de Dieu le Pére, puis qu'il demandoit à nôtre Seigneur, qu'il le leur fiſt voir. Cependant Jeſus Chriſt ſupportoit leurs infirmitez, il les ſoufroit dans ſa Communion, & il les admit au Sacrement de ſa S. Céne. Il eſt vray qu'aujourdhuy nôtre connoiſſance doit être plus grande, parce que les myſtéres que les Diſciples de Jeſus Chriſt ignoroient, nous ſont maintenant plus clairement révélez ou dans l'Evangile, ou dans les Epîtres des ſaints Apôtres. Mais cela nous fait toûjours connoitre la charité, dont nôtre Seigneur a luy-méme uſé envers les perſonnes peu éclairées. D'ailleurs ceux qui prétendent avoir le plus de connoiſſance, doivent demeurer dans l'humilité, ſe ſouvenans que la Religion Chrétienne contient toûjours des myſtéres fort relevez; que cependant nos lumiéres ſont toûjours fort foibles; & qu'en-un-mot il eſt toûjours vrai, comme nous l'avons dit, que nous ne

voyons qu'obscurement, que nous ne connoissons qu'en partie, & que nous ne prophétisons qu'en partie.

Nous ne laisserons pourtant pas, Nos Tres-Chers Freres, de faire voir pour la satisfaction des bonnes ames, que nous n'avons que des pensées fort innocentes sur les mistéres que vous croyez que nous ne connoissons pas assez bien; & que la diférence de sentimens, qui est entre vous & nous sur ce sujet, n'est pas si considérable, que nous ne devions nous reconnoitre pour fréres, nous tolérer mutuellement, & communier ensemble dans les occasions; en attendant qu'il plaise au Seigneur d'augmenter ses graces & ses lumiéres à ceux qui en ont le moins.

Le Sacrement de la Sainte Céne est, selon nôtre jugemeut, le Point le plus considérable sur lequel nous avons de différens seutimens. Mais nous convenõs que c'est un Signe Sacré de Jesus Christ mort pour nous, & un Sceau de la Nouvelle Alliance; qu'il ne s'y fait aucune Transubstantiation, le pain demeurant toûjours du pain & le vin demeurant toûjours du vin; qu'il ne faut point les adorer; que tous les Fidéles doivent recevoir la Coupe, aussi-bien que le pain S. Céne.

Sacré ; que dans ce Sacrement il ne se fait aucun Sacrifice propitiatoire, mais seulement une commémoration du Sacrifice de la Croix, par lequel Jesus Christ a fait l'entiére expiation de nos péchez ; & qu'en recevant ce Sacrement avec de saintes disposítions, nous sommes réellement rendus participans de nôtre Seigneur, & du Salut qu'il nous a acquis par sa mort.

La seule différence qu'il y a sur ce sujet dans nos sentimens, c'est qu'au lieu que vous croyez de recevoir réellement Jesus Christ par la bouche du corps; nous croyons de le recevoir réellement dans nos cœurs par la foy, qui est la bouche de nos ames. Mais au fond nous confessons tous qu'il faut l'embrasser comme le Sauveur du monde ; & nous croyons les uns & les autres, qu'en participant à la S. Céne, nous le recevons réellement & véritablement ; & que par ce moyen nous sommes faits participans du fruit de son Sacrifice. Si quelqu'un de nous ne sçait pas bien la maniére en laquelle Jesus Christ s'unit alors au Fidéle, il suffit que Dieu, qui opére cette sainte union, le sache pour nous.

Peut-t-on dire de bonne foy, que lors que

que nôtre Seigneur admit ses Disciples à sa S. Céne, ils eussent sur ce sujet de plus grandes lumiéres, que celles que nous avons? Et peut-on soutenir raisonnablement, que la diverse maniére en laquelle vous & nous concevons ce grand mystére, ou les différentes pensées que nous avons sur la maniére de la présence réelle de Jesus Christ dans ce Sacrement, doivent empécher que nous ne nous reconnoissions pour fréres en nôtre Seigneur?

Pourroit-on, NOS TRES-CHERS FRERES, approuver un Schisme, qui n'auroit d'autre fondement que les diverses pensées que l'on auroit sur la maniére en laquelle le Saint Esprit opére en nous, pour nous régénérer? Tous les Fidéles sont obligez de reconnoître qu'ils sont naturellement aveugles & morts dans leur corruption; qu'ils ont besoin du secours du S. Esprit pour les éclairer & pour les sanctifier, & qu'il faut le demander à Dieu avec humilité & avec confiance: Si aprés celà, les uns concevoient en une maniére, l'opération du S. Esprit, qui ne tombe pas sous nos sens; & que les autres la conceussent en une autre maniére, ils ne devroient pas laiſ-

ſer de ſe reconnoître pour Fréres en Jeſus Chriſt, puiſqu'au fond ils conviendroient tous que le S. Eſprit produit véritablement en eux les graces néceſſaires pour être ſauvez. Il faut dire la même choſe ſur le ſujet du Sacrement de la S. Céne; car puiſque nous reconnoiſſons les uns & les autres, qu'en participant à ce Sacrement, nous recevons réellement nôtre Sauveur, & que par ce moyen nous ſommes rendus participans du ſalut qu'il nous nous a acquis par ſa mort; les différentes penſées que nous avons ſur la maiére en laquelle ſe fait alors l'union de Jeſus Chriſt avec le Fidéle, ne doivent pas nous empécher de nous reconnoître pour Fréres.

On nous feroit tort, NOS TRES-CHERS FRERES, ſi l'on croyoit que nous manquions de reſpect pour ces Paroles de Jeſus Chriſt, *Cecy eſt mon Corps.* Nous ſçavons que nôtre Seigneur ne ſçauroit mentir; mais nous voyons qu'il dit auſſi, qu'il eſt *un cep*, *un chemin*, *une porte:* Nous voyons encore que S. Paul nous aſſeure, que *la pierre* du déſert *étoit Chriſt*: Ce qui nous fait connoître que les paroles de l'Ecriture ne doivent pas toûjours être priſes dans un ſens littéral,

&

& que souvent il faut les prendre dans un sens figuré, spirituel & mystique.

Or il nous semble, Nos TRES-CHERS FRERES, que c'est dans ce dernier sens que celles dont il s'agit doivent être prises; & qu'ainsi lors que nôtre Seigneur dit du pain, qui est rompu dans la Sainte Céne, que * *C'est son Corps rompu pour nous*; & du vin versé dans le Calice, que a *C'est le Nouveau Testament en son Sang qui est répandu pour nous*; il veut dire seulement que ce pain rompu *représente* son Corps rompu; que ce vin versé *représente* son Sang répandu pour nôtre salut; & qu'en même temps ce Saint Sacrement est le Sceau de le Nouvelle Alliance qui est fondée sur sa mort, le Sceau de la remission de nos péchez & la gage de la vie éternelle.

Nous croyons pourtant que lors que nous y participons, nous recevons le Corps & le Sang de Jesus Christ; qu'en effet nous devons *manger sa Chair & boire son Sang, sa Chair étant vraiment une viande & son Sang vraiment un bruvage*; & qu'ainsi la Coupe qui est bénite dans la S. Céne, *est la Communion du Sang de Christ*, & le pain qui y est rompu, *la Communion de son Corps.*

* *1. Cor. 11. 24, 25.* a *Luc. 22. 20.*

Mais nous eſtimons que cela s'entend d'une manducation & d'une communion ſpirituelle & myſtique ; c'eſt-à-dire, que dans le même temps que le pain rompu & le vin verſé nous repréſentent & nous mettent devant les yeux, la mort de Jeſus Chriſt, nous devons ruminer & méditer avec ſoin ce grand myſtére, & embraſſer par la foy nôtre Seigneur, comme celuy qui par le Sacrifice de ſon Corps & par l'effuſion de ſon Sang, a fait l'expiation de nos pechez ; & qu'étans unis avec luy par la foy & par ſon S. Eſprit, nous ſommes conſidérez comme une même perſonne avec luy, & ſa mort nous eſt imputée, comme ſi nous l'avions nous-mêmes ſoûferte, & que nous euſſions nous-mêmes ſatisfait à la Juſtice Divine.

Si nous nous trompions, il eſt évident, NOS TRES-CHERS FRERES, que nôtre erreur ne renverſeroit pas le fondement du ſalut, puiſque nous embraſſons Jeſus Chriſt comme nôtre Sauveur, & que nous croyons de le recevoir par la foy avec tous les bénéfices de ſa mort. Nous vous prions même de conſidérer que l'erreur où vous croyez que nous ſommes, ſeroit bien excuſable & mériteroit bien d'étre

d'être suportée avec une charité Chrêtienne & fraternelle, puisque ce n'est pas sans quelque vray-semblance que nous concevons en cette maniére un mystére si sublime.

Car I. nous considérons que tous les Sacremens sont des signes visibles d'un mystére & d'une grace invisible. Or nous voyons que c'est le Style de l'Ecriture, aussi bien que la commune façon de parler de tous les hommes, de donner aux signes les noms des choses qu'ils représentent. Nous remarquons méme que la Langue Habraïque, dont Jesus Christ se servit dans l'institution de la S. Céne, & dont les Apôtres ont ensuite imité le Style, n'a point de terme propre pour dire, *représenter*; ce qui est cause que pour dire qu'une chose en représente une autre, elle dit que cette chose *est* celle dont elle n'est que l'image & la représentation: Et si quelque fois elle n'employe pas ce terme, *est*, elle n'en a point d'autre pour mettre en sa place; c'est pourquoy on est alors obligé de le sous-entendre; d'où vient que nos Interprétes le suppléent en un caractére différent, pour marquer qu'il n'est pas dans le texte. Selon ce stile, l'Ecriture nous dit que c *la pierre* du

c *1. Cor. 10. 4.*

du deſert *étoit Chriſt*, comme nous l'a
vons déja vû, pour dire qu'elle le repré
ſentoit: Que celle que Jacob dreſſa e
Béthel, d *ſeroit la Maiſon de Dieu*, c'eſt-à
dire, un ſigne & un Mémorial que Die
lui étoit apparu en ce lieu-là: Que e *le
trois ſarmens* du Songe de l'Echanſon d
de Pharaon, *ſont trois iours*, pour dire re
préſentent trois jours: Que f *les troi
corbeilles* de celuy du Panetier, *ſont* auſſ
trois iours, pour dire auſſi qu'ils repréſen
tent trois jours. Que g *les ſept vache*
du ſonge du méme Roy *ſont ſept ans, & qu
les ſept épics ſont* auſſi *ſept ans*, pour dir
qu'ils ſignifient ſept ans. Que l'aute
que Moyſe bâtit aprés la défaite des Ha
malekites, étoit h *l'Eternel ſa baniére*
c'eſt-à-dire le Signe & le mémorial de l
Victoire que l'Eternel luy avoit fait rem
porter. Que i *les os* de la Viſion d'Ezéchie
ſont toute la maiſon d'Iſraël, c'eſt-à-dire
repréſentent toute la maiſon d'Iſraël
Que k *le belier ayant deux cornes*, dont par
le Daniel, eſt *les Rois des Médes & des Per
ſes*, pour dire repréſente les Rois des Mé
des & des Perſes; que *le bouc velu* eſt *l
Ro*

d *Gen. 28. 22.* e *Gen. 40. 12. f. 9. 18.* g *Gen
41. 26.* h *Exod. 17. 15.* i *Epheſ. 37. 11*
k *Dan. 20. 21.*

Roy de Javan. Que *la grande corne qui est entre ses yeux*, est *le prémier Roy*.... Que *la semence* de la Parabole *est la Parole de Dieu*; que *ceux qui sont auprés du chemin, sont ceux qui oyent la Parole &c.* Que m *les sept étoiles sont les sept Anges des sept Eglises*, & que *les sept chandeliers sont les sept Eglises.* Que n *les sept têtes* de la Bête *sont sept montagnes*, que *la Bête est le huitiéme* Roy, & que *les dix cornes sont dix Rois.* Que o *le crépe sont les justifications des Saints.* On n'auroit jamais fait, si l'on vouloit rapporter toutes les expressions semblables, qui se trouvent dans la Parole de Dieu, & qui nous font voir, comme nous l'avons dit, que c'est la coûtume du S. Esprit, de donner aux Signes les noms des choses qu'ils représentent.

2. Nous voyons que c'est le Style, dont l'Esprit de Dieu se sert particuliérement sur le sujet des Sacremens; car la Circoncision est appellée p *l'Alliance de l'Eternel*, pour dire le q Signe & le Sceau de l'Alliance, ou de la justice qui est par la foy. L'agneau immolé dans le Sacrement de la Pâque, est appellé *Pâque*, ou *Passage* selon

m *Luc. 8. 11, 12.* n *Apoc. 1. 20.* n *Apoc. 17. 9, 11.* o *Apoc. 19. 8.* p *Gen. 17. 10, 11.* q *Gen. 17. 11. Rom. 4. 11.*

lon la ſignification du terme hebreu, pou
dire le Signe & le Mémorial du paſſag
de l'Ange par deſſus les maiſons de
Iſraëlites ſans les détruire, les ayant épar
gnez en conſidération du ſang de cét ag
neau qui repréſentoit Jeſus Chriſt. L
Baptême eſt auſſi appellé r *le lavement d*
la régénération, pour dire le ſigne du la
vement myſtique de nos ames, & d
nôtre régénération ſpirituelle. Il eſt di
encore que s *nous ſommes enſévelis avec Jeſu*
Chriſt en ſa mort par le Baptéme, pour dir
que l'eau dont nous ſommes alors cou
verts eſt le ſigne de nôtre mort ſpirituel
le, afin que nous reſſuſcitions en une nou
velle vie. Il eſt dit auſſi, t *qu'il faut naître*
d'eau & d'Eſprit, ſi l'on veut voir le Royau
me de Dieu; pour dire que l'eau, qui fai
germer le grain dans la terre, & don
nous ſommes baptiſez lors que nou
ſommes receus dans l'Egliſe, eſt le ſign
de nôtre naiſſance ſpirituelle, qui ef
produite par le S. Eſprit, dont l'eau eſt l
Symbole. Enfin Jeſus Chriſt nous dit qu
u *la Coupe eſt la Nouvelle Alliance en ſon Sang*
pour dire le Signe & le Sceau de la Nou
velle Alliance, qui eſt fondée ſur ſa mort
Aprés

r *Tit. 3. 5. & 5. 26, 27.* s *Rom. 6. 4. Col. 2. 12*
t *Jean 3. 5.* u *1. Cor. 11. 25. Luc 22. 20.*

Aprés quoy il nous semble que lors que nôtre Seigneur dit aussi du pain rompu, que x *c'est son Corps qui est rompu pour nous*, & du vin versé dans le Calice, que y *c'est la Nouvelle Alliance*, ou z *le Nouveau Testament en son Sang répandu pour nous*, il ne veut dire autre chose si ce n'est, comme nous l'avons remarqué cy-dessus, que ce pain rompu représente son Corps rompu & offert en Sacrifice sur la Croix; que le vin versé dans le Calice représente son Sang répandu pour l'expiation de nos péchez; & qu'en même temps ce sont les Sceaux de la Nouvelle Alliance & de nôtre salut, dont sa mort est le fondement.

3. En effet si nous considérons la nature des Sacremens, que nous croyons d'avoir expliquez d'une maniére simple & naturelle dans nôtre seconde Lettre, & qui contiénent tous au fond les mêmes mystéres; il nous semble qu'ils ne sont que des signes de la mort sanglante de Jesus Christ, que nous devons embrasser par la foy comme nôtre Sauveur, & de la mort spirituelle de ceux qui veulent avoir Communion avec luy; les Sceaux de l'Alliance de Dieu avec nous, de la remission de nos péchez & de nôtre salut;

x 1. Cor. 11. 24, 25. y Luc 22. 20. z 2. Cor. 10.

ſalut ; & les Symboles des graces du Saint Eſprit, qui les accompagne de ſon efficace, pour produire en nous les vertus Chrêtiennes.

4. Puiſque dans le Baptéme nous ne renaiſſons que ſpirituellement, nous croyons que dans la S. Céne nous ne ſommés auſſi nourris que d'une maniére ſpirituelle ; car la nature des alimens doit avoir du rapport avec la nature de la naiſſance & de la vie.

5. Comme dans le Baptême nous ſommes lavez dans la Sang de Jeſus Chriſt d'une maniére ſpirituelle & myſtique ; nous croyons que la Communion que nous avons avec luy dans la S. Céne pour la même fin, eſt auſſi de même nature.

6. Nous voyons en effet que dans l'Ecriture, le pain aprés le conſécration, eſt ſimplement appellé z *du pain*, & le vin a *du fruit de la vigne*. Il eſt vray que la S. Céne étant un ſacré Mémorial du Sacrifice de Jeſus Chriſt, & un précieux gage du ſalut qu'il nous a acquis par ſa mort, l'on ne peut s'en approcher indignement ſans outrager cét adorable Sauveur : Comme un ſujet criminel, qui bien loin

z *1. Cor. 10. 16, 17. & Chap. Verſ. 26, 27, 28.*
a *Math. 26. 29. Marc. 14. 25.*

loin de s'humilier devant son Prince, fouleroit aux piez ses armes & les Sceaux même de la grace que sa Clémence daignéroit luy offrir, outragéroit insolemment la Majesté & la propre personne de son Souverain, & se rendroit digne du chatiment le plus sévére. C'est pourquoy lors que S. Paul reproche aux Corinthiens la profanation qu'ils faisoient de ce S. Sacrement, il leur dit que ceux qui y participent indignemét, *se rendent coupables du Corps & du Sang du Seigneur, & qu'ils mangent & boivent leur condamnation, ne discernans point le Corps du Seigneur*, c'est-à-dire, qu'ils font un grand outrage à Jesus Christ, en profanant les Sacrez Signes de son Corps & de son Sang, & les Sceaux de la Nouvelle Alliance, qui comme il a été dit, est fondée sur sa mort: Et que par ce moyen ils se rendent entiérement indignes de la grace qu'il leur présentoit. C'est ainsi que le même Apôtre dit, que celuy qui n'obeït point à l'Evangile, b *foule aux piez le Fils de Dieu, & tient le Sang de l'Alliance pour une chose profane*: Et c'étoit dans le même sens que Dieu disoit que les Sacrificateurs c *l'avoient profané*, parce qu'ils avoient *profané les choses Saintes*, qui luy étoient consacrées. Cependant

nous remarquons que dans le même temps que S. Paul fait ce ſanglant reproche aux Corinthiens, & que pour leur dõner une grande vénération pour le myſtére de la S. Céne, il le ſurhauſſe autant qu'il eſt poſſible, il avoüe néanmoins trois fois, que c'eſt ſimplement du pain Sacré : *Toutes les fois*, leur-dit-il, *que vous mangerez de ce pain.... Quiconque mangera de ce pain, & boira de la Coupe du Seigneur indignement.... Que chacun donc s'éxamine ſoy-même, & qu'ainſi il mange de ce pain & boive de cette Coupe.* Ce qui nous fait juger que ſi le Sacrement de la S. Céne contenoit charnellement le Corps de Jeſus Chriſt, S. Paul n'auroit eu garde de l'appeller ſimplement du pain, & de le faire même ſi ſouvent dans une occaſion où il étoit néceſſaire d'en relever l'excellence, pour inſpirer aux Corinthiens le reſpect & l'humilité avec laquelle ils devoient s'en approcher; & que Jeſus Chriſt n'auroit pas non plus appellé, comme il fit, ce qui étoit dans le Calice conſacré, *du fruit de la vigne*, pour en mieux marquer la ſubſtance.

7. Nous voyons même que ſi ces paroles, *Cecy eſt mon Corps*, devoient être priſes dans un ſens littéral, il faudroit néceſſairement que nôtre Seigneur mourût

rût de nouveau toutes les fois que nous célébrons le Sacrement de l'Eucharistie. Car le pain, qui est appellé son Corps, est réellement rompu & mangé, aussi est-il appellé *son Corps rompu*; & le vin, qui est appellé son Sang, est réellement versé, réellemẽt séparé dn pain, & réellement distribué entre les fidéles; aussi nous en est-il parlé cõme de *son Sang répandu*. En effet comme dans ce Sacrement nous faisons *la* e *commémoration de la mort* de nôtre Seigneur, & que l'on ne peut avoir part au fruit de cette mort, que l'on n'embrasse nôtre Seigneur dans la vûë de sa Passion & comme celuy qui par son Sacrifice a fait l'expiation de nos péchez; il nous est alors repréſenté comme une Victime immolée, & divisée en deux parties, la chair d'un côté & le sang de l'autre; afin que cela nous donne une parfaite idée de sa mort. Or puisque l'Ecriture nous enseigne que Jesus Christ ne doit plus mourir, & que par le seul Sacrifice de la croix il nous a acquis une rédemption éternelle, nous croyons que par ces paroles, *Ceci est mon corps rompu, cette coupe est le Nouveau Testament en mon sang qui est répandu pour vous*, nôtre Seigneur ne veut dire autre chose, si ce n'est, que ce sont les signes & les Mémoriaux de sa mort, & en

e *v. 25. 26.*

méme temps les Sceaux de l'Alliance de l
grace, & de notre Salut.

8. Nous voyons encore, NOS TRES CHERS FRERES, que c'eſt le Style de l'E criture, que de nous parler des myſtére ſpirituels ſous le nom & ſous l'idée de choſes matérielles, qui y ont du rapport Toutes les Paraboles, & toutes les au tres façons de parler allégoriques, dont l Vieux & le Nouveau Teſtament ſon remplis, juſtifient cette vérité. C'eſt dan ce ſens qu'il nous eſt parlé de Jeſus Chriſt tantôt ſous l'idée d'un *agneau*, tanto ſous celle d'un *lion*, tantôt ſous celle d'u *Berger*, tantot ſous celle d'une *porte*, tanto ſous celle d'un *chemin*, tantot ſous cell d'un *cep*, tantot ſous celle de nôtre *Pâque* tantot ſous celle d'un *autel*, tantot ſou celle du *Soleil* ou de la *lumiére*, & autre ſemblables. Selon le méme ſtyle, pou nous exhorter à renoncer à nos vices, i nous eſt ordonné *de crucifier nôtre viel homme avec ſes membres*. Si nôtre Seigneu veut parler de ſa mort & ſa reſurrection il dit, f *abbattez ce Temple-cy, & en trois jour je le releveray*. S'il veut entretenir Ni codéme du myſtére de la régénéra tion ſpirituelle, dont le Baptéme eſt l Sacrement, il luy proteſte, g *qu'il fau renaître*

f *Jean. 2. 19.* g *Jean. 3. 3.*

renaître: Et lors même que cette expression embarrasse l'esprit de ce Docteur, qui la prénoit dans un sens littéral & matériel, nôtre Seigneur continuë de luy assurer que la chose est véritable. Si l'Ecriture veut nous apprendre le grand mystére de l'union spirituelle, que nous avons par la foy & par le S. Esprit avec Jesus Christ, & par le moyen de laquelle nous sommes faits participans de la vie éternelle, elle nous en parle sous l'idée de l'union de la femme avec l'homme, de l'édifice avec le fondement, des membres avec la tête, des branches avec le tronc, des sarmans avec le cep, du corps avec l'habit qui le couvre; nous disant que nous sommes l'Epouse de Jesus Christ, que nous sommes édifiez sur lui, que nous sommes ses membres, que nous sommes entez sur luy & faits une même plante avec luy, & que nous sommes révêtus de sa personne. Pour nous faire entendre le même mystére, il nous dit luy même, h *qu'il est le vrai pain du ciel, le pain de vie, le pain vivifiant, & qu'il faut manger ce pain-là.* Enfin c'est dans le même sens & selon le même stile, qu'il dit immédiatement aprés, qu'il faut i *manger sa chair & boire son sang*, pour avior

h *Jean. 6. 32, 35, 48, 51, 58.* i *v. 53, 54, 55.*

avoir la vie éternelle; & que *ſa chair eſt vraiment une viande & ſon ſang vraiment un brûvage*; pour dire que nous dévons méditer avec ſoin le grand Sacrifice qu'il a offert pour nous ſur la croix, nous en appliquer le fruit, & nous unir pour cét effet à luy-méme par la foy, comme à celuy qui par ſa mort nous a rachettez, & qui eſt la ſource de la vie. Ainſi nous ne doutons point que ce ne ſoit d'une manducation ſpirituelle qu'il nous parle; & en effet quand nous liſons le Sixiéme Chapitre de S. Jean, d'où ces paroles ſont tirées, nous voyons que c'eſt cette manducation ſpirituelle, faite par la foy, qu'il propoſe dans tout ce Chapitre ſous l'idée de diverſes choſes matérielles, qui y ont du rapport.

9. Nous doutons d'autant moins de cette vérité, que nous conſidérons que ſi ces paroles, *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme & que vous ne buviez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous-mémes: Celuy qui mange ma chair & qui boit mon ſang, a la vie éternelle, & je le reſſuſciteray au dernier jour; car ma chair eſt vraiment une viande, & mon ſang eſt vraiment un brûvage: Celuy qui mange ma chair & qui boit mon ſang, demeure en moy & moy en luy:* Si ces paroles, dis-je, devoient être priſes

à la

à la Lettre, nôtre Seigneur soufriroit de nouveau la mort par cette réelle séparation de son Sang d'avec sa chair, & beaucoup plus encore lors que nous mangerions réellement sa chair, & que nous boirions réellement son Sang.

10. Nous voyons même par ces paroles, que Jesus Christ nous assure qu'il est absolument nécessaire de le manger pour être sauvé; ce qui fait connoître que la manducation qui est nécessaire pour obtenir le salut, est la manducation spirituelle & mystique, qui se fait par la foy; c'est-à-dire, que c'est l'action de la foy, par laquelle nous l'embrassons & le recevons dans nos cœurs & dans ames, comme nôtre Sauveur, qui nous a rachettez par le Sacrifice de sa Chair & par l'éfusion de son Sang. En effet l'éxemple du Brigand converti nous fait voir que cette manducation spirituelle faite par le foy, suffit pour être sauvé, quoyqu'on n'ait jamais participé aux Sacremens, c'est-à-dire, aux Symboles extérieurs du salut; pourvû que l'on ne s'en soit pas privé par mépris.

11. Aussi nous remarquons que dans le même Chapitre nôtre Seigneur s'explique clairement, & déclare en termes exprés, que c'est de la foy qu'il nous par-

le, & que c'est en l'embrassant par la foy comme nôtre Rédempteur, que nous obtenons la vie éternelle : k *Qui vient à moy*, dit-il, *n'aura point de faim, & qui croit en moy n'aura jamais soif.* l *Qui croit en moy a la vie éternelle.*

12. Il s'explique encore fort nettement, lors qu'il dit, qu'à l'égard de cette manducation, qui est absolument nécessaire pour obtenir la vie éternelle, & qui fait le sujet de tout son discours ; m *C'est l'Esprit qui vivifie ; & que la Chair ne sert de rien* pour ce régard. En effet sa Chair a bien été nécessaire pour être offerte à Dieu sur la Croix en Sacrifice, mais à présent qu'il ne s'agit que de nous appliquer le fruit de ce Sacrifice, & d'être unis à Jesus Christ par la foy, pour avoir part au salut qu'il nous a acquis, & pour être vivifiez & sanctifiez ; sa Chair n'est pas nécessaire à cét égard, mais c'est le S. Esprit, qui d'un côté nous donne la foy, par laquelle nous l'embrassons comme nôtre Sauveur, & nous demeurons en luy & vivons en luy ; & qui de l'autre est le sacré lien par lequel nôtre Seigneur s'unissant luy-même à nous, habite en nous & vit en nous ; en telle sorte

k *Jean. 6. 35.* l *ibid. v. 47.* m *ibid. v. 63.*

sorte que devenans par cette double union, une même plante, une même personne & un même corps avec luy, nous sommes considérez cõme si nous étions morts avec luy: Et en même temps c'est ce S. Esprit qui nous sanctifie & qui nous vivifie. C'est pourquoy S. Paul nous dit, que n *Si l'Esprit de celuy qui a ressuscité Jesus des morts, habite en nous, celuy qui a ressuscité Christ des morts, vivifiéra aussi nos corps mortels, par son Esprit habitant en nous.*

13. Il nous semble même que cette vérité paroit encore d'une maniére plus évidente, quand on fait réfléxion sur ce que nous dit ce S. Apôtre, que o *comme les enfans participent à la chair & au sang, Jesus Christ a aussi participé aux mêmes choses, afin par la mort il détruisît celuy qui avoit l'empire de la mort, savoir le Diable; & qu'il en délivrât tous ceux qui par la crainte de la mort étoient toute leur vie assujettis à l'esclavage.* Car cela nous fait comprendre que nous avons déja une communion charnelle avec Jesus Christ, qui a luy-méme revêtu nôtre nature, pour être fait le fils de l'homme, & pour pouvoir mourir pour nous; & qui par ce moyen a luy-

n *Rom. 8. 11.* o *Heb. 2. 14, 15.*

méme participé à nôtre chair & à nôtre ſang, pour les offrir à Dieu en Sacrifice. Il ne nous reſte donc maintenant, pour avoir une parfaite communion avec luy, que de p *participer* à nôtre tour *à ſa Nature Divine*, comme il a participé à nôtre Nature humaine; afin que recevans ſon S. Eſprit, qui comme nous l'avons dit, produit en nous la foy par laquelle nous nous uniſſons à luy, qui eſt auſſi le ſacré lien par lequel il s'unit luy-méme à nous, qui en méme temps eſt l'Eſprit d'adoption, qui nous fait crier, Abba, Pére, & qui enfin eſt le ſceau de nôtre rédemption & l'arrhe de nôtre héritage céleſte; nous devenions par ce moyen les enfans de Dieu & les cohéritiers de nôtre Seigneur, pour jouïr un jour avec luy de ſa gloire & de ſa félicité éternelle. D'où vient que S. Paul nous dit que q *celuy qui eſt joint au Seigneur, eſt un méme eſprit* avec luy.

14. Nous voyons que Jeſus Chriſt explique encore mieux la nature de la manducation qui eſt néceſſaire pour être ſauvé: Car il ajoûte, r *les paroles que je vous dis, ſont eſprit & vie*, c'eſt-à-dire, ont un ſens ſpirituel, & contiénent dans ce ſeul

p *2. Pier. 1. 4.* q. *1. Cor. 6. 17.* r *Jean. 6. 63.*

seul & véritable sens, le mystére de la vie éternelle.

15. Nous sommes puissamment confirmez dans cette pensée par un raisonnement que fait S. Paul dans sa prémiére Epître aux Corinthiens, & qui nous semble exclure fort clairement toute pensée de présence charnelle dans le Sacrement de la S. Céne. Le dessein de cét Apôtre est de faire comprendre aux Corinthiens, le grand péché qu'ils commettoient en mangeant des victimes sacrifiées aux idoles. Il avoüe qu'une idole ou une statuë est une chose indifférente en elle-même; & que les animaux qui luy sont sacrifiez, sont aussi des créatures innocentes: Néanmoins il assure qu'en mengeant de ces victimes, on se rend participant des Démons, par ce que les victimes sacrifiées à l'idole sont sacrifiées & cõsacrées aux Démons; & que lors qu'on mange des viandes consacrées aux Démons, on se rend spirituellement participant des Démons mêmes. Mais parce que les Corinthiens auroient pû douter qu'en mangeant des viandes matérielles & indifférentes en elles-mêmes, on se rendît spirituellement participant de celuy à qui elles sont consacrées, il leur

prouve

prouve cette vérité par deux exemples. L'un est pris de la S. Céne, où en mangeant le pain & en bûvant le vin consacrez à Jesus Christ, nous nous rendons participans de Jesus Christ : L'autre est tiré de ce qui se faisoit dans les sacrifices Lévitiques, où les Israëlites en mangeant des sacrifices faits sur l'Autel, qui représentoit le Messie, selon ce que dit ailleurs le même Apôtre, que r nous avons un Autel, dont ceux qui servent au Tabernacle, & qui rejettent l'Evangile, ne peuvent manger ; étoient rendus spirituellement participans de l'Autel même. s *Fuyez*, leur dit-il, *loin de l'idolatrie ; je parle comme à des personnes intelligentes : Vous-mêmes jugez de ce que je dis ; la Coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas la Communion du Sang de Christ ? Et la pain que nous rompons, n'est-il la Communion du Corps de Christ ? Puisque nous qui sommes plusieurs, sommes* pourtant *un seul pain & un seul corps*, dans un sens spirituel & mystique : *Car nous sommes tous participans d'un même pain*, pour être tous unis en Jesus-Christ ? *Voyez l'Israël selon la chair, ceux qui mangent les Sacrifices, ne sont-ils pas*

r *Heb. 13. 10.* s *1. Cor. 10. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20.*

pas participans de l'Autel? Que dis-je donc? Que l'idole soit quelque chose? Ou que ce qui est sacrifié à l'idole, soit quelque chose? Non. *Mais je dis que les choses que les gentils sacrifient, ils les sacrifient aux Démons, & non à Dieu: Or je ne veux point que vous soyez participans des Démons.* Ce qui nous confirme dans la pensée que nous avons, que dans la S. Céne le pain & le vin sont toûjours du pain & du vin en substance; qu'il n'y a aucune présence charnelle du Corps de Jesus Christ; mais que ce pain & ce vin étant consacrez à Jesus Christ; lors que nous mangeons ce pain & que nous bûvons ce vin, nous nous rendons spirituellement participans de Jesus Christ méme: Comme les Israëlites étoient aussi faits spirituellement participans de l'Autel, ou du Messie représenté par l'Autel, lors qu'ils mangeoient simplement la chair des victimes consacrées à cét Autel, quoy qu'ils ne mangeassent pas l'Autel méme. Autrement si Jesus Christ étoit charnellement dans l'Eucharistie, ou qu'on l'y receût réellement par la bouche du corps, cét exemple ne serviroit de rien pour la fin que S. Paul se propose. Car on auroit pû luy dire; Il n'est pas difficile de comprendre qu'en

recevant le Sacrement de l'Euchariſtie, on ſe rende participant de Jeſus Chriſt, puisque ſa chair & ſon Sang y ſont réellement préſens, & qu'on les reçoit réellement par la bouche du corps: Mais cela ne prouve pas qu'en mangeant ſimplement des viandes matérielles & indifférentes en elles-mémes, on ſe rende participant des Démons, parce ſeulement qu'elles leur ſont ſacrifiées. L'éxemple pris des ſacrifices Lévitiques, où les Iſraëlites ſe rendoient ſpirituellement participans de l'Autel, en mangeant ſimplement des viandes qui luy étoient conſacrées, conviendroit fort bien au ſujet; mais celuy de l'Euchariſtie ſeroit entiérement hors de propos. Nous ſommes donc contrains de reconnoitre que dans la S. Céne il n'y a point de préſence charnelle de Jeſus Chriſt, puis qu'autrement le raiſonnement de S. Paul ne ſeroit pas juſte & conforme à la Sageſſe de l'Eſprit de Dieu, qui le faiſoit parler; ce que nous ne pourrions dire ſans blaſphéme.

16. La raiſon que ce S. Apôtre allégue au même lieu, pour prouver que la Coupe de bénédiction eſt la Communion du Sang de Chriſt, que le pain qui eſt rompu,

pu, est la Communion de son Corps, nous persuade aussi que c'est une Communion purement spirituelle. La Coupe de bénédiction, dit-il, que nous bénissons, n'est-elle pas la Communion du Sang de Christ? Et le pain que nous rompons, n'est-il pas la Communion du Corps de Christ? *Puisque nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain & un seul Corps.* Ce qui nous fait comprendre que la Communion que nous avons avec Jesus Christ, est de même nature que celle que les Fidéles ont entr'eux; qui les rend un même corps mystique, dont nôtre Seigneur est le Chef; & qui est purement Spirituelle, les Fidéles n'étant unis entr'eux que par le lien de la charité & par le Saint Esprit.

17. Il nous semble même que ces autres paroles de S. Paul, que nous avons rapportées, *Voyez l'Israël selon la chair, ceux qui mangent les sacrifices, ne sont-ils pas participans de l'Autel?* Sont dignes d'une attention particuliére. Car comme nous l'avons touché cy-dessus, il est clair que l'intention de cét Apôtre n'est pas de nous faire entendre, que les Israëlites étoient participans de l'Autel matériel, qui n'étoit rien en soy-méme, mais de

l'Autel

l'Autel myſtique, qui eſt Jeſus Chriſt; ainſi que nous l'avons dit au méme lieu. Cela nous fait donc connoître que les Iſraëlites, en participant aux Signes & aux Types de Jeſus Chriſt, qui devoit être ſacrifié pour l'expiation de nos péchez, avoient une réelle & véritable communion avec luy, quoy qu'elle fût purement ſpirituelle. Il eſt vray qu'à ne conſidérer que les Types & les Figures, dont l'Ancienne Alliance étoit remplie, on peut dire avec S. Paul, que la Loy n'avoit que l'ombre des choſes à venir, au lieu que la grace & la vérité ſont pleinement manifeſtées dans l'Evangile: Mais cela n'épéchoit pas que le fidéles, qui vivoient dans l'Ancienne Alliance, en participant aux Signes & aux Types de Jeſus Chriſt, qui devoit mourir pour nous, ne fuſſent réellement, mais ſpirituellement participans de cette Victime myſtique, comme nous le ſommes aujourd'huy en participant aux Signes & aux Mémoriaux de nôtre Seigneur, qui eſt mort depuis long temps pour nôtre ſalut.

18. En effet il nous ſemble qu'on ne peut rien voir de plus clair ni de plus précis, que ce que le méme Apôtre nous dit ſur ce ſujet: p *Nos Péres*, dit-il, *ont tous*

p *1. Cor. 10. 2, 3, 4.*

tous été Baptisez en la nuée & en la Mer, & ont tous mangé de la même viande spirituelle, & ont tous bû du même brûvage spirituel; car ils boûvoient de la Pierre Spirituelle qui les suivoit, & la Pierre étoit Christ. Car par ces paroles l'Apôtre nous apprend que Jesus Christ est *une Viande & un Brûvage Spirituel*, & non charnel & matériel; que les Israëlites *ont mangé*, aussi bien que nous, *cette viande spirituelle*; qu'ils *ont bû*, aussi bien que nous, *ce bruvage spirituel*; & qu'ainsi ils ont receu les mêmes avantages & les mêmes graces, que nous recevons dans le Baptéme & dans la Sainte Céne, que S. Paul a manifestement en vûë; puisqu'ils *ont été Baptisez*, aussi bien que nous, *& qu'ils ont mangé la même viande spirituelle, & bû le même bruvage Spirituel*, qui est Jesus *Christ*. Ce qui nous faisant connoître que la Communion que nous avons aujoud'huy avec nôtre Seigneur, n'est pas d'une nature différente de celle que les Fidéles Israëlites avoient avec luy, quoyque ce mystére ne leur fût pas si clairement révélé; nous persuade que l'union que nous avons avec Jesus Christ dans le Baptéme & dans la S. Céne, est purement spirituelle, comme celle que les Israëlites avoient avec luy en participant aux Signes & aux Types de sa mort.

19. Nous ſommes encore confirmez dans cette penſée, quand nous conſidérons qu'en effet nôtre Seigneur ne nous a pas dit ſeulement, que q *Lors qu'on nous diroit, Le Chriſt eſt-icy, le Chriſt eſt-là; il eſt au déſert*, où les Religieux de la Communion Romaine ont établi tant de lieux de dévotion; *il eſt dans les cabinets* ou *dans les ciboires*, ſelon la ſignification du terme employé dans l'Original; *nous ne devions pas le croire*: Mais qu'il nous a dit encore abſolument & ſans diſtinction, à l'égard de ſon humanité, que r *nous aurions toûjours les pauvres avec nous, mais que nous ne l'aurions pas toûjours*: Qu'il a dit auſſi, abſolument & ſans diſtinction, au régard de ſon humanité, s *je laiſſe le monde, & je m'en vais au Pére*: Que S. Paul dit de méme abſolument & ſans diſtinction, que maintenant Jeſus Chriſt, à l'égard de ſon humanité, t *eſt élevé au deſſus des Cieux, étant aſſis pour toûjours à la droite de Dieu*: Que le méme Apôtre nous dit encore abſolument & ſans diſtinction, que ſi nôtre Seigneur, à l'égard de ſon humanité, u *étoit ſur la Terre, il ne ſeroit pas méme Sacrificateur*; & en effet aprés s'être offert

ἐν τοῖς ταμείοις.

q *Matth. 24. 23, 26.* r *Jean 12. 8.* s *Jean 16. 28.* t *Heb. 7. 26. & 8. 1. 2. & 10. 12.* u *Heb. 8. 4.*

offert en Sacrifice sur la Croix, il est entré dans le Ciel, le véritable lieu Très-Saint, où il fait les derniéres fonctions de sa Sacrificature, qui consistent dans l'intercession qu'il y fait pour nous: Que ce S. Apôtre nous dit aussi absolument, que pendant que nous sommes icy bas, x *nous sommes absens du Seigneur*, à l'égard de son humanité: Que S. Pierre dit de même absolument & sans distinction au même égard; y *qu'il faut que le Ciel le contiéne jusqu'au rétablissement de toutes choses*: Et que nôtre Seigneur nous ordonne de célébrer la S. Céne z *en mémoire de luy*, ce qui présuppose aussi qu'il est absent de nous à l'égard de son humanité.

20. Enfin nous ne sçaurions nous persuader que ce même Corps de Jesus Christ, qui est semblable aux nôtres en toutes choses, à la réserve du péché & des infirmitez; qui fut attaché sur la Croix; dont les cicatrices furent touchées aprés sa resurrection par S. Thomas; sur le sujet duquel nôtre Seigneur dit, z *un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ay*; & qui sera veu un jour de ceux mêmes qui l'ont percé; soit néanmoins dans le Sacrement, ou avec le Sacrement, sans

x 2. Cor. 5. 6. y Act. 3. 21. z 1. Cor. 11. 25. z Luc. 24. 39.

qu'il y ait ni chair ni os ; ſans qu'il y ait rien de matériel, de corporel & de ſenſible ; & en-un-mot comme ſi ce n'étoit pas un corps mais un eſprit, quoyque Jeſus Chriſt nous aſſure que ſon Corps n'eſt pas un eſprit, mais un véritable Corps.

Cependant bien que ſelon nôtre ſentiment, lors qu'on participe à la S. Céne, on ne s'uniſſe à Jeſus Chriſt que d'une maniére ſpirituelle, c'eſt-à-dire, par la foy & par le S. Eſprit ; & qu'avant que les Fidéles participent à ce Sacrement, ils ſoient déja unis en la même ſorte à nôtre Seigneur ; nous ne croyons pas pourtant que ce S. Sacrement ſoit inutile : Comme nous ne croyons pas que le Baptéme ſoit inutile, à l'égard des perſonnes qui le reçoivent dans un âge de connoiſſance, quoy qu'elles ſoient déja unies à Jeſus Chriſt par la foy & par le S. Eſprit. En effet ceux qui ſe convertiſſent au Chriſtianiſme & qui veulent recevoir le Sacrement du Baptéme, doivent [a] ſe repentir & croire en nôtre Seigneur, aprés quoy on leur adminiſtre ce S. Sacrement. Ils ſont donc déja unis à luy par la foy ; & cette foy préſuppoſe qu'ils ont déja [b] reçeu le S. Eſprit, qui la produit en eux, &

a *Act. 2. 37, 38, 41. & 8. 36, 37.*
b *Act. 10. 44. & ſuivant.*

& par lequel Jesus Christ, comme nous l'avons vû, s'unit luy-méme aux Fidéles. C'est pourquoy si ceux qui ont cette foy salutaire & justifiante, venoient à mourir avant qu'ils pussent recevoir le Baptéme, il n'y a point de doute qu'ils ne fussent sauvez, de même que le Brigand converti, dont nous avons parlé cy-dessus, & qui ne peut pas non plus être baptisé. Néanmoins l'union que les personnes converties ont déja par la foy & par le S. Esprit avec Jesus Christ, n'empéche pas qu'elles ne reçoivent aussi le Baptéme, comme un Sceau de la remission de leurs péchez, qui d'ailleurs est accompagné d'une nouvelle efficace du S. Esprit. Nous voyons encore que bien qu'Abraham eût cru à Dieu, & que sa foy luy eût été alloüée à justice, il ne laissa pas d'être circoncis; e *Puis*, dit l'Apotre, *il receut le Signe de la Circoncision pour un Sceau de la Justice de la Foy* qu'il avoit euë *durant le Prépuce*. De même nous croyons qu'encore que nous soyons déja unis à Jesus Christ par la foy & par le S. Esprit, il n'est pas inutile que nous participions au Sacrement de la S. Céne; & nous avons vû en effet dans nôtre seconde

e *Rom. 4. 9. 10.*

Lettre, I. que c'eſt une Sainte commémoration de la mort de nôtre Seigneur, que nous devons méditer, & dont nous devons célébrer la mémoire de temps en temps, afin de nous en bien apliquer le fruit, & d'en rendre graces à Dieu ; & que c'eſt pour cela que ce Sacrement nous met devant les yeux les myſtéres & les devoirs, dont nous avons parlé dans la même Lettre. II que c'eſt un nouveau Sceau de l'Alliance de la grace & de la rémiſſion de nos péchez, un nouveau gage de l'amour de Dieu & de la Charité de Jeſus Chriſt ; & une nouvelle aſſurance de nôtre ſalut. Et III que ce nouveau Signe & ce nouveau Sceau eſt accompagné d'une nouvelle éficace du S. Eſprit, qui avance en nous l'ouvrage de nôtre régénération.

Mais enfin comme c'eſt un fort grand myſtére, chacun le conçoit comme il peut, ſelon la meſure de foy & de connoiſſance que Dieu luy a départie. Il ſuffit que nous convenions tous ſur ce Point eſſentiel, qu'en participant à ce Sacrement avec de ſaintes diſpoſitions, nous ſommes faits participans de nôtre Sauveur & de tous les bénéfices de ſa mort ; qu'ainſi ce S. Sacrement nous eſt

un

un gage Sacré, & un Sceau de la rémission de nos péchez & de nôtre salut ; & qu'en même-temps il est accompagné de l'éficace du S. Esprit, qui nous augmente les consolations & les graces, qui nous sont nécessaires.

Au reste parmi nous on [b] *rompt le pain*, pour représenter la mort violente & douloureuse que Jesus Christ a soufferte pour nous. [c] *Nous Participons tous à un même pain* rompu & distribué entre les Fidéles, pour représenter la Communion des Saints en nôtre Seigneur, & l'union qu'ils doivent entretenir entr'eux. Enfin chacun de nous [d] *prend* la pain rompu & le porte luy-même à la bouche, pour représenter l'application que chacun de nous se fait par la foy de la mort de son Sauveur. En cela nous pratiquons *ce que nous avons receu* de Jesus Christ & de ses Apôtres. C'est pourquoy nous souhaiterions bien, NOS TRES-CHERS FRERES, qu'il vous plût de vous conformer à cette sainte pratique. Néanmoins nous ne croyons pas que ce soit un légitime prétexte pour rompre l'unité de l'Eglise, & pour entretenir un Schisme, qui luy attire mille maux.

Fraction, distribution & réception du pain.

b *Math. 26. 26. Marc 14. 22. Luc 22. 19. 1. Cor. 10. 16. & 11. 24.* c *1. Cor. 10. 17.* d *Math. 26. 26. Marc 14. 22. Luc 22. 19 1. Cor. 11. 24.*

Cérémonies. A l'égard des Cérémonies, elles ne sont pas essentielles à la Religion & au salut. C'est pourquoy ceux qui les pratiquent, ne doivent pas condamner ceux qui ne les observent point, ou qui en observent de différentes ; ni ceux-cy ne doivent pas refuser de reconnoitre les autres pour leurs fréres. Cependant il est bon que chacun tache autant qu'il peut, d'imiter la pureté & la simplicité Evangélique.

Images. Quant aux Images, puisque vous ne leur rendez aucun culte ni aucun honneur, nous n'estimons pas non plus, Nos TRES-CHERS FRERES, qu'elles doivent nous diviser. Nous vous supplions pourtant au Nom du Seigneur, de considérer que l'usage des images dans les Eglises n'est conforme ni à la Loy de Dieu, ni à la pratique des Apôtres & des prémiers Chrétiens ; qu'elles peuvent même détourner les esprits de la piété pure & solide ; que dans les Temples on ne doit s'appliquer qu'à chanter les loüanges de Dieu, qu'à l'adorer en esprit & en vérité, & qu'à écouter sa Parole ; que le véritable moyen d'instruire le Peuple, c'est de la luy prêcher avec soin, & de l'exhorter à la lire & à la méditer jour & nuit selon le précepte du Roy-Prophéte ;

que

que dans les Eglises nous ne devons pas non plus chercher la satisfaction de nos sens, mais celle de nos cœurs & de nos esprits ; que les images étant d'ailleurs les idoles de l'Eglise Romaine, il est bon de les ôter des lieux où l'on pourroit en abuser; &qu'enfin elles peuvent retarder la conversion des Juifs & des Mahométans, qui en sont scandalisez.

Pour ce qui concerne la Providence Divine, nous croyons que Dieu ayant créé le Monde par sa Puissance, le gouverne par sa Sagesse; & qu'ainsi rien n'y arrive par hazard & sans sa permission. Mais l'on nous fait tort, NOS TRES-CHERS FRÉRES, lors qu'on dit que nous faisons Dieu auteur du péché. Ce n'est nullement la Créance de nos Eglises,& l'on ne doit pas interpréter sinistrement les expressions de quelques Docteurs particuliers, ni nous imputer des choses que l'on n'établit que sur des conséquences que nous condamnons. Nous ne croyons donc pas que Dieu fasse commettre le péché, ou qu'il en soit l'auteur; mais nous estimons seulement qu'il le permet; que sa Sagesse fait tourner en bien, le mal que la malice des méchans leur fait commettre; & que c'est dans ce Providence.

sens que l'Ecriture dit que les Juifs, en crucifiant nôtre Seigneur, g n'ont fait que ce que Dieu avoit résolu dans son Conseil, & h qu'Assur étoit la verge de sa fureur pour la correction de son Peuple.

Prédestination, Reprobation, Satisfaction de Jesus Christ, efficace du S. Esprit.

Enfin à l'égard des grands mystéres de la Prédestination, de la Réprobation, de la Satisfaction de Jesus Christ & de l'efficace du S. Esprit, peut-on dire raisonnablement, Nos TRES-CHERS FRERES, qu'il soit nécessaire pour le salut, d'entrer sur ce sujet dans toutes les spéculations de l'Ecole, qui rempliroient plusieurs gros Volumes ? Ce sont des mystéres si relevez, qu'il ne faut pas s'étonner que les uns les conçoivent d'une maniére, & les autres d'une autre : Et il seroit à souhaitter qu'on n'en eût jamais disputé, mais que chacun en lisant & en méditant l'Ecriture sainte, eût taché de les comprendre comme il auroit pû, selon la mesure de grace que Dieu luy auroit donnée.

On nous dira sans doute, Nos TRES-CHERS FRERES, que dans les Livres de nos Docteurs on trouve quelquefois des expressions dures sur ce sujet. Mais ces sortes d'expressions ne sont pas de légitimes prétextes pour rompre l'union de l'Eglise. Si vous lisez ce que Luther & les

g *Act. 4. 28.* h *Esai. 10.*

les autres anciens Docteurs de vôtre Confession, ont eux-mémes écrit sur cette matiére, vous y trouverez peut-être des expressions encore plus fortes. Si vous jettez méme les yeux sur le 9. Chapitre de l'Epitre de S. Paul aux Romains, vous y en verrez qui ne vous feront pas moins de peine. En-un-mot ce sont de si grands mystéres, que les hommes, dont les lumiéres sont fort foibles dans ce monde, ne sauroient les pénétrer parfaitement. Aussi nous ne voyons pas que l'Ecriture fasse dépendre le salut de leur entiére connoissance.

C'est pourquoy bien que parmi nous on les conçoive diversement, nous n'en faisons pas une matiére de Schisme; nos Synodes ayant usé de cette prudence, que de défendre d'en disputer, & ayant ordonné que ceux qui ont de différens sentimens sur des questions si difficiles, & dont l'éxamen est si peu nécessaire pour le salut, ayent entr'eux une tolérance mutuelle & fraternelle.

De la maniére dont les uns & les autres concoivent ces hauts mystéres, il leur semble que la Sageſſe, la Miséricorde & la Justice de Dieu le Pére, la Charité incompréhensible de Jesus Christ son Fils, la

grace

grace & l'efficace du S. Eſprit, éclatent merveilleuſement: Et ſi l'on tire d'autres conſéquences de leurs ſentimens, ils les deſavoüent comme contraires à leur penſée.

Nous n'avons donc garde, Nos Tres-Chers Freres, d'entrer ſur ce ſujet dans les queſtions de l'Ecole, qui ſont plus curieuſes qu'utiles. Ce ne ſeroit pas le moyen de procurer la paix à l'Egliſe, à quoy toutes les bonnes ames ſont obligées de travailler. Ne devons-nous pas nous affliger ſérieuſement, quand nous voyons que pour des queſtions d'Ecole, qui ne regardent que les méchans & les réprouvez, les fidéles ſe diviſent entr'eux, & que par-là ils expoſent l'Egliſe à des outrages & à des perſécutions continuelles? Que ne diſons-nous avec S. Paul; *Qu'avons-nous à faire de juges ceux de dehors*? Ne ſuffit-il pas que Dieu nous ait fait connoitre ce que nous devons faire pour être ſauvez?

N'eſt-ce pas aſſez que nous convenions tous des véritez fondamentales que l'Ecriture nous révéle ſurce ſujet; & qu'ainſi nous reconnoiſſions tous que le Décret de Dieu n'impoſe aucune néceſſité de pécher; que ſans la repentance & la foy

nous

nous ne pouvons avoir part au salut que Jesus Christ nous a acquis par sa mort; que cette repentance & cette foy sont des des graces du S. Esprit, dont il faut incessamment demander le secours à Dieu; que par conséquent c'est à Dieu, Pére, Fils & S. Esprit, benit éternellement, que nous devons donner toute la gloire de nôtre rédemption; & que cependant les Ministres de l'Evangile le doivent précher sans distinction à tous les hommes, & annoncer les promesses du salut à tous ceux qui se repentiront, & qui croiront en Jesus Christ.

Il seroit à souhaitter, Nos Tres-Chers Freres, qu'on voulût considérer qu'avant la Réformation la Théologie Scholastique avoit fait beaucoup de tort à la Religion Chrétienne; & qu'aujourdhuy on ne peut voir sans douleur, que les questions de l'Ecole fassent aussi tant de préjudice à l'Eglise. Il seroit bon que l'on fût bien persuadé que les hommes, qui dans ce monde ne voyent qu'obscurement, ne connoissent qu'en partie & ne prophétisent qu'en partie, ne font que bégayer sur des mystéres si sublimes; que chacun les conçoit comme il peut; & qu'ainsi nous devõs être sages à sobriété,

vivre

vivre dans l'humilité Chrétienne, & nous ſuporter charitablement les uns les autres.

Ceux qui prendront la peine de faire quelque réflexion ſur nôtre Confeſſion de Foy contenuë dans nôtre ſeconde Lettre, avoüéront ſans doute, que quand même nous ignorérions les queſtions que l'on traite dans les Eſcoles ſur ces grands myſtéres, nous ne laiſſerions pas d'étre du nombre des Fidéles, & par conſéquent des membres du Corps myſtique de Jeſus Chriſt.

Laiſſons donc là toutes ces diſputes qui n'ont point de fin, & qui ne ſont d'aucune édification ; & appliquons-nous uniquement à bien pratiquer les préceptes de l'Evangile. Au lieu de vouloir pénétrer trop curieuſement les ſécrets du Conſeil de Dieu, & ſonder témérairement les abymes de ſa Sageſſe, étudions-nous à nous acquitter des devoirs qu'il nous preſcrit dans ſa Parole. Les choſes cachées ſont devers luy, mais les révélées ſont pour nous. Il a réſolu dans ſon Conſeil ce qu'il luy a plû ; c'eſt ce qui eſt au deſſus de nôtre portée ; & c'eſt ici que nous devons nous écrier avec S. Paul, * *O profondeur des richeſſes &* de

* *Rom. 11. 33. 34.*

de la Sapience & de la connoissance de Dieu! Que ses jugemens sont incompréhensibles, & ses voyes impossibles à trouver! Car qui est-ce qui a connu la pensée du Seigneur? Ou qui a été son Conseiller? Cependant il nous propose à tous nôtre devoir sans distinction; & c'est à cela que nous devons appliquer nôtre esprit. Si nous nous repentons sérieusement, si nous renonçons pour cét effet au péché, si nous menons une vie sainte & pieuse, & que nous embrassions Jesus Christ comme nôtre Sauveur; ne doutons point que nous ne soyons du nombre des enfans de Dieu, & qu'il ne nous fasse miséricorde. Mais si nous vivons dans l'impiété, dans l'injustice & dans les déréglemens du Siécle, soyons persuadez que la Justice Divine ne manquera point de nous punir, selon que nos péchez l'auront mérité.

Enfin puisque les Pasteurs ne sont point entrez dans le Conseil de Dieu, pour en connoitre le sécret, ceux de l'une & de l'autre Confession doivent unanimement prêcher l'Evangile à tous, & annoncer le salut à tous, sous la condition de la repentance & de la foy. Ils doivent même juger charitablement de tous les hommes en particulier. S'ils voyent un

pécheur

pécheur, qui ait encore quelque ſentiment de piété & de crainte de Dieu, ils doivent travailler à le ramener de ſon égarement, à ralumer en luy l'amour de Dieu & du prochain, & à raſſurer ſa conſcience alarmée, en luy mettant devant les yeux les abondantes richeſſes de la Miſéricorde de Dieu, l'immenſe Charité de Jeſus Chriſt, & le mérite infini de ſon Sacrifice. S'ils ont à faire à un pécheur obſtiné, ils doivent luy dénoncer les jugemens de Dieu, au cas qu'il perſévére dans le péché ; & luy ouvrir les tréſors de ſa Miſéricorde, au cas qu'il ſe repente. S'ils parlent à un infidéle, qui n'ait pas connoiſſance de l'Evangile, ils doivent luy prêcher Jeſus Chriſt, & l'exhorter pour cét effet à la repentance & la foy. Enfin ils doivent prier le Seigneur qu'il accompagne leur parole de l'éficace de ſon S. Eſprit, afin qu'il éclaire, qu'il ſanctifie & qu'il fortifie ceux, à qui leurs exhortations & leurs prédications ſont adreſſées.

C'eſt auſſi ce qui ſe pratique conſtamment parmi nous. Mais ſur tout à l'heure de la mort, aprés avoir diſpoſé le malade à s'humilier devant la Majeſté de Dieu, à luy confeſſer ſes péchez, à luy en

en témoigner une douleur vive & amére, & à luy en demander pardon de tout son cœur; nous le conduisons au Trône de la grace pour obtenir miséricorde; nous le consolons par les promesses du salut qui sont faites à tous les pécheurs repentans; nous calmons le trouble de sa conscience, en luy représentant que là où le péché abonde, la grace de Dieu surabonde; que Jesus Christ n'est pas venu pour appeller les justes mais les pécheurs à la repentance; que Dieu ne veut point la mort du pécheur, mais sa repentance & sa vie; que quand nos péchez seroient rouges comme le cramoisi, il les blanchiroit comme la neige; & que quand ils seroient rouges comme le vermillion, il les rendroit blancs comme la laine. Enfin nous fortifions son espérance, nous luy faisons porter les yeux de sa Foy dans le Ciel, nous luy faisons voir son Sauveur, qui luy tend les bras pour le recevoir, nous l'enflammons du désir de s'aller rassasier dans le fleuve de ses délices, & nous le mettons en état de dire avec S. Paul, *Mon désir tend à déloger, pour être avec Christ, ce qui m'est beaucoup meilleur.*

Aprés cela, NOS TRES-CHERS FRERES, n'avons-nous pas lieu d'es-

pérer que toutes les perſonnes pieuſes qui ſont parmi vous, s'appliquéront avec ardeur à faire ceſſer ce malheureux Schiſme, qui rompt la Communion des Saints; qui eſt ſi contraire à la charité Chrétienne, à l'édification publique, à l'avancement du Régne de Jeſus Chriſt, au repos de ſon Egliſe; qui a donné lieu à ſes ennemis de luy faire de ſi grandes playes en Autriche, en Pologne, en Hongrie, en Bohéme, en Moravie, en Siléſie, en Angleterre, en France & ailleurs; & qui la met dans le danger d'être entiérement opprimée?

N'avons-nous pas lieu de croire que ceux qui ont receu de la grace & de la Miſéricorde de Dieu, de plus grandes lumiéres que les autres, auront de la charité & du ſupport pour leurs Fréres? Qu'ils feront réfléxion ſur ce que nous avons dit dés l'entrée de cette Lettre, que les dons du S. Eſprit étans divers, & les Fidéles ne connoiſſans d'ailleurs & ne prophétiſans dans ce monde qu'en partie, ils auront juſques à la fin des Siécles, de différentes penſées ſur les plus grands myſtéres de la Religion; mais que cela ne doit pas rompre l'union qui doit être entre tous les membres de Jeſus Chriſt? Qu'ils ſe ſouviendront de la douceur avec laquelle

nôtre

nôtre Seigneur a luy méme supporté l'ignorance & les erreurs de ses Disciples? Qu'ils considéreront ce que S. Paul nous dit sur ce sujet; k *Nous qui sommes forts*, dit-il, *devons supporter les infirmitez des foibles, & ne pas complaire à nous-mémes*, car l *la connoissance enfle, mais la charité édifie*? Et qu'enfin ils imiteront ce S. Apôtre, qui témoigne aux Philippiens, qu'il souhaiteroit qu'ils eussent les mêmes sentimens que luy; qui les y exhorte méme plusieurs fois; & qui cependant se contente de leur dire, m *Mais si en quelque chose vous avez un autre sentiment, Dieu vous le révélera aussi; néanmoins marchons d'une méme régle en ce à quoy nous sommes parvenus*?

Ne devons-nous pas espérer, NOS TRES-CHERS FRERES, que toutes les bonnes ames de l'une & de l'autre Confession, qui ont du zéle pour la gloire de Dieu, & qui sont malades pour la froissure de Joseph, exhortéront & suppliéront trés-instamment leurs Rois, leurs Princes & leurs Magistrats, d'employer tous leurs soins & toute leur autorité, pour achever ce saint ouvrage, que tant de * grands Hommes & d'excellens Servi-

k *Rom. 15. 1.* l *1. Cor. 8. 1.* m *Phil. 3. 15, 16.*

* voyez le Livre *de Pace inter Evangelicos procuranda.*

teurs de Dieu ſouhaittent & ont ſouhaité depuis ſi long temps ? Qu'ils repréſenteront à LEURS MAJESTEZ, à LEURS SERENITEZ ELECTORALES, à LEURS ALTESSES SERENISSIMES, à LEURS HAUTES PUISSANCES, ET à LEURS EXCELLENCES, qu'elles ne ſçauroient rien entreprendre de plus grand, de plus ſaint, de plus glorieux, ni de plus utile ? Et que pour cét effet ils les ſolliciteront inceſſamment à convoquer un Colloque, compoſé de perſonnes pieuſes, éclairées & modérées, non pour entrer dans des diſputes vaines & inutiles, mais pour s'exhorter mutuellement à la paix & à la concorde, pour ſe donner la main d'aſſociation, pour s'embraſſer comme des Fréres au Seigneur, & pour convenir de l'union, de la communion & de la mutuelle tollérance, dans laquelle de véritables Chrêtiens doivent vivre ?

Enfin, NOS TRES-CHERS FRERES, n'avons-nous pas lieu d'eſpérer que déſormais vous nous recueillirez & vous nous conſolerez, comme des membres & des Confeſſeurs de Jeſus Chriſt ? Que vous pleurerez avec nous la ruïne de nôtre chére Sion ? Et que vous priérez avec nous pour la paix de nôtre pauvre

Jéru-

Jérusalem? n *Pour l'amour de mes Fréres & de mes amis, je prierai maintenant pour ta paix.* * *Si je t'oublie, Jérusalem, que ma droite s'oublie elle-même: Que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me souviens de toy; si je ne mets Jérusalem pour le principal chef de ma réjouïssance. Eternel, souvien-toy des enfans d'Edom, qui en la journée de Jérusalem disoient, Découvrez jusques à ses fondements. Fille de Babylone, qui t'en vas être détruite, que celuy-là* sera *heureux, qui te rendra la pareille* de ce *que tu nous as fait! Que celuy-là* sera *heureux, qui saisira tes petits enfans, & les froissera contre les pierres!*

Ne doutons point, NOS TRES-CHERS FRERES, que Dieu n'ait enfin pitié de son Peuple, qui crie à luy sans cesse, & qui l'invoque des lieux profonds. Sa jalousie se réveillera; elle ne soufrira point à toûjours que son Epouse soit foulée aux piez. S'il permet qu'elle soit affligée, ce n'est pas pour la perdre, mais pour la corriger, & pour la faire paroitre ensuite avec plus d'éclat qu'auparavant. Le monde s'imagine alors qu'elle vat périr, mais c'est alors qu'elle est à la veille de son triomphe. Si Dieu soufre que les murailles de Jérusalem soient ruïnées, c'est parce qu'il a résolu d'en mutiplier les

n *Ps.122,8.* * *Ps.158.5. & suivant.*

les habitans ; p *Jérusalem*, dit l'Ange de l'Eternel, *sera habitée sans muraille à cause de la multitude des hommes & des bêtes*, qui seront *au milieu d'elle*. Les douleurs que Sion sent alors, sont des douleurs d'enfantement : Lors qu'elle aura enfanté des créatures à Dieu, elle ne se souviendra plus de sa soûfrance, à cause de la joye qu'elle aura, voyant tous les enfans que Dieu luy aura donnez. Cependant, NOS TRES-CHERS FRERES, prions Dieu qu'il la console dans son affliction qui est extréme ; & qu'il la délivre bientôt. q *Pourquoy t'écries-tu si fort maintenant ? N'y a-t-il point de Roy au milieu de toy ? Ou ton Conseiller a-t-il péri, que la douleur t'ait saisie comme de celle qui enfante ? Aye douleur & gémi, fille de Sion, comme celle qui enfante : Car tu sortiras bien-tôt de la Ville, & tu demeureras aux champs, & tu viendras jusques en Babylone* ; mais *là tu seras délivrée : Là te rachetera l'Eternel des mains de tes ennemis : Et maintenant plusieurs Nations se sont assemblées contre toy, qui disent, Qu'elle soit profanée, & que nôtre œil voye en Sion* ce qu'il y voudroit voir. *Mais ils ne connoissent point les pensées de l'Eternel, & ils n'entendent point son Conseil : Car il les a assemblez*

p *Zach. 2. 4.* q *Mich. 4. 9. & suivans.* r *Esai. 66. 5. & suivans.*

blez comme des gerbes dans l'aire. Leve-toy, & foule, fille de Sion, car je ferai que ta corne sera de fer; & je ferai que tes pattes seront d'airain, & tu menuiseras plusieurs peuples: Et je dédiéray leur gain à l'Eternel à la façon de l'interdit, & leur substance au Seigneur de toute la Terre. 1 Ecoutez la Parole de l'Eternel, vous qui tremblez à sa parole; Vos Freres, qui vous haïssent, & qui vous rejettent comme une chose abominable à cause de mon Nom, ont dit; Que l'Eternel montre sa gloire. Il sera donc vû, & vous en aurez de la joye, mais ils en seront honteux. Un son éclatant sort de la Ville, un son bruit du Temple, le son de l'Eternel rendant la pareille à ses ennemis. Elle a enfanté avant que de sentir le travail d'enfant: Elle a été délivrée d'un enfant mâle avant que les tranchées luy vinssent. Qui a jamais oüi dire une telle chose, & qui en a jamais veu de pareille? Feroit-on qu'un Païs fût enfanté en un jour; & une Nation naîtréroit-elle tout d'un coup, que Sion ait enfanté ses fils aussi-tôt que senti le travail d'enfant? Or moy qui fais venir à l'enfantement, ne ferois-je point enfanter Sion? A dit l'Eternel. Moy qui donnes la vertu d'engendrer aux autres, l'empécherois-ie d'enfanter? A dit son Dieu. Réjoüissez-vous avec Jérusalem, & vous égayez en elle vous tous qui l'aimez: Vous tous qui

meniez

les n'euſſent à cœur les intérêts de l'Egliſe, qui eſt l'Epouſe du fils de Dieu, & que Dieu a miſe ſous vôtre protection. Vous reſſentez ſans doute les maux qu'elle ſoufre en divers endroits du monde, & apparemment Vous tacherez de luy procurer quelque repos. Mais la principale choſe que Vous puiſſiez faire en ſa faveur, c'eſt de fair ceſſer ce Schiſme ſcandaleux, qui déchire ſes entrailles, qui luy attire tant de persécutions, & qui la met dans le danger d'être univerſellement opprimée.

Vous ne ſauriez rien faire de plus digne de V. M, de V. S. E, de V. A. S, de V. H. P, & de V. E, que de Vous appliquer avec ſoin à ce grand ouvrage, & de ne point ceſſer que Vous ne l'ayez achevé. Le Roy-Prophéte proteſtoit qu'il ne ſe donneroit aucun repos, qu'il n'eût bâti un Temple pour le Service de l'Eternel: A ſon imitation, les Princes & les Magiſtrats pieux doivent travailler ſoigneuſement à l'édification ou à la réparation du Temple myſtique qui eſt l'Egliſe, afin que tous les fidéles y célébrent unanimement la gloire de Dieu.

Si ce grand Dieu Vous a établis ſur ſon Peuple, ce n'eſt pas ſeulement afin que vous

Vous le protégiez & que Vous luy procuriez des biens temporels ; mais c'est principalement afin que Vous luy inspiriez sa crainte, & que Vous travailliez vous-mêmes à l'avancement du Régne de son fils. C'est pour cela qu'il a ordonné que ceux qui sont revêtus de l'Autorité Souveraine, aient incessamment sa Loy devant les yeux, afin qu'ils sachent ce qu'ils doivent prescrire à leurs Sujets, soit pour son Service, soit pour le bien de la Société civile ; & ce qu'ils sont eux-mêmes obligez de faire pour sa gloire, comme étant le Roy des Rois & le Seigneur des Seigneurs.

Les Pasteurs doivent seconder le zéle des Princes & des Magistrats pieux ; ils doivent même agir les prémiers ; ils doivent imiter la piété du Souverain Sacrificateur Jahojadah, qui avec le Roy Joas s'appliquoit à réparer le Temple de Jérusalem ; & celle de Jehosçuah Grand Sacrificateur, qui aprés le retour de Babylone le rebâti avec Zorobabel Prince de Juda. Aussi nous voyons avec beaucoup d'édification & de joye, qu'un grand nombre de Pasteurs de l'une & de l'autre Confession, se disposent à travailler avec V. M, V. S. E, V. A. S, V. H. P, & V. E.

V. E, à réparer la bréche que le Schiſme avoit faite à l'Egliſe.

Mais s'il ſe trouvoit encore des Paſteurs, qui dans cette importante occaſion fuſſent capables d'oublier leur devoir, il faudroit que V. M, V.S. E, V.A.S, V.H. P, & V.E, fiſſent alors ce que ces Paſteurs auroient deu faire. En cela Elles marchéroient ſur les traces des Rois Aſa, Joſaphat, Ezéchias & Joſias, qui ſeront des éxemples de piété jusques à la fin du Monde, & qui travaillerent au bien de l'Egliſe, & rétablirent méme le pur Service de Dieu, que les Sacrificateurs & les Lévites avoient abandonné.

Nous eſpérons pourtant que les grands maux que la diviſion des Egliſes Proteſtantes leur attire, feront ouvrir les yeux à ceux qui pouvoient être les plus endormis; & qu'ils exciteront le zéle de ceux qui pouvoient en avoir le moins. On reconnoitra ſans doute que cét étrange Schiſme, qui n'a d'autre fondement que la paſſion, ni d'autre prétexte que des queſtions, qui n'ont preſque lieu que dans l'Ecole, & dont la connoiſſance n'eſt pas néceſſaire pour le ſalut; ne peut être ſouffert ſans bleſſer la conſcience; & qu'il menace l'Egliſe d'une ruïne entiére

tiére & prochaine. On jugera apparemment, que quand on ne connoitroit autre chose que les véritez fondamentales, qui sont contenuës dans nôtre seconde Lettre; & que l'on ignoreroit entiérement les mystéres dont nous avons parlé dans la troisiéme ; on ne laisseroit pas d'être du nombre des Fdéles, & par conséquent des membres du Corps mystique de Jesus Christ. On considérera qu'il est bien étrange que des Pasteurs, que Dieu a établis pour le bien de son Eglise, s'amusent à s'entre-quereller sur des questions qui ne sont presque d'aucun usage pour leurs Troupeaux ; & que s'échauffans dans leurs disputes, ou par le désir de vaincre, ou par une chaleur, qui sent plus l'esprit humain que l'Esprit Divin, ils se divisent entr'eux, & que par-là ils attirent mille calamitez sur ces pauvres Troupeaux, qui n'ont nulle part à ces querelles. Enfin on fera sans doute réfléxion, que ces disputes fiéres, aigres & outrées sur des mystéres qui ne nous sont révélez qu'en partie, & sur le sujet desquels on s'anime pourtant d'une telle sorte, que les uns font quelque-fois passer les autres, non seulement pour des ignorans & des ridicules, mais pour des personnes odieu-

ſes & hérétiques ; ſont manifeſtement contraires à l'humilité Chrêtienne, à la douceur de l'Eſprit de Dieu, à la charité, à l'édification publique, à la concorde fraternelle, au repos de l'Egliſe, & à l'avancement du Régne de Jeſus Chriſt.

Il eſt certain, AUGUSTES MONARQUES, SERENISSIMES ELECTEURS, GRANDS PRINCES, HAUTS, PUISSANS & TRES-ILLUSTRES MAGISTRATS, que le Schiſme eſt un des plus grands malheurs qui puiſſent arriver à l'Egliſe. En effet nôtre Seigneur nous aſſure que *tout Royaume diviſé contre ſoy-méme ne peut ſubſiſter :* Et la funeſte expérience que nous en faiſons tous les jours, ne confirme que trop cette vérité.

Le Pape, les Jeſuïtes & le Clergé Romain, qui ſont les communs ennemis des Proteſtans, travaillent inceſſamment à les opprimer, & à les remettre ſous le joug & ſous la tyrannie de ce Fils de perdition, qui a ſi long temps fait gémir leurs Péres, & qui ſouvent a traité en eſclaves, les Princes, les Rois & les Empereurs : Et comme les enfans du Siécle ſont plus prudens que les fidéles, ces cruels Perſécuteurs n'ont qu'un méme cœur & un méme Conſeil, agiſſans de concert dans toute l'Europe pour l'éxécu

tion

tion de leur deſſein. Mais parce que tous les Proteſtans enſemble ont encore trop de puiſſance, pour pouvoir être opprimez conjointement, & que dans le Siécle paſſé & dans celuy-cy méme l'expérience a fait voir qu'ils peuvent ſe conſerver par leur union, quelque imparfaite qu'elle ait été en ce temps-là; on ne ſonge maintenant qu'à les détruire les uns aprés les autres. C'eſt une vérité dont les moins éclairez ſont convaincus. Cependant comme ſi les Proteſtans avoient aujourdhuy oublié l'intéreſt de leur propre conſervation, ils vivent dans le Schiſme & dans la diſcorde; & par là ils fourniſſent à leurs ennemis l'occaſion de les perdre ſéparément ſans beaucoup de peine.

Ce n'eſt pas que les Princes Catholiques Romains, ou du moins la plûpart d'entr'eux, ne reconnoiſſent bien que le procédé du Pape, des Jeſuïtes & du Clergé Romain, qui ne penſent qu'à inſulter les Proteſtans en haine de leur Religion, & qui troublent depuis long temps toute l'Europe, eſt contraire à l'équité naturelle & à l'eſprit de l'Evangile. Ils voyent bien que ces Mrs. & principalement les Jeſuïtes, donnent lieu à des maximes déteſtables, ſelon leſquelles on eſt toû-

jours prêt de violer, sous de vains prétextes & dés que l'occasion s'en présente, la justice, la foy publique, le droit des Gens & les Traitez les plus sacrez. Ils jugent bien que ces étranges maximes font qu'il n'y a rien de ferme & d'assuré entre les Chrétiens; qu'elles scandalisent les Turcs & les Barbares; qu'elles sont la cause que le Nom de Jesus Christ est blasphémé parmi eux; & qu'en-un-mot elles ne deuroient avoir lieu qu'entre les bêtes féroces, qui ne reconnoissent d'autre loy, que celle de la force & de la violence.

Néanmoins lors que la division des Protestans semble solliciter la Cour de Rome à se servir de cette occasion pour les opprimer, elle sçait si bien employer son autorité tyrannique envers les Princes qui y sont encore soûmis, qu'ils se voyent souvent contrains de suivre ses violentes intentions: Et les Jesuïtes, qui surpassent tous les autres hommes en ruse & en politique, agissent avec tant d'adresse auprés des Puissances qui ont le moins de considération pour le Pape, qu'ils les engagent facilement à se prévaloir aussi d'une occasion si favorable.

Les

Les grands progrez que la division des Protestans a donné lieu à ces Messieurs de faire en Bohéme, en Hongrie, en en Siléfie, en Moravie, en Autriche, en Pologne, en Angleterre, en France & dans d'autres Etats, leur enfle tellement le cœur, qu'ils espérent de recouvrer bientot tout ce que la Réformation leur fit perdre le Siécle passé.

Ils usent toûjours de cette fine Politique, que de laisser les uns en repos, & de rechercher méme leur amitié, pendant qu'ils enfoncent le poignard dans le sein des autres. Comme ils croyent avoir entiérement détruit les Egliſes Protestantes de France, ils cherchent maintenant le moyen de perdre les Protestans de Suisse: Et si une-fois ils pouvoient voir le Party Protestant fort affoibli, ils ne seroient pas en peine de faire leur partie pour achever de l'exterminer; la conduite qu'ils ont tenuë en France, faisant bien connoitre que leurs plus grands & leurs plus terribles coups sont reservez pour la fin. Cependant le Schisme des Protestans incite ces Messieurs à pousser leur pointe, & leur facilite le moyen d'éxécuter leur funeste résolution.

Nous sommes persuadez que V. M,

V.S.E, V.A.S, V.H.P, & V.E, ont de la piété ; & que le repos de leurs Sujets leur eſt cher ; c'eſt pourquoy nous les Supplions de conſidérer que les Peuples qui leur ſont ſoumis, ou du moins la plus grande & la meilleure partie d'entr'eux, ayant du zéle & de l'attachement pour leur ſainte Religion ; Si Dieu permettoit que la Cour de Rome & les Jeſuïtes vinſſent au point où ils ſouhaittent de venir, ces cruels Perſécuteurs rempliroient tous vos Etats d'horreur, de confuſion & de déſolation, pour forcer vos Sujets d'être idolatres.

Il eſt donc bien néceſſaire que V. M, V. S. E, V. A. S, V. H. P, & V. E, employent tous leurs ſoins & toute leur Autorité, pour faire caſſer ce malheureux Schiſme, qui menace l'Egliſe d'une totale ruïne ; & pour reprimer le zéle inconſidéré de ceux, qui fomentent cette diviſion. Il eſt bien néceſſaire qu'elles mettent inceſſamment la main à l'œuvre, & qu'elles ne la retirent point que ce grand ouvrage ne ſoit achevé.

Mais il n'y a rien qui puiſſe mieux faire comprendre combien le Schiſme eſt pernicieux, que l'effet qu'il vient de produire à l'égard des Egliſes Proteſtantes de Fran-

France. La Confeſſion que nous avons faite de nôtre foy dans nôtre ſeconde Lettre, & qui eſt conforme à celle que nous avions adreſſée au Clergé de France; fait bien voir que nous ſommes de véritables fidéles, qui avons l'honneur d'être les fréres des autres Proteſtans & Evangéliques, & qui ſoufrons pour le Nom de Jeſus Chriſt. Cependant le Schiſme, que la chaleur de la diſpute entretenoit, avoit tellement refroidi les cœurs, que ceux qui devoient reſſentir nos maux, comme s'ils les avoient eux-mêmes ſouferts, nous ont vû accabler ſans en témoigner la moindre émotion. Depuis deux ou trois ans on a vû démolir nos Temples, bannir nos Paſteurs, diſperſer & accabler nos Troupeaux, ſans qu'on ait pris aucune part à nôtre déſolation. Il y a encore en France plus de quinze cens mille Proteſtans, qui gémiſſent jour & nuit dans la plus cruelle captivité, où les perſonnes & les conſciences puiſſent être retenuës : Cependant qui eſt-ce qui ſe met en peine de leur obtenir leur liberté?

Pardonnez à nôtre douleur, Auguſtes Monarques, Sereniſſimes Electeurs, Grands Princes, Hauts Puiſ-

SANS

SANS & TRES-ILLUSTRES MAGISTRATS; Pardonnez à nôtre douleur, ſi dans le funeſte état où nous, nos fréres & nos plus proches Parens nous trouvons reduits, elle arrache de nos bouches ces triſtes, mais reſpectueuſes plaintes.

Nous ne Vous repréſenterons pas que ſi les Egliſes Proteſtantes de France ſont entiérement détruites, le Corps des Proteſtans fait un perte conſidérable. Mais nous Vous dirons avec une profonde humilité, que les maux qu'elles ſoufrent, ſont ſi horribles, qu'ils doivent toucher, non ſeulement des Princes & des Magiſtrats pieux, comme V. M, V. S. E, V. A. S, V. H. P, & V. E, mais les perſonnes qui ne craingnent pas Dieu, & qui n'ont pas entiérement dépoüillé les ſentimens de l'humanité.

Les Proteſtans de France ſont même les enfans des Egliſes d'Allemagne, car ce ſont-elles qui leur ont commuqué la lumiére de la Réformation, & par ce moyen la vie ſpirituelle; & ce ſont-elles par conſéquent qui ſont obligées à la leur conſerver.

D'ailleurs lors qu'il s'agit de la moindre injure, d'un coin de terre, de quelque autre intéreſt mondain, ou de la défence

fense de quelque Allié, que ne font point les Etats Protestans ? A quelles dépenses, à quelles fatigues, à quels dangers ne s'exposẽt-ils point, & n'exposent-ils point leurs Païs ? Et seroit-il possible qu'ils fussent sourds aux cris, aux gémissemens & aux supplications d'une infinité de leurs Fréres, qui en haine de l'Evangile sont opprimez de la maniére la plus dure & la plus inhumaine ; & qui reclament incessamment leurs compassions ?

Il n'y avoit pas plus de six mille ames dans les Vallées de Piémont, lors que presque tous les Protestans de l'Europe intercédérent en leur faveur & leur obtinrent le repos, dont ils avoient joui jusqu'à présent. Comment dont pourroit-on se résoudre à laisser périr plus de quinze cens mille Protestans, que l'on contraint de se damner, & qui, aprés Dieu, ont continuellement les yeux tournez sur leurs Fréres, pour voir si enfin ils n'auront pas pitié du lamentable état où ils sont réduits ?

Tous les Protestans seront sans doute bien aise que dans le besoin leurs Fréres leur tendent la main, si l'on entreprend de les perdre en haine de leur Religion. Pourquoy donc ne s'acquittent-ils

du

du même devoir envers un nombre infini de leurs Fréres, que l'on opprime pour le méme ſujet, & qui périſſent ſous leurs yeux ?

En-un-mot la communion d'eſprit qui doit étre entre les Fidéles, doit unir leurs cœurs & leurs intéreſts. C'eſt pour cette raiſon que S. Paul nous dit que nous ne devons pas regarder ſeulement à nôtre intéreſt particulier, mais auſſi à ce qui concerne nos Fréres. *Phil. 2. 4. & 1. Cor. 10. 24.* C'eſt pour la même raiſon qu'il nous repréſente que tous les Fidéles étant les membres d'un même Corps en Jeſus Chriſt, doivent avoir un ſoin mutuel les uns pour les autres; & que ſi l'un des membres ſoufre, tout le Corps en doit reſſentir de la douleur. *1. Cor, 12, 15. 16.* Selon le même principe il étoit ordonné aux Iſraëlites, de ne pas ſoufrir qu'on dominât rigoureuſement ſur leurs Fréres en leur préſence. *Levit. 25. 53.* Ce fut auſſi pour cette raiſon que les Gadites, les Rubenites & la dimie Tribu de Manaſſé n'obtinrent les prémiers leur partage au delà du Jordain, qu'à condition qu'ils aſſiſteroient leurs Fréres contre leurs ennemis, & qu'ils marcheroient même les prémiers, puiſque Dieu les avoit favo-

favorisez les prémiers ; autrement Moïse leur prononça l'anathéme, & les compara à ceux qui avoient été rebelles en Cadés-barné, & que Dieu fit périr dans le désert. *Nomb. 32. Deut. 3.* C'est encore pour cette raison que le Prophéte Amos dénonce les jugemens de Dieu aux Princes d'Israël, qui se trouvans en repos dans leurs Fortéresses & sur leurs Montagnes, se contentoient de jouïr à leur aise des biẽs qu'ils avoiẽt receu de la bonté de Dieu; au lieu qu'ils devoiẽt être malades a cause de la froissure de Joseph. *Amos 6.* C'est pour la même raison que la Prophétesse Debora prononce la malédiction contre ceux qui démeurérent tranquiles dans leur Païs, pendant que leurs Fréres de la Tribu de Nephtali & de celle de Zabulon, combattoient contre le Tyran Jabin qui les opprimoit : *Maudissez Merox, à dit l'Ange de l'Eternel*, dit cette Prophétesse ; *Maudissez à bon escient ses habitans, car ils ne sont point venus au secours de l'Eternel.* Jug. 5. Enfin c'est pour cette même raison que Mardochée disoit à la Reine Ester ; *Ne pense point en toy-même que toy seule d'entre les Juifs échappes de la Maison du Roy : Mais si tu demeures entiérement dans le silence en ce temps-ici, la respiration & la délivrance viendra*

dra aux Juifs d'un autre lieu, mais toy & la Maiſon de ton Pére périrez. Eſter 4. 13. 14.

Nous eſpérons de meilleures choſes de la piété & de la charité de V. M, de V. S. E, de V. A. S, de V. H. P, & de de V. E. C'eſt pourquoy, AUGUSTES MONARQUES, SERENISSIMES ELECTEURS, GRANDS PRINCES, HAUTS, PUISSANS & MAGNIFIQUES MAGISTRATS, Nous priérons toûjours le Seigneur qu'il veüille conſerver vos Sacrées, vos Auguſtes, vos Séréniſſimes & vos Trés-Illuſtres Perſonnes; les combler de ſes biens & de ſes faveurs; bénir vos ſaintes Familles, leur donner ſa connoiſſance, ſa crainte & ſon amour; faire proſpérer vos Etats, les protéger & y conſerver la pure lumiére de ſon Evangile juſques à la fin des Siécles.

Ce 17. de Février 1686.

FIN.

4